



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Juridiques et Domaniales
Service des assemblées

PROCES-VERBAL DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 17 juin 2026, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 11 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme CARPE, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, Mme LE THIÈS, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

Mme BENAHMED, Mme BOICHOT, M. LHOSTE, M. MESNAGER, Mme SAUSSEREAU, M. SZOLLOSI, Mme THÉOPHILE, **conseillers municipaux délégués**

M. ANCIAUX, Mme ANTONIE, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, Mme DE OLIVEIRA, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme SANZ, M. SLIMOVICI, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA, M. LAMOTTE, M. LÉGER, Mme MALEK, Mme MORGADO, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR) ; M. RIBEIRO (donne procuration à M. DUBUS) ; M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ASHRAF) ; Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED) ; Mme KASSOU (donne procuration à Mme MALEK) ; M. SY (donne procuration à M. LAMOTTE) ; M. JACQUIN BEAUDOIN (donne procuration à M. LÉGER) ; Mme ADOMO (donne procuration à Mme MORGADO).

Les membres absents :

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 30.

Lecture des pouvoirs

Monsieur le Maire

« Bonsoir mes chers collègues, bonsoir au public. Nous allons pouvoir entamer notre séance du Conseil municipal. Alors, vous l'aurez remarqué, c'est une séance avec un ordre du jour dense. Nous avons 61 points ce soir à l'ordre du jour. Je ne pourrai qu'appeler à la synthèse des présentations de rapports et, bien évidemment aussi, des questions et des réponses qui vont être faites de telle manière à ne pas finir tard dans la nuit.

Je vais déjà donner lecture des pouvoirs qui m'ont été donnés : Patrice LATRONCHE a donné pouvoir à Sophie AMAR, Henrique RIBEIRO à Philippe DUBUS, Arif HIRIDJEE à Asma ASHRAF, Delphine BERTRAND à Jacqueline BENHAMED, Madame KASSOU à Madame MALEK, Monsieur SY à Monsieur LAMOTTE, Monsieur JACQUIN BEAUDOIN à Monsieur LÉGER et Madame ADOMO à Madame MORGADO. Si vous avez d'autres pouvoirs, n'hésitez pas à les faire parvenir. »

Informations diverses

Monsieur le Maire

« Sur votre table, vous retrouverez, un peu en avant-première, la programmation de la saison culturelle que je vous invite à découvrir. Vous verrez qu'il y a de belles choses. Elle sera présentée officiellement vendredi soir, mais vous l'avez déjà en avant-première. Vous pourrez découvrir la richesse de cette programmation pour cette nouvelle année et cette nouvelle saison culturelle. »

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Nous allons tout de suite désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Wilfrid BASTIN. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026

Monsieur le Maire

« Nous avons à adopter le procès-verbal de la dernière séance du 29 avril. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas, donc on passe à son adoption : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il est donc adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC26-229

Pépinière de Santé située 164 avenue du Général de Gaulle à Champigny-sur-Marne - Approbation de la convention d'occupation précaire accordée au profit du Docteur TLEMSANI Badra, pour son installation dans le cabinet, moyennant un loyer mensuel de 200€.

DEC26-230

Décision du Maire portant reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans l'ancien cimetière.

DEC26-231

Complément de la décision DEC25-967 portant sur la création de la valorisation des locations des salles municipales 2026, à la demi-journée.

DEC26-232 à DEC26-264

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle

Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale

Demande d'octroi d'une case de columbarium funéraire familiale

DEC26-265

Exercice du droit de préemption portant sur le fonds de commerce d'un local d'activité (boulangerie) sis 104 avenue Roger Salengro à Champigny-sur-Marne.

DEC26-266

Décision du Maire relative à la convention entre la Ajuntament de Puigcerdà - P, de l'Ajuntament, 1 - 17520 Puigcerdà (Espagne) et la commune de Champigny-sur-Marne portant à la mise à disposition du centre de vacances d'Argelès-sur-Mer du 13 avril (diner) au 15 avril (déjeuner pique-nique) 2026.

DEC26-267

Décision du Maire portant reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans le nouveau cimetière.

DEC26-268

Décision relative à la modification de la régie de recette MEDIATHEQUE (pour intégrer le remboursement des instruments de musique prêtés mais non restitués) instituée auprès de la MEDIATHEQUE MUNICIPALE.

DEC26-269

Terrain nu cadastré AT 160 d'une superficie de 2 839 m², situé au 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la SADEV 94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à compter de sa date de signature jusqu'au 30 novembre 2026 et à titre gratuit.

DEC26-270 à DEC26-302

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipée d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale

Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle

DEC26-303

Exercice du droit de préemption urbain portant sur les lots n°1, 2 et 3 de la copropriété dépendant de la parcelle cadastrée section F n°28, correspondant à un local d'activité sis 9 avenue du Général de Gaulle à Champigny-sur-Marne.

DEC26-304

Consignation de la somme de 36 600 euros suite à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la mise en vente des lots n°54, 55, 57 et 103 dépendants de la copropriété cadastrée section V n°24 sis 63 avenue de la République à Champigny-sur-Marne.

DEC26-305

Modification de la régie de recette " animations sportives municipales", nouveau mode de recouvrement : le paiement en ligne.

DEC26-306

Déconsignation de la somme de 1104 euros suite à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la mise en vente d'un terrain nu sis 256-264 boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne.

DEC26-307

Mandat spécial de représentation Bernaü (Allemagne).

DEC26-308

Acceptation d'une donation sans charge de matériel technique (3 projecteurs Alpha Spot HPE 300) consentie par le théâtre La Gaîté Montparnasse au profit de la Commune de Champigny-sur-Marne.

DEC26-309 à DEC26-325

Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande de renouvellement anticipée d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

MARCHÉS PUBLICS**Marché n° 25A139**

Contrat d'entretien des couvertures, terrasses, gouttières et chéneaux de l'ensemble des bâtiments communaux de la ville de Champigny-sur-Marne, conclut avec la société JIGAL COUVERTURE ETANCHEITE, pour un montant maximum de 1 200 000 euros HT, et pour une durée de quatre années.

Marché n°25A166

Contrat de travaux de réparation courantes et de rénovation de stores de rideaux et fermetures sur le patrimoine de la ville de Champigny-sur-Marne conclu avec la société FMD SAS, pour un montant maximum de 200 000 euros HT, et pour une durée d'une année.

Marché 26A025

Contrat de fournitures pour la composition des pochettes scolaires (fournitures scolaires et articles de papeterie), conclu avec la société ALDA MAJUSCULE, pour un montant maximum de 150 000 euros HT, et pour une durée d'une année.

Monsieur le Maire

« Ensuite, vous avez eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre des arrêtés. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Eh bien on va tout de suite pouvoir passer à l'ordre du jour. Donc, on a une série de désignations pour commencer, dans le cadre de notre vie institutionnelle. Et donc premier point... »

M. GUINTRAND

« On voulait intervenir sur les décisions, Monsieur le Maire. Pardon. »

Monsieur le Maire

« Ah, j'ai posé la question. Comme je ne voyais pas de réactions, j'ai enchaîné. Mais allez-y, Monsieur GUINTRAND, si vous avez une question. »

M. GUINTRAND

« Alors d'abord, sur la décision 266, on voulait savoir quels étaient les apports financiers pour la Ville concernant cette décision. Je vous donne peut-être toutes les questions ? »

Monsieur le Maire

« Oui, s'il vous plaît. »

M. GUINTRAND

« Voilà. La première question, c'était concernant les apports financiers pour la Ville. Est-ce que l'on trouve ces informations sur le site de la Ville ?

Deuxième question : concernant la décision 269, quelle est l'utilisation prévue pour ce terrain mise à part la foire ? Il s'agit du terrain qui est à côté de l'ancienne usine à gaz d'Air Liquide. La décision 303 : maintien en statut commercial ou non de ces locaux ? »

Monsieur le maire

« Si vous pouvez préciser la question sur le 303 ? »

M. GUINTRAND

« Oui. Est-ce qu'il y a un maintien en statut commercial de ces locaux ?

Pour la décision 304, quel est le projet pour ces lots en sachant qu'il y a déjà actuellement des commerces qui sont installés. A priori, je crois que c'est à l'endroit où il y a un Master Poulet. J'espère que la Ville de Champigny ne va pas se faire remarquer concernant une affaire Master Poulet. »

Monsieur le Maire

« Je vous confirme que je ne suis pas candidat à l'élection présidentielle comme mon collègue de Saint-Ouen. »

M. GUINTRAND

« Concernant la décision 307, est-ce que ces frais sont des frais de déplacement, essentiellement ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors... »

M. GUINTRAND

« Excusez-moi, j'ai oublié une dernière décision. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

M. GUINTRAND

« Là, en l'occurrence, c'est sur le marché 26A025. C'était pour faire remonter le fait que des parents d'élèves assez nombreux se plaignent de la mauvaise qualité du matériel scolaire, de la dégradation de la qualité du matériel scolaire dans les pochettes scolaires, et on tenait à vous le signaler. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je vais vous apporter les éléments de réponse. Donc, sur la 266, ce sont des tarifs que vous avez déjà vus passer en termes de délibération, puisque l'on a une facturation qui se fait en fonction du nombre de jours et par type de personnes qui viennent, à raison de 45,70 € par jour et par adulte et de 33,70 € par jour et par enfant. Donc, voilà les recettes. Tout cela, bien évidemment, en fonction du nombre de personnes qui viennent.

Concernant la décision 269, effectivement, pour ce terrain qui est propriété actuellement de la SADEV, nous faisons une convention comme on le fait classiquement pour une occupation précaire dans le cadre de la Foire au Troc et aux Cochons, tout simplement.

Concernant la 303, oui, c'est pour assurer un maintien commercial que nous exerçons un droit de préemption. C'est bien évidemment avec l'objectif de renforcer sur ce secteur le tissu commercial ou de le préserver.

Concernant la 304, il ne vous aura peut-être pas échappé que nous avons inscrit dans le projet municipal de travailler sur une requalification de l'avenue de la République. Donc, nous exerçons notre droit de préemption sur cette parcelle, comme nous l'avons déjà fait sur une autre, de manière à travailler d'éventuels remembrements. Il y aura certainement des déplacements de commerces et, quel que soit le type de commerce, ils seront appelés à être bougés au fil du temps. Il y a aussi beaucoup de coques commerciales qui sont vides, et on se saisira des opportunités pour pouvoir requalifier cette avenue qui en a besoin.

Concernant la 307, le mandat spécial pour Bernau où nous étions ce week-end dans le cadre du jumelage, c'est uniquement pour les frais de déplacement, c'est-à-dire pour aller jusqu'à l'aéroport et prendre un avion.

Et puis, concernant votre remarque sur la qualité de la composition des pochettes scolaires, je rappelle que c'est un sempiternel débat depuis de nombreuses années, quel que soit le fournisseur, que la composition des pochettes scolaires est établie en accord avec les

enseignants, via leur chef d'établissement, et que tout cela est arrêté en fonction du marché. C'est toujours compliqué quand vous avez autant d'enseignants, autant de classes dans une Ville de satisfaire tout le monde. Globalement, ce que l'on a pu noter quand on a changé de fournisseur, c'est une amélioration de la qualité. Alors, après, chacun a ses visions de la qualité des produits, mais, bien évidemment, la composition est arrêtée avec les enseignants. Voilà, j'ai répondu à l'ensemble des questions, donc on va pouvoir passer au point numéro 1. »

1) Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Marne Confluence

Monsieur le Maire

« Donc, c'est la désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de la commission locale de l'eau du SAGE, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, Marne Confluence. Donc, c'est un organisme bien connu qui intervient en lien avec le Département du Val-de-Marne. Nous avons un siège au sein de cette commission qui se réunit une fois par an pour faire le point sur ces questions. Donc, il vous est proposé la candidature de Jacqueline BENAHMED sur cette commission. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je voulais juste vous informer que les élus d'opposition du groupe Agir ensemble ne prendront pas part au vote du point 1 au point 6. »

Monsieur le Maire

« D'accord, on verra que vous aurez peut-être une position différente au point 5. J'ai bien noté votre remarque. Donc, est-ce qu'il y a des avis contraires pour cette désignation ? Des abstentions ? 3 abstentions. Ne prend pas part au vote ? Pour ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

2) Désignation des membres de la délégation, représentant la Ville de Champigny-sur-Marne, au sein de l'association régionale des cités-jardins d'Île-de-France

Monsieur le Maire

« Point numéro 2, donc la désignation des membres de la délégation représentant la Ville au sein de l'association régionale des cités-jardins d'Île-de-France. Vous savez que nous avons une cité-jardin à Champigny qui est de qualité, qui a été classée il y a maintenant 4 ans au patrimoine régional, enfin 3 ans, à la suite des démarches que nous avons pu faire. Et dans le cadre de cette association régionale qui permet de faire des échanges sur la valorisation et la préservation du patrimoine des cités-jardins, nous disposons au moins d'un élu pour pouvoir représenter la collectivité. Et il vous est présenté la candidature de Tatiana SAUSSEREAU. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, le public. C'était tout simplement pour expliquer notre vote à la délibération numéro 1. Vous êtes allé assez vite et, du coup, nous voudrions dire que nous ne sommes pas contre qu'il y ait un représentant de la mairie, mais cela appartient à la majorité. C'est pourquoi nous nous abstiendrons. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait, merci. Donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? 2, 3, 4, bien. Et des votes pour ? Donc c'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

3) Élection au poste vacant d'un représentant pour siéger au sein de la 3^{ème} Commission municipale permanente et actualisation de la 6^{ème} commission municipale permanente

Monsieur le Maire

« Alors ensuite, changement de représentants au sein des commissions permanentes. Il est proposé la candidature à la 3^{ème} commission d'Alain MESNAGER et à la 6^{ème} commission de Pascal EOUZAN. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté, merci. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

4) Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux de l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois

Monsieur le Maire

« Point numéro 4, c'est la désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de la commission de désignation des candidatures dans le cadre des logements sociaux qui relèvent du contingent du Territoire Paris Est Marne & Bois. Il est proposé la candidature de l'élu en charge de la question de l'habitat et du logement à Champigny, à savoir Léon NGANDÉ. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des refus de vote ? Des abstentions ? Je change un peu l'ordre. Des votes contre ? Des votes pour ? C'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme

Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

5) Élection au poste vacant d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Campinois de Géothermie (EPCG)

Monsieur le Maire

« Point numéro 5. Donc, on doit reprendre la désignation, suite à un certain nombre de souhaits pour l'élection des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Établissement public de géothermie. Il est proposé 6 candidatures, comme c'était le cas juste avant : la candidature de Philippe DUBUS, Céline THÉOPHILE, Xavier ANCIAUX, Alain MESNAGER, Thomas SZOLLOSI et Monsieur LAMOTTE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des abstentions ? 3 abstentions. Est-ce qu'il y a des refus de vote ? Non. Qui est pour ? Voilà, je me disais que vous alliez quand même voter pour vous sur cette cinquième délibération, ce qui est un peu logique, et c'est très bien. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

46 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

6) Désignation d'un représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de l'association Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne

Monsieur le Maire

« Sixième point : la désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de la mission locale. Il est proposé la candidature de Michel DUVAUDIER. Est-ce qu'il y a des

interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

7) Convention type fixant les relations de coopération entre la Ville de Champigny-sur-Marne et les associations sportives campinoises percevant moins de 23 000 €

Monsieur le Maire

« Point numéro 7 : on passe au secteur sport et aux conventions fixant la coopération entre la Ville et les associations sportives de Champigny. Christine ARRON. »

Mme ARRON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit donc de la convention type qui fixe les relations de coopération entre la Ville de Champigny-sur-Marne et les associations sportives percevant moins de 23 000 €. Pour les associations, dont la valorisation des aides, subventions, mises à disposition des installations sportives, du personnel, de la maintenance et des fluides est inférieure à 23 000 €, il est proposé de signer avec chaque bénéficiaire une convention type fixant les relations de coopération entre la Ville de Champigny-sur-Marne et ces associations sportives. Il convient également de souligner que la valorisation sera évaluée selon les plannings d'occupation des équipements sportifs qui seront transmis aux associations au début de la saison. Cette convention définit les conditions du soutien de la Ville à chacune des associations sportives ainsi que les engagements de celles-ci vis-à-vis de la commune. La valorisation globale du soutien apporté par la Ville devra être mise en évidence. Les soutiens financiers dépassant 23 000 € feront l'objet de conventions particulières sous forme de contrats d'objectifs en application de la réglementation en vigueur. Le règlement intérieur des installations sportives sera également annexé aux conventions d'utilisation des installations sportives. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention type qui sera signée avec chaque association nommée ci-après.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^{ème} commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la 1^{ère} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 5^{ème} commission ; deux votes réservés de Madame MALEK et de Monsieur GUINTRAND. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Effectivement, j'ai réservé l'avis pour le Conseil municipal parce que j'avais posé une question. Je pensais que la question allait être posée, et peut-être avoir une réponse. La question que j'avais posée en commission, c'était à savoir, parce que vous n'êtes pas sensé ignorer que la plupart des associations, au niveau du bénévolat, cela commence à être de plus en plus difficile. Et, du coup, ma crainte, c'était que l'on rajoute encore de l'administratif à des associations qui ont déjà beaucoup d'administratif à gérer. Voilà mon interrogation : elle était juste à ce niveau-là. Sinon, je trouve que ça peut être positif pour les associations de conventionner avec la Ville, de pouvoir valoriser et d'avoir clairement ce que chaque association perçoit. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, bonsoir à tous. Cette délibération, elle permet de toute façon d'objectiver un peu le soutien municipal qui est fait au-delà des subventions pures : l'accès aux locaux, les fluides, etc. On espère bien sûr, comme notre collègue Fily KEITA-GASSAMA, qu'il n'y aura pas de lourdeurs administratives derrière ces démarches, que ce sera une simple signature. Cela nous permet quand même de dire un mot aujourd'hui sur ce qui nous remonte du terrain, c'est-à-dire sur l'expérience, on va le dire comme ça, ou la directive que vous avez prise, à partir de maintenant, de mettre les locaux, notamment les gymnases, en autonomie de manière très régulière, voire quasi tout le temps. Et donc il y a quand même des remontées de terrain d'inquiétude de ne plus avoir d'agents territoriaux sur site. Puisque l'on est sur une délibération qui parle des coûts pour la municipalité, j'aimerais quand même que l'on puisse, à un moment donné, avoir un bilan de cette décision. Selon nous, on prend quand même un risque collectif, si un jour il y avait un incident majeur qui se déroulait, de ne pas avoir d'agent municipal dans une structure de la municipalité. Ça interroge, et donc on comprend mieux d'ailleurs vos résultats financiers qui vous permettent de dégager beaucoup, beaucoup d'autofinancement, puisque, là encore, cela montre à quoi sert aujourd'hui cette compression des moyens de fonctionnement : eh bien c'est de ne plus mettre d'agents dans un certain nombre de structures où il y en aurait vraiment besoin. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« On se félicite tout à fait que la Ville subventionne des associations médico-sociales, comme l'AFASER ou IME Franchemont, mais, comme cela apparaît en dotations pour des associations sportives, ma question portait sur le ciblage de ces budgets. Est-ce que c'est par rapport à des projets sportifs au sein de ces associations, parce que c'est quand même dans le tableau que l'on nous a donné, deux lignes qui sont particulièrement importantes. Donc, on voulait savoir quel était le partenariat de la Ville avec ces deux associations. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Christine, tu veux peut-être apporter les éléments de réponse ? »

Mme ARRON

« Sur les dernières réponses, donc les montants que vous voyez, ce sont des montants qui sont alloués aux associations, en fonction des critères que l'on a fixés par rapport à la politique que l'on mène. Ça, on l'a déjà dit, que ce soit pour le club omnisport, le RSCC ou les autres associations sportives, nous avons des critères et, en fonction des critères, il y a des points et, au final, on a une somme qui correspond à ces critères. Après, bien évidemment, je ne pense pas que ce soit compliqué, très lourd administrativement parlant, de signer cette convention parce qu'il n'y a pas quand même un dossier de 150 pages. C'est assez léger quand même, au regard de la mise à disposition des équipements sportifs que l'on fait pour ces associations. »

Monsieur le Maire

« Sur l'autonomie, peut-être un mot parce que l'on raconte beaucoup de choses fausses dans ce type d'allégation, puisqu'il n'y a pas une politique globale de supprimer les agents sur les gymnases, puisqu'ils sont toujours en place. Simplement, il n'y a rien de nouveau en la matière. Je n'ai jamais vu un agent sur les équipements du club de rugby à Mandela, je n'ai jamais vu un agent sur le boulodrome, je n'ai jamais vu un agent sur divers équipements. À chaque fois, sur les petits équipements, cela fait des années que c'est pratiqué, cela fait de nombreuses années. Donc, il n'y a rien de très nouveau sous le soleil. Et sur les grands gymnases, il est toujours prévu effectivement de fonctionner sous cette forme, avec des agents qui sont bien présents. En revanche, quand on a des structures de taille moyenne, qui sont utilisées uniquement par les classes et parfois, sur un certain créneau, par des clubs, effectivement, d'avoir quelqu'un qui vient faire l'ouverture et l'entretien de l'équipement en question le matin et puis, parce que l'on n'a pas d'utilisation dans la journée, je ne vois pas l'utilité d'avoir un agent qui reste là de 9 h 00 jusqu'à midi, alors qu'il n'y a personne. Et cela arrive assez fréquemment. Donc, puisque vous voulez, je pense, parler de Baquet, on est sur un certain nombre de créneaux de ce type-là, effectivement. Donc, c'est aussi de la responsabilité d'une Ville de savoir optimiser son organisation pour gérer ses coûts. Et c'est bien dans cette approche-là que l'on travaille, avec l'idée que les agents peuvent intervenir sur deux sites, faire un entretien et puis après, il y a une autonomie. Quand vous avez sur certains équipements peu d'activités, ou uniquement un club, je pense par exemple au dojo. Le dojo Ginnet, il n'y a jamais eu personne, il n'y a jamais eu un agent de la Ville pour s'occuper du dojo Ginnet. Le club s'en occupe. Donc, à partir du moment où l'on est sur ce type d'équipement, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Voilà. Je pense que l'on vous a apporté toutes les réponses. On va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Christine, sur le projet de convention pour la Maison sport santé. »

A l'unanimité,

8) Projet de convention de partenariat entre la Maison Sport Santé de Champigny-sur-Marne (MSS) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Champigny-sur-Marne (CPTS)

Mme ARRON

« Alors il s'agit du projet de convention de partenariat entre la Maison Sport Santé de Champigny-sur-Marne et la communauté professionnelle territoriale de santé de Champigny-sur-Marne. La Ville de Champigny-sur-Marne s'attache à promouvoir le sport santé auprès de sa population et en fait un de ses axes forts en matière de politique sportive. La promotion du sport-santé permet ainsi de répondre aux enjeux de santé publique. Par ses actions, la Ville est habilitée Maison Sport Santé jusqu'en 2028. La Maison Sport Santé de Champigny, via son dispositif sport santé dans la Ville, initié en 2021, permet aux Champinois d'avoir accès aux activités suivantes : le sport sur ordonnance, le sport santé bien-être, un livret numérique thématique annuel. Toutefois, pour répondre aux besoins grandissants des Champinois, notamment des actifs ou patients des médecins libéraux, de nouvelles actions sont mises en place. Pour ce faire, la Ville dispose d'éducateurs sportifs « sport santé » et d'une éducatrice coordinatrice de la Maison Sport Santé susceptible d'accomplir ces missions. La communauté professionnelle territoriale de santé accepte de financer ces actions à hauteur de 8000 € pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2026, avec un premier versement de 5000 € fin juin 2026 et un second de 3000 € à la mi-décembre 2026. En contrepartie, la Ville devra tenir des fiches actions pour le suivi. Il convient également de noter que le montant de la subvention est réduit de 4000 € par rapport à la convention précédente. C'est pourquoi, en raison de la baisse du financement, nous avons limité notre offre à deux thématiques : la nutrition et les personnes âgées. Toutefois, des actions hors convention peuvent être envisagées en cours d'année. Elles feront l'objet alors d'une prestation spécifique, avec une tarification possible sur la base d'un devis comprenant également les modalités de communication. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention en annexe.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^{ème}, 1^{ère}, 4^{ème} et 5^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 9, Geneviève CARPE : la convention avec le Point Écoute. »

A l'unanimité,

9) Convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Association « POINT ÉCOUTE »

Mme CARPE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. En effet, il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute. Il est proposé d'attribuer à l'association Point Écoute de Champigny une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2026. La convention annuelle annexée à la présente délibération précise les engagements réciproques des parties. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec l'association Point Écoute Champigny, d'attribuer une subvention de 30 000 € pour l'année 2026, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^{ème}, 1^{ère} et 6^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Il y a un petit moment, j'étais intervenue sur la convention avec le Point Écoute, en parlant de la situation, de l'état de santé psychologique des enfants, et vous m'aviez parlé d'une subvention qui avait été équilibrée au niveau du Territoire. Donc, je voulais juste savoir quel était le complément de la subvention du Territoire pour l'association Point Écoute, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Je ne l'ai plus en tête. On vous le communiquera, mais je ne l'ai plus en tête, je ne voudrais pas vous dire un chiffre inexact de la subvention du Territoire. Mais il y a toujours effectivement un financement qui s'opère de ce point de vue-là. Geneviève, tu veux compléter ? »

Mme CARPE

« Non, je demandais, peut-être ...

Monsieur le Maire

« Non, on vous le dira. Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Je profite en fait de ce temps de parole pour signaler qu'il y a un problème au niveau de la commission 6. Vous parliez de la commission 6, j'y suis inscrit. En fait, la 6^{ème} et la 5^{ème} commission se passent systématiquement à une demi-heure d'écart, ce qui m'a empêché de participer pour la troisième fois à la 6^{ème} commission. Donc ce serait bien de trouver une solution pour permettre - je crois d'ailleurs que je ne suis pas tout seul dans ce cas-là - à ceux qui sont inscrits sur ces deux commissions de pouvoir y participer. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Écoutez, on regardera ce qui est possible, mais, vous savez, ce n'est jamais simple de faire converger tous les emplois du temps et, en même temps, il faut intégrer les contraintes des agents qui ne peuvent pas finir forcément trop tard. Voilà. On me donne le

chiffre précis : la subvention du Territoire est de 5000 €. Merci Madame AMAR. Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Convention entre la Ville et l'association Femmes de cœur et d'espoir, Léon NGANDÉ. »

A l'unanimité,

10) Convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Association Femmes de Cœur et d'Espoir

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir le public. Il s'agit en effet de cette convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Femmes de cœur et d'espoir. L'association Femmes de cœur et d'espoir, implantée à Champigny-sur-Marne, mène des actions solidaires et d'accompagnement social en faveur des habitants, en particulier les femmes et les familles en situation de fragilité. Afin de soutenir cette initiative d'intérêt local, la Ville de Champigny-sur-Marne souhaite formaliser son partenariat avec l'association par la signature d'une convention. Dans ce cadre, la Ville attribue une subvention de 500 € pour l'année 2026. Par ailleurs, la mise à disposition de locaux municipaux, incluant les charges des fluides, est valorisée à 3296,50 €. La convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Femmes de cœur et d'espoir pour l'année 2026, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{ère}, 4^{ème} et 6^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Nous allons voter cette délibération, puisque le projet d'association ne souffre aucune contestation, et bien sûr que l'on veut participer au soutien des femmes qui sont malades ou qui ont besoin d'une assistance dans le cadre de leur convalescence ou des suites de soins. Cependant, on utilise cette délibération où l'on accorde des moyens à des associations pour vous dire que le débat que nous avons eu en Conseil municipal le 29 avril dernier, où nous vous avons signalé un manque de transparence sur les critères pour attribuer des subventions à telle association plutôt qu'à telle autre, pourquoi on en retirait à une association qui, jusqu'ici, avait une subvention alors qu'elle fait toujours la même activité utile dans son quartier. Bref, toute cette opacité que l'on a dénoncée crée le trouble dans Champigny. Des associations étaient devant le Conseil tout à l'heure pour nous accueillir collectivement et vous faire part de leur désaccord. Et je crois que d'autres actions vont se mener. Donc, vous voyez, c'est un peu regrettable ce genre de décision d'opacité, parce que l'on en vient du coup à se demander pour celles qui ont eu des subventions si c'est parce qu'elles sont récompensées de leur soutien politique ou non. (*Brouhaha dans la salle*) Vous voyez, c'est ce qui est gênant avec

votre politique, c'est que l'on en vient à se poser des questions que l'on ne se serait jamais posées jusqu'ici. Et j'assume mes propos, puisque c'est de votre fait que l'on en vient à se poser ces questions. Mais, pour autant, on votera cette subvention parce que c'est utile de soutenir les femmes qui sont malades.

Et, vous le savez aussi, au niveau national, notre groupe communiste a obtenu une loi qui permet de prendre en charge beaucoup mieux les soins, donc grâce à nos députés. Mais le gouvernement macroniste n'a toujours pas publié les décrets d'application. Donc, je crois que vous avez quelques connexions là-bas ; si vous pouviez être cohérent en soutenant les femmes qui sont malades de cancer et qui ont besoin qu'on les aide jusqu'au bout dans la prise en charge complète de leur santé, car ce n'est pas aux associations seules d'assurer cela. Mais c'est bien des moyens d'État, des moyens publics qu'il faudrait mettre au bout, et donc là, ça pose une question politique. Je sais bien qu'ici, dans ce Conseil, on ne veut pas parler de politique, mais, pour autant, Champigny n'est pas un village et les femmes qui sont malades à Champigny, elles auraient besoin que l'on débloque la question des décrets d'application de la loi qui a été votée, pourtant à l'Assemblée nationale, il y a un an. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet, merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je rappelle que l'on n'est pas à l'Assemblée nationale, mais on est dans un Conseil municipal. Yohann PICOT. »

M. PICOT

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Vous parlez de récompense d'associations que l'on a, on parle d'une subvention municipale de 500 €. On n'est pas dans des sommes extravagantes tout de même. Après, il y a un vrai soutien sur cette association, car il y a un travail énorme qui est fait tout au long de l'année. Cette association soutient, partage et est présente sur toutes les actions de la Ville. Elle a des permanences dans les différentes salles de la Ville. Elle participe au Forum, on a Octobre rose, mais il n'y a rien d'exceptionnel. On parle d'une subvention de 500 €, Monsieur LÉGER. Quand vous parlez de récompense, il n'y a rien d'exceptionnel. Après, il y a tout un soutien de la Ville derrière, tout au long de l'année pour soutenir l'association, qui est chiffré. On voit que c'est bien plus important, mais voilà, je ne vois pas le débat sur le montant alloué à cette association par rapport à d'autres, d'autant plus que vous ne pouvez pas comparer les associations qui font des choses différentes les unes les autres. Là, on est dans le cadre véritablement d'une association qui fait de gros événements, qui évolue en fonction de l'année, et on le voit sur les événements qu'ils portent : il y a de plus en plus de monde. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame MALEK. »

Mme MALEK

Oui, merci Monsieur le Maire. En fait, Monsieur LÉGER n'a pas remis en question la subvention à cette association, il a dit, dès le début de son propos, qu'il saluait le travail de cette association. La question était autour de la transparence des subventions qui ont été accordées, avec une manifestation ce soir de personnes qui font aussi un travail. Loin de là l'idée de comparer le travail des associations les unes aux autres, mais il y en a quand même de nombreuses qui sont restées sur le carreau, et les bénéficiaires avec. Donc c'est de cela

qu'il était question dans l'intervention de Monsieur LÉGER, et cette intervention, on la porte tous. »

Monsieur le Maire

« Bien, je vous remercie d'avoir précisé la pensée de Monsieur LÉGER, mais qui veut encore s'exprimer parce que vous n'avez pas été suffisamment claire pour éclairer ses propos. Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, si l'on pouvait juste discuter de ce que l'on dit et pas de ce que l'on entend. Ce que l'on a dit, c'est le sens de la nuance. On a dit : c'est dommage que les décisions que vous avez prises lors du dernier Conseil puissent jeter quelque part un trouble. Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas soutenir l'association ou que l'on conteste qu'elle puisse avoir 500 €. Mais par contre, vous avez parlé de 500 €, et l'on est bien d'accord que l'on est en train de parler d'une convention qui va offrir des locaux également. On a bien tous lu la même chose. Donc, dans ce cadre-là, ce n'est pas seulement la question de la subvention... Mais c'est très bien, on n'a pas de problème avec ça, mais on souhaitait quand même ce soir revenir sur cette affaire de subventions avec pas assez de critères objectifs. Ça, c'est très important pour les associations de Champigny qui nous le demandent. »

Monsieur le Maire

« On va quand même préciser les choses parce que l'on ne peut pas laisser entendre les énormités que vous venez de nous proférer ce soir. Quand vous nous dites : ça crée un trouble dans Champigny. On se dit : là, Champigny est dans l'émoi le plus complet. Champigny, c'est 80 000 habitants. Et là, ce soir, on avait 2 personnes qui, effectivement, représentent des associations, 10 personnes au total, tous colistiers de votre liste. Voilà l'émoi où il est. Donc, il faut quand même remettre les choses un peu à leur juste place, premier point. Deuxième point, vous dites : la transparence sur les critères. Il n'y a pas de question de transparence, il y a la question de savoir qu'une subvention municipale, comme d'ailleurs n'importe quelle subvention de n'importe quelle collectivité, ce n'est pas quelque chose d'automatique. Ce n'est pas parce qu'on le demande qu'on l'obtient. On doit avoir des critères qui sont en lien avec la politique qui est menée dans la Ville. On a, depuis maintenant 2021, cela a été rappelé par le rapporteur, développé une politique en faveur de la question du cancer, en particulier du cancer des femmes, et des hommes aussi. Et on essaie de mobiliser, de sensibiliser à travers beaucoup d'axes, que ce soient les axes de la politique de santé, les axes de prévention que nous faisons sur l'ensemble de la Ville. C'est un axe majeur. Cette association a proposé de s'associer sur un certain nombre d'événements sur ce sujet ; elle partage donc un des axes de la politique santé de la Ville, et on est ravis qu'une association puisse s'y associer. Et donc c'est extrêmement positif de ce point de vue-là sur ce que nous faisons. Voilà, il n'y a pas d'autre sujet que celui-là. Il faut partager des orientations, effectivement, de ce qui se fait. On ne va pas aller contre des opérations qui s'inscrivent dans un cadre global. Il n'y a rien de plus que cela.

Après, vous voulez faire de la polémique. Certains veulent exister, c'est bien un classique, surtout quand on a perdu une bataille électorale, on a besoin d'essayer de rebondir. En attendant, le sujet, il n'est pas là. Il est un soutien ce soir à la question de la politique de sensibilisation contre le cancer des femmes. Et je pense que l'on est tous d'accord là-dessus. Donc, on va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des avis favorables ? Voilà. Conclusion : une longue discussion pour voter pour.

Point numéro 11 : la convention entre la Ville et le CAARUD Visa 94, Geneviève CARPE. »

A l'unanimité,

11) Convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Association CAARUD VISA 94

Mme CARPE

« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, il s'agit en effet de la convention de partenariat entre la Ville de Champigny et l'association CAARUD Visa 94. Il est proposé d'attribuer à l'association Visa 94 une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2026. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver, pour l'année 2026, la convention entre la Ville et l'association CAARUD Visa 94 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à la signer. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^{ème}, 1^{ère} et 6^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté, merci.
Point suivant : la convention avec l'ARS pour l'équilibre alimentaire, Isabelle CIPRIANO. »

A l'unanimité,

12) Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique

Mme CIPRIANO

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique. La Ville de Champigny-sur-Marne mène des actions de prévention et de promotion de la santé s'inscrivant dans les objectifs du plan régional de santé et de son contrat local de santé. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^{ème} commission et de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.
Convention suivante avec l'ARS sur la santé sexuelle, Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

13) Convention relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la santé sexuelle

Mme DEISS

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France au financement des actions et expérimentations santé en faveur de la santé sexuelle. La Ville de Champigny-sur-Marne mène depuis plusieurs années des actions de prévention et de promotion de la santé en cohérence avec les orientations du plan régional de santé et de l'agence régionale de santé d'Île-de-France et de son contrat local de santé. Dans ce cadre, la Ville, à travers ses centres municipaux de santé universitaires, poursuit la mise en œuvre d'actions en faveur de la santé sexuelle, visant à renforcer l'information, la prévention et l'accès aux soins des Campinoises et Campinois, avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables. Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France attribue à la Ville une participation financière d'un montant de 8000 € pour l'année 2026. Il convient d'approuver cette convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{ère} et 4^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 14, toujours sur les questions de santé, une convention avec l'ARS, Asma ASHRAF. »

A l'unanimité,

14) Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire - Prévention cancers

Mme ASHRAF

« Merci Monsieur le Maire. Donc, le point numéro 14 a pour objet une convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans la prévention du cancer. Ces points ont été abordés dans la 4^{ème} commission et la 1^{ère} commission. La Ville de Champigny-sur-Marne mène des actions de prévention et de promotion de la santé s'inscrivant parmi les objectifs du plan régional de santé et de son contrat local de santé. Afin de soutenir ces actions, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France reconduit, pour l'année 2026, la subvention attribuée à la Ville d'un montant de 10 000 €. Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative

à la participation financière de l'ARS au financement des actions et des expérimentations de santé pour l'année 2026, au titre des préventions cancers, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Donc cela illustre ce que je disais tout à l'heure sur la question de la prévention sur le cancer. Donc pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Pas de refus de vote ? Le point est adopté.

Point numéro 15 Léon NGANDÉ sur la rétinographie. »

A l'unanimité,

15) Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en matière de rétinographie

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en matière de rétinographie. La ville de Champigny-sur-Marne mène depuis plusieurs années des actions de prévention et de promotion de la santé en cohérence avec les orientations du plan régional de santé de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et de son contrat local de santé. Dans ce cadre, les centres municipaux de santé universitaires développent notamment les actions de dépistage de complications rétinienues liées au diabète. Dans le dépistage de la rétinographie, il y a des pistes de pathologies pouvant entraîner une perte irréversible de la vision. Cela constitue un enjeu majeur de santé publique afin de soutenir ces actions, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France accompagne financièrement les centres municipaux engagés dans ce dispositif par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens. Dans ce cadre, la dotation attribuée à la Ville est reconduite pour 2026 pour un montant de 5 300 €. Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la participation financière de l'ARS au financement des actions et expérimentations de santé pour l'année 2026 en matière de dépistage des complications rétinienues liées au diabète, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{ère} et 4^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 16, convention sur une expérimentation en matière de santé pour l'accompagnement social, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ

A l'unanimité,

16) Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de l'accompagnement social

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc, cette délibération porte sur la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé, l'ARS Île-de-France, au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de l'accompagnement social.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 4^{ème} et 1^{ère} commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 17, Geneviève CARPE pour la précarité menstruelle. »

A l'unanimité,

17) Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire - Précarité menstruelle

Mme CARPE

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé, de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire concernant la précarité menstruelle. Afin de soutenir ces actions, l'ARS, l'Agence régionale de santé, reconduit pour l'année 2026 la dotation annuelle attribuée à la Ville pour un montant de 2000 €. Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la participation financière de l'ARS au financement des actions et expérimentations de santé pour 2026 en matière de lutte contre la précarité menstruelle, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les documents y afférant.

L'avis des commissions

Avis favorable des membres présents de la 4^{ème} et de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je souhaitais aussi saluer le travail qui a été fait dans le cadre de l'opération Sans tabou. Geneviève CARPE et Sabrina ABCHICHE ont fait des récoltes utiles pour, notamment, la question de la précarité

menstruelle. On va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté.
Point numéro 18, toujours dans les conventions avec l'ARS sur le sujet de la lutte contre les violences familiales, Isabelle CIPRIANO. »

A l'unanimité,

18) Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la lutte contre les violences familiales

Mme CIPRIANO

« Merci Monsieur le Maire. Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la lutte contre les violences familiales. La Ville de Champigny-sur-Marne mène des actions de prévention et de promotion de la santé s'inscrivant dans les objectifs du plan régional de santé et de son contrat local de santé.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^{ème} et de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas sur ce point. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité.

Ensuite, point 19, l'adoption d'une convention de refacturation entre la Ville et le CCAS, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. »

A l'unanimité,

19) Adoption d'une convention de refacturation entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Il s'agit de l'adoption d'une convention de refacturation entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le CCAS, c'est une très bonne chose.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 4^{ème} et 1^{ère} commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

Deux questions : la première, c'est : avant que l'on passe cette convention, quel fonctionnement avait-on avec le CCAS ? Et puis, par contre, sur le CCAS, puisque l'on parle de refacturation, je me permets de faire un point politique qui va effectivement illustrer les propos que l'on a pour critiquer vos choix budgétaires. Il faut quand même que le Conseil municipal le sache, et puis que les Campinois qui sont ici l'entendent aussi : c'est bien de savoir que la Ville, dans le cadre de ses séjours seniors, fait un choix à l'intérieur du CCAS, qui est un choix qui me semble très contestable. En gros, la municipalité, l'année dernière, en 2025, dans le cadre d'un séjour seniors qui permet à des personnes qui, notamment, fréquentent nos Maisons pour tous, des publics fragiles socialement, etc., de pouvoir partir au moins une fois en vacances. Un séjour très apprécié et très utile, surtout quand on sait que beaucoup, beaucoup de Français et de Campinois se privent de vacances. Mais cependant, l'année dernière, la municipalité avait mis un car à disposition pour un coût estimé à 3000 et quelques euros. Cette année, parce que le car était proche des 5000, on ne va pas mettre le car à disposition. Et donc, les attributaires du voyage, ceux qui vont partir, devront s'acquitter eux-mêmes de 115 € supplémentaires. Eh bien, vous voyez, tout à l'heure, je parlais des marges de manœuvre de notre Ville. Quand on en vient à faire payer 110 € pour les voyages qui sont du CCAS - je rappelle que la mission d'un CCAS est de soutenir les personnes qui sont en difficulté, âgées et en grande précarité - eh bien écoutez, quand on fait payer 110 € dans une Ville comme Champigny pour un voyage qui avait pour but de permettre à tout le monde de partir, eh bien on va participer nous-mêmes aussi à des choix qui vont exclure de plus en plus de gens. J'ai voté contre bien sûr, pas contre le voyage, mais contre cette politique-là dans le cadre du Conseil d'administration. Mais ici, puisque l'on parle refacturation entre la mairie et le CCAS, eh bien j'aimerais bien quand même que l'on puisse un peu changer de politique à Champigny parce que, sinon, on va perdre complètement la visée de ce qu'est l'action solidaire et sociale à Champigny. »

Monsieur le Maire

« Il y a d'autres interventions ? Écoutez, vous êtes sur votre position. Vous souhaitez qu'il y ait un changement politique, je pense que les Campinois vous ont répondu récemment, et ils ont répondu de façon extrêmement claire. Il est vrai que l'on avait une pratique des cars, notamment sur beaucoup de manifestations qui étaient tout à fait particulières à Champigny. Aujourd'hui, on a une approche de gestion. Voilà. On a une approche de gestion et, quand on arrive à avoir pour 300 € une semaine dans le Finistère, ça reste quand même extrêmement intéressant, y compris pour des gens qui ont des situations modestes. Je crois qu'il faut relativiser ce que vous dites. Il y a en plus des aides qui sont accordées, il y a en plus le fonds de solidarité, il y a quand même beaucoup de choses qui se font, et il y a beaucoup de Villes qui ne le font pas. Je crois qu'il faut resituer un peu sur ce que vous venez de dire, en sachant que vous sortez un peu du cadre de la délibération. Mais on commence à avoir un peu l'habitude de la technique.

En tout cas, sur ce sujet du car, on n'a pas vocation à emmener tous les Campinois. Non. On emmène un car avec 55 personnes, donc ça reste quand même extrêmement modeste, mais en attendant, on le fait alors que beaucoup de Villes l'ont supprimé. Je crois que c'est d'ailleurs une initiative de Catherine MUSSOTTE-GUEDJ d'avoir voulu réenclencher ce dispositif qui s'était arrêté par le passé. Je crois que c'est une bonne action, je pense qu'il faut poursuivre, mais quand il y a des coûts qui explosent, eh bien il faut aussi que chacun apporte sa contribution.

Alors vous avez raison, on n'est pas à l'Assemblée nationale. On est bien au niveau du Conseil municipal. Nous avons une différence de fond : vous, vous considérez, comme sur plein de sujets d'ailleurs, que tout doit être gratuit, et nous, nous considérons que tout a un coût. Considérer que tout est gratuit, ce n'est pas aussi valoriser le travail qui est fait d'ailleurs par l'ensemble des agents qui travaillent dans la collectivité. Je ne parle pas simplement que du séjour, mais sur beaucoup d'autres sujets. Et puis ce n'est pas non plus rendre service à ceux qui sont des fois, juste au niveau du plafond et qui n'y auront pas droit si l'on fonctionne comme ça. Vous savez, les gens qui sont au seuil sont aussi des gens modestes, et ce n'est pas parce qu'ils sont au plus bas qu'ils doivent être méprisés, ce qui est au fond votre position, et vous voyez, très contradictoire avec : on veut ramener tout le monde. Il y a quelque chose qui ne colle pas en la matière. Mais bon, c'est votre position, ce n'est pas la nôtre. Là, on a une vraie divergence de fond, mais, puisque vous dites : on défend notre politique, c'est votre droit, bien évidemment, mais je vous le redis : les choses ont été clairement choisies par les Campinois. Bien, nous allons passer au vote, puisque l'on n'est pas sur ce sujet-là, on est sur la convention de refacturation, donc on n'est pas du tout sur une histoire de cars, on est sur, si quelqu'un a lu la délibération, les coûts de chauffage, les coûts de maintenance, tout ce qui est afférent et qui doit figurer dans le budget, en l'occurrence entre la Ville et le CCAS. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Beaucoup de discussions pour l'unanimité, c'est très bien.

Alors, ensuite, point numéro 20, permission générale de voirie, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,

20) Octroi d'une permission générale de voirie au Syndicat des Eaux d'Île-de-France et instauration d'une redevance pour occupation du domaine public routier

Mme THÉOPHILE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit d'accorder une permission générale de voirie au Syndicat des eaux d'Île-de-France, le SEDIF, et d'instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public routier. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions 3 et 1. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté.

Point suivant, toujours sur une permission de voirie, Caroline BOICHOT.

A l'unanimité,

21) Instauration d'une permission générale de voirie pour l'année 2024 et d'une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'eau potable pour les années 2023 et 2024

Mme BOICHOT

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'instauration d'une permission générale de voirie pour l'année 2024, et d'une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'eau potable pour les années 2023 et 2024. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^{ème} commission et 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame GARCIA. »

Mme GARCIA

« Oui, j'aurais souhaité juste profiter de ce point à l'ordre du jour, mais bien sûr que c'est réglementaire, je l'ai voté en commission, pour rappeler que nous défendons le retour d'une régie publique de l'eau pour des raisons très simples : la première, c'est que l'eau est un bien commun, ce n'est pas une marchandise. Elle devrait être directement contrôlée par les communes, comme un service public auquel chacun a droit. La deuxième, c'est qu'une gestion publique permettrait de mieux contrôler la distribution, tant au niveau des prix que de la qualité, ainsi que de l'entretien des réseaux pour éviter du gaspillage. Enfin je termine par la troisième raison qui est une remarque : la Ville de Paris ainsi que de nombreuses communes d'Île-de-France et du Val-de-Marne ainsi que de la France tout court ont fait ce choix, et ne le regrettent pas, car il n'y a aucune raison que des distributeurs privés fixent les règles de vente d'une distribution d'un bien qui appartient à tout le monde. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Chacun est libre, bien évidemment, de ses positions sur ce dossier qui ne relève pas du Conseil municipal. Alors il pourrait en relever si l'on voulait sortir effectivement du SEDIF et aller sur un autre choix. Mais je note que beaucoup de villes, comme vous pouvez les citer, ont fait le choix, ces dernières années, de faire le contraire. Je pense notamment à nos voisins de Saint-Maur, et je peux vous dire que la qualité de l'eau a progressé. Comme quoi... On avait déjà eu ce débat un jour au Territoire, et il a été rappelé, justement par le Maire de Saint-Maur de l'époque, que, puisqu'une de nos collègues de l'époque - je peux la citer, puisque le rapport est publié et public, Madame CAPORAL - avait pris un exemple qui était un exemple américain qui défrayait la chronique à ce moment-là et en l'occurrence, c'était un opérateur public qui avait pollué les eaux et qui avait entraîné des maladies. Donc, je crois qu'il n'y a pas forcément de dogme à avoir. Je connais cette position de certains. Aujourd'hui, nous, ce n'est pas l'objet, on est sur une permission générale de voirie au regard de ce qui est fait avec le SEDIF. Donc c'est ce que je vous propose d'adopter : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? C'est donc adopté. »

Point numéro 22, convention d'enfouissement, Philippe DUBUS. »

A l'unanimité,

22) Signature d'une convention d'enfouissement - CHAMP201 - Mise en souterrain du réseau d'éclairage public de la ville : rue de la Victoire, rue du Docteur Charcot, rue Eugène Pottier, avenue Guynemer et rue Henri Dunant à Champigny-sur-Marne

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Préalablement à cette convention, je rappelle qu'effectivement, depuis quelques années, nous avons entrepris avec le SIPPEREC un rattrapage d'enfouissement des réseaux Enedis. La Ville avait de grands retards à ce sujet-là, plusieurs dizaines de kilomètres qui n'étaient pas enfouis. Donc, nous avons cette campagne qui continue d'année en année. Et la deuxième chose, c'est que nous avons décidé que non seulement il y avait un enfouissement des réseaux, mais qu'en même temps, on accompagne les travaux d'Enedis pour enfouir aussi les réseaux de l'éclairage public parce que, précédemment, on gardait l'éclairage public volant, et le reste était enfoui. C'est quand même dommage... Donc là, aujourd'hui, on est dans ce cadre-là. On profite du travail que fait le SIPPEREC pour un certain nombre de voiries. Donc, pour cette délibération numéro 22, c'est la rue de la Victoire, la rue du docteur-Charcot, rue Eugène-Pottier, avenue Guynemer, rue Henri-Dunant. On leur délègue en fait une maîtrise d'ouvrage, parce que c'est une petite partie de l'enfouissement, et cette délégation de maîtrise d'ouvrage nous permet de réaliser l'enfouissement, non pas des particuliers parce que c'est eux qui s'en occupent, mais de l'alimentation de nos candélabres. Et on a un budget prévisionnel de 80 602 € TTC pour ces travaux, compris 5 % d'indemnisation du SIPPEREC, c'est le prix d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. On parle d'un coût prévisionnel parce que, effectivement, les coûts seront définitifs lorsque l'on aura eu la consultation des entreprises faite par le SIPPEREC et, dans ce cas-là, on connaîtra le montant exact des travaux.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^{ème} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Tout cela va dans le bon sens, c'est d'avancer sur ces sujets qui sont importants. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté, je vous remercie.

Et la délibération suivante qui est la même... »

A l'unanimité,

23) Signature d'une convention d'enfouissement - CHAMP202 - Mise en souterrain du réseau d'éclairage public de la ville : rue Ampère, rue de la Mutualité, rue de Prétoria, rue des Génétrais, rue du Maroc, rue Robert Birou à Champigny-sur-Marne

M. DUBUS

« C'est exactement la même, mais là, on parle des rues Ampère, de la Mutualité, rue de Prétoria, rue des Génétrais, rue du Maroc, rue Robert-Birou, et on a les mêmes avis favorables.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^{ème} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Parfait, merci. Donc, je suppose que c'est le même vote : pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Pas de refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Alors ensuite, convention d'occupation temporaire avec le SEDIF, Caroline BOICHOT. »

A l'unanimité,

24) Convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec le Syndicat des Eaux d'Île-de-France SEDIF pour l'installation d'une fontaine à eau sur la Place de la Chanson

Mme BOICHOT

« Il s'agit d'une occupation temporaire du domaine public communal avec le Syndicat des eaux d'Île-de-France pour l'installation d'une fontaine à eau sur la place de la Chanson. Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique d'amélioration du cadre de vie et de développement des espaces publics de proximité menée par la commune. En effet, la place de la Chanson a récemment fait l'objet d'une requalification comprenant la création d'une aire de jeux, la réalisation de deux boulodromes, l'installation d'une boîte à livres, la mise en place d'espaces de repos végétalisés. L'implantation d'une fontaine à eau vient ainsi compléter les équipements mis à disposition des habitants et usagers du site, tout en garantissant un accès facilité à l'eau potable pour tous.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^{ème} et 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors je précise qu'en fait, cette fontaine n'était pas prévue dans l'aménagement initial. Mais c'est notre représentante au SEDIF alors, qui avait obtenu cette mise en place, puisque nous avons un château d'eau à côté, ce qui est un bienfait complémentaire dans le cadre de cet aménagement. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point suivant : le renouvellement d'une convention sur, notamment, les candélabres, en lien avec le SEDIF, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,

25) Renouvellement de la convention relative à l'installation de dispositifs de télérelève et de répéteurs sur les candélabres d'éclairage public dans le cadre du contrat de délégation de service public du SEDIF

Mme THÉOPHILE

« Merci Monsieur le Maire. La délibération porte sur le renouvellement de la convention relative à l'installation de dispositifs de télérelève et de répéteurs sur les candélabres d'éclairage public dans le cadre du contrat de délégation de service public du SEDIF.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions 3 et 1. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité. Nous allons pouvoir passer au point numéro 26 pour l'approbation de la convention dans le cadre de l'aménagement du pont de Nogent sur le projet du Jardin des Rives, Caroline BOICHOT.

A l'unanimité,

26) Approbation de la convention d'occupation temporaire entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'État pour la gestion du jardin des Rives créé dans le cadre de l'opération d'aménagement du pont de Nogent

Mme BOICHOT

« Il s'agit d'une opération qui consiste à transformer une partie de l'ancienne bretelle d'entrée sur l'A4 reliant la RD 486, à Paris en un parc avec des cheminements piétons permettant de rejoindre le quai Polangis. Le foncier appartenant à la DIRIF, la gestion et l'entretien dépendront de la Ville. Le coût est estimé à 2,6 M€. Ce montant est financé à parts égales par l'État et la Région Île-de-France. Cela prendra effet à la date de réception des travaux et prendra fin le 31 décembre 2099. La mise à disposition est consentie à titre gratuit. En revanche, toutes les impositions et taxes seront à la charge de la commune. La commune dispose du pouvoir de police sur l'ensemble du périmètre du Jardin des Rives. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^{ème} commission et de la 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. En tout cas, on peut se satisfaire de cet aménagement que nous avons obtenu non sans mal, parce que les discussions avec la DIRIF sont toujours complexes et longues. Dans le cadre du réaménagement du pont de Nogent, ce n'était pas une opération gagnée au départ. Tout le monde avait intégré qu'il y avait bien évidemment la suppression d'une bretelle, mais personne n'avait intégré, notamment lorsque nous avons fait l'inauguration des aménagements du pont, il y a déjà maintenant plus de 3 ans, que c'était un point qui n'avait pas été traité justement : l'accessibilité au bord de

Marne pour les cycles. Il y avait des aménagements transitoires qui avaient été faits, donc il y avait vraiment besoin d'avancer sur ce sujet-là. Les discussions ont été longues, et puis elles n'ont pas été simplifiées non plus, puisque l'on a eu la bonne surprise, ou le bon malheur pour le coup, d'avoir un poids lourd qui nous a fait un tout droit en venant de province pour aller sur l'A86. Au lieu de tourner à droite, il est allé tout droit, et donc il s'est encastré dans le pont. Et donc, le temps de faire toutes les vérifications pour la DIRIF, cela nous a décalé un peu les opérations qui viennent de commencer. Et donc c'est une bonne chose pour ce secteur, ce qui permettra de faire plus facilement le lien, notamment pour l'accès en mode doux et piéton, pour le parc du Tremblay et rejoindre plus aisément les bords de Marne. Je vous propose d'adopter ce point. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté, je vous remercie. »

Point numéro 27, la TLPE pour 2027, Grégory GOUPIL. »

A l'unanimité,

27) Fixation du taux de la taxe sur la publicité extérieure 2027

M. GOUPIL

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La délibération numéro 27 concerne la fixation du taux de la taxe sur la publicité extérieure. Ce sont les enseignes publicitaires qui procurent souvent de la pollution dite visuelle. Donc, la fixation du taux proposé cette année était de +0,9 sur l'indice officiel, mais Champigny-sur-Marne est concernée par le dispositif des Villes de plus de 50 000 habitants et fait une proposition de porter les tarifs à +1,5 % pour l'exercice 2027. Vous avez le tableau en annexe par rapport à l'année précédente. Il est dit que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027, et on demande l'autorisation pour Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout acte ou document se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la taxe sur la publicité extérieure, objet de la présente délibération.

L'article L454 rappelle que la taxe sur la publicité extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément aux articles L454-71 du code des impôts et échanges sur les biens, services, et aux articles du Code des collectivités territoriales.

L'avis des commissions

Avis favorable des membres présents de la 1^{ère} et de la 3^{ème} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Maire. Alors, cette délibération peut sembler technique, pourtant, le rapport lui-même rappelle qu'il ne s'agit pas seulement d'un sujet fiscal. Vous écrivez noir sur blanc que cette taxe constitue aussi un outil de régulation environnementale destiné à lutter contre la pollution visuelle et à préserver le cadre de vie. Nous partageons pleinement cet objectif, mais, dès lors qu'un outil est présenté comme un instrument de politique publique, il devient légitime de s'interroger sur son efficacité réelle. Vous allez certainement me répondre, Monsieur le Maire, avec votre sens de la répartie si affûté, que cette délibération porte sur les tarifs de la taxe et non sur le règlement local de publicité, que

la commune applique la réglementation nationale, et que les écrans numériques y sont déjà davantage taxés. Très bien, mais cela ne répond pas à la question que nous nous posons aujourd'hui : quel bilan tirez-vous de cette politique à Champigny ? Combien de dispositifs publicitaires numériques existent aujourd'hui dans notre Ville ? Leur nombre augmente-t-il ou diminue-t-il ? Disposez-vous d'un état précis de leur évolution ces dernières années ? Car ce sont précisément ces supports qui interrogent le plus. Ils consomment davantage d'énergie, modifient souvent et enlaidissent le paysage urbain, et soulèvent régulièrement des questions de sobriété. La Ville réalise-t-elle des contrôles sur le respect des obligations d'extinction nocturne ? Combien de mises en conformité ou de rappels à la réglementation ont été effectués ? Je pose ces questions très simplement, parce qu'une police environnementale doit pouvoir évaluer, ou alors il s'agit juste, disons-le, de communication. À la lecture du dossier, nous connaissons le tarif au centime près, donc +1,5 %, comme vous l'avez dit. Mais nous savons finalement assez peu de choses sur les résultats concrets obtenus. Combien rapporte cette taxe à la commune ? A-t-elle permis de limiter certains dispositifs, de réduire effectivement les pollutions visuelles et énergétiques ? Ou sommes-nous face à un mécanisme devenu essentiellement budgétaire, auquel on applique chaque année une actualisation un peu supérieure à l'inflation ? Et permettez-moi une interrogation plus générale sur certains usages commerciaux, notamment lorsqu'ils restent lumineux sans réelle nécessité, parfois tardivement dans la soirée. La question n'est pas d'interdire toute publicité, la question est de savoir si la Ville utilise réellement les leviers dont elle dispose pour orienter les pratiques vers davantage de sobriété et un cadre de vie plus apaisé. Monsieur le Maire, puisque votre rapport présente cette taxe comme un outil environnemental, nous pensons qu'il serait utile que le Conseil municipal dispose à l'avenir d'un véritable bilan du nombre de dispositifs, de leur évolution, des contrôles effectués, des recettes générées, et surtout des résultats obtenus, parce qu'une politique publique se mesure aussi à ce qu'elle produit concrètement. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« C'était pour faire une intervention qui allait tout à fait dans le sens de notre camarade LAMOTTE. Donc, je ne vais pas rajouter par rapport à la démarche qui est affichée et aux réalités constatées sur le terrain, dans nos rues. Simplement moi, je ne suis pas spécialiste en droit fiscal, mais j'avoue que le tableau avec des colonnes +5 €, +1,50 € en inflation par rapport à ce qui est applicable à Champigny, le maximum ministériel... Si l'on pouvait avoir une rapide petite explication là-dessus, cela nous permettrait d'éclairer notre lanterne, sans mauvais jeu de mots. »

Monsieur le Maire

« Il ne faut pas que ce soit dans la nuit parce que, sinon, ça poserait un problème. Plusieurs précisions sur ce rapport. Donc là, je précise bien que l'on est juste sur la fixation des taux. Il n'est pas question d'un bilan. Tout cela peut être abordé bien évidemment en commission. Simplement préciser quand même différents éléments. Tout d'abord, le premier point, c'est que l'on a un périmètre d'exonération pour un certain nombre de commerces. Cela a été défini depuis plusieurs années. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Simplement on a effectivement, dans le cadre de l'impact qu'un certain nombre de commerçants ont des travaux du Grand Paris, alors c'est une contribution modeste, mais, en tout cas, ils n'ont plus à payer

la TLPE sur le périmètre concerné autour des travaux du Grand Paris. Deuxième point : ce n'est pas un élément de communication, Monsieur LAMOTTE, c'est un dispositif qui existe déjà depuis une bonne dizaine d'années, 10-12 ans à peu près, qui a un avantage, c'est que cela permet de maîtriser le développement de ce type de publicité. Alors, il y a deux éléments qui rentrent en ligne de compte, déjà dans l'espace public, et je précise que l'on n'est pas dans le cadre du règlement de publicité comme vous l'avez évoqué, c'est terminé, on n'a plus la maîtrise complète du sujet, puisque maintenant c'est une question qui relève du Territoire. On n'est plus sur le RLP, on est sur le RLPI, qui est une compétence qui est territoriale ou intercommunale, comme le PLU qui est devenu le PLUI. Il y a une réglementation qui est arrêtée où l'on a justement, et de concert, les 13 Maires ont travaillé réellement main dans la main. Vous savez qu'il y a des sensibilités différentes au sein du Territoire, et on était tous d'accord pour dire qu'il ne devait pas y avoir de la pollution visuelle avec des éléments majeurs : autour des bords de Marne, autour des sites historiques, et autour des éléments naturels. Alors je pense bien évidemment à la Marne, puisque dans le territoire Paris Est Marne & Bois, sur les 13 communes, nous avons, pour beaucoup d'entre nous, La Marne en commun ; le bois de Vincennes, bien évidemment ; et puis les éléments historiques. On n'a pas envie forcément, quand on est autour de l'église Saint-Saturnin, de voir beaucoup de publicités ou le château de Vincennes, pour prendre un autre exemple dans notre Territoire. Donc, la réalité de ce dispositif, c'est que cela permet de maîtriser.

Pour répondre à votre question : est-ce qu'il y a eu des rappels qui ont été faits ? Oui, pour un certain nombre de commerces qui débordaient un peu. Et puis, il y a un autre acteur qui est un juge de paix aussi, c'est la consommation. Parce qu'il y a un certain nombre de commerçants, que l'on connaît bien et que l'on visite avec Michel DUVAUDIER, qui disent : Ah ben, j'ai pris un système de publicité parce qu'il y a une rémunération. Cela permet d'avoir un petit peu d'argent. Et donc ils ont mis de grands afficheurs numériques à très forte consommation. Et en fait, les commerçants se sont aperçus que la petite recette était bien faible par rapport à l'évolution de la consommation, et ils ont vite compris qu'il fallait arrêter. Il y a aussi des dispositifs, au fond, qui sont ceux des mécanismes du marché, et il faut comprendre aussi les enjeux. Donc je crois que, globalement, ça fonctionne bien, on arrive à maîtriser, on fait aussi du dialogue avec un certain nombre de commerçants pour faire en sorte que tout cela soit raisonnable.

Je précise qu'il y a des panneaux lumineux effectivement, qui sont des panneaux municipaux, qui sont des panneaux d'information, qui sont en LED à très, très faible consommation, et c'est les seuls qui existent véritablement sur l'espace public qui sont autorisés. Il faut bien que l'on puisse aussi informer les Campinois de toutes les informations utiles et nécessaires par ce biais, le reste étant de l'information d'une autre nature que des panneaux lumineux. Voilà ce que je peux vous dire sur ce point. Oui, Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Juste pour une petite précision : c'est vrai que ce qui serait bien aussi, c'est de s'interroger sur la modalité, comment dire, en termes de loi concernant les éclairages de nuit. Pas mal d'enseignes restent éclairées la nuit. Peut-être qu'il faudrait leur demander de fermer la lumière la nuit, parce que cela ne sert pas à grand-chose, finalement... Et puis vous avez parlé, au début de votre intervention, que ce n'était pas le moment de faire un bilan et que l'on pourrait en discuter en commission. Eh bien je vais vous dire : j'aimerais bien que l'on puisse en discuter en commission, parce que c'est vrai que dans les commissions, on ne discute pas beaucoup. On est là, on dit oui ou non. Il n'y a pas vraiment d'échanges, il n'y a pas vraiment de discussions. Mais je vous prends au mot, et ce serait bien effectivement, moi, je fais partie

de la commission 3, que, pendant la prochaine commission, on puisse avoir un vrai débat sur ces questions-là, et de vrais échanges. Voilà, merci. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi, je viens de le proposer, donc je n'ai pas de sujet là-dessus. Simplement, il faut que tous les commissaires soient d'accord pour qu'il y ait une synthèse qui soit faite, et après vous en débattiez. Moi, je ne siège pas dans les commissions, il n'y a aucun problème. Alors on ne refait pas des débats à n'en plus finir sur tous les points, mais quand il y a un point qui peut être inscrit à l'ordre du jour, s'il est défini sur une commission en laissant le temps au service de faire un bilan, il n'y a pas de sujet là-dessus. »

M. LAMOTTE

« Pour l'instant, il n'y a pas eu de débats, pas le moindre débat dans les commissions. »

Monsieur le Maire

« Il faut le proposer, mais cela se prépare. Il faut bien venir avec des documents, avoir un support. Vous demandez un bilan : il faut qu'il soit préparé par les services, et qu'après on puisse effectivement avoir un débat. Mais, en soi, ce n'est pas une difficulté.

Concernant les enseignes que vous avez évoquées, nous, les messages sont passés. Après, vous savez, on ne va pas envoyer la police dès que l'on a un commerce qui reste allumé. Quand on a des retours, on informe. La préconisation que nous faisons, que nous formulons, c'est de dire : pas au-delà d'une heure du matin, parce que vous avez des commerces qui fonctionnent, dans la restauration notamment, jusqu'à minuit. Le temps que certains ferment, nettoient leur bâtiment, ils aiment bien laisser allumé, jusqu'à une heure du matin. Mais je vous rejoins : entre 1 h 00 et 6 h 00 du matin, on pourrait aller au-delà. Après, il fait encore nuit à 6 h 00 du matin, en particulier l'hiver, donc il n'y a pas de nécessité, surtout qu'il y a relativement peu de flux à ce moment-là. En tout cas, ce sont des informations que l'on passe, mais on ne peut pas se mettre derrière chaque commerce. Bien, donc je vous propose de passer à l'adoption. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur la fixation du taux de la TLPE ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point suivant : c'est la révision du plan d'actions triennal d'aménagements cyclables, Jacqueline BENAHMED. »

A l'unanimité,

28) Révision du plan d'actions triennal d'aménagements cyclables

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Par cette délibération, il s'agit d'approuver la révision du plan d'actions triennal d'aménagements cyclables. Le schéma directeur des liaisons douces a été approuvé en juin 2022 et s'est concrétisé par la création de 4 kilomètres d'infrastructures cyclables. Suite aux mutations urbaines, notamment par

l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris, il convient d'intégrer un aménagement cyclable sur l'ensemble de la rue de la Plage, d'ajouter aux liaisons interquartiers la rue du Marché et le quai Victor-Hugo, entre l'avenue Carnot et la rue du Marché, et de finaliser la rue des Hauts Perreux. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 3^{ème} commission ; 2 votes réservés de Madame GARCIA et de Monsieur LAMOTTE

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{ère} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame GARCIA. »

Mme GARCIA

« Oui, je voulais revenir sur le plan d'actions triennal d'aménagements cyclables. En fait, des remarques qui sont à la fois des questions concernant ce plan d'action. Évidemment, il relève d'intentions qui sont très louables. Il porte sur des réalisations qui sont nécessaires et qui sont attendues. Mais j'ai deux questions principales : la première, c'est qu'il manque un calendrier prévisionnel qui devrait en dessiner les priorités, et qui n'est même pas ébauché. Quels sont les objectifs pour la première année, la deuxième, la troisième ? C'est, par exemple, la définition d'un plan d'actions. Quel est votre calendrier ? C'est ma première question. Et la seconde concerne la fin du déroulement : 80 % du budget reposent sur des subventions hypothétiques alors que le Fonds vert a été amputé de 50 % dans le budget 2026. À combien estimez-vous la probabilité d'obtenir toutes les subventions nécessaires ? C'est ma question. Et un plan d'actions sans calendrier ni probabilités de succès reste très hypothétique. En d'autres termes, pas d'engagements forts ni précis, mais de la communication politique. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Merci, mon intervention va un peu dans le sens de Madame GARCIA. Je vais essayer de ne pas être trop répétitif. On le sait tous, le vélo répond à des enjeux très concrets de santé publique, de qualité de l'air, de réduction des nuisances, de transition écologique, etc. Mais justement, précisément parce que c'est un enjeu important, nous avons le sentiment ici que ce qui nous est présenté reste en dessous des enjeux vraiment. Au fond, une question traverse cette délibération : sommes-nous dans une stratégie ou dans un rattrapage ? Le schéma directeur des liaisons douces date de 2022 ; nous sommes en 2026, et je vous entends déjà, Monsieur le Maire, nous expliquer brillamment qu'il faut faire preuve de pragmatisme, avancer au rythme des contraintes liées aux travaux du Grand Paris, par exemple. Mais enfin l'arrivée des gares du Grand Paris n'est pas tombée du ciel au printemps. Tout cela était connu depuis des années. Alors oui, il faut s'adapter, mais gouverner, ce n'est pas seulement s'adapter, c'est aussi anticiper. Vous nous direz probablement aussi avec une certaine satisfaction que la municipalité agit, et que 4 kilomètres d'infrastructures cyclables ont été réalisés depuis l'année 2022. Formidable ! Je vous répondrai : c'est mieux que rien, c'est sûr, mais enfin, au regard des ambitions affichées, de l'arrivée des deux gares du Grand Paris et des transformations profondes de notre Ville, peut-on sérieusement considérer que cela suffit ? Et

surtout ces aménagements restent fragmentés, car le problème n'est pas seulement de créer des portions cyclables, le vrai sujet c'est celui de la continuité. Un réseau cyclable ne fonctionne pas en morceaux. Il fonctionne lorsqu'un habitant peut se déplacer d'un quartier à un autre, rejoindre une gare, un collège, un équipement sportif ou le centre-ville sans ruptures brutales, sans danger, sans devoir revenir au milieu du trafic. Or, aujourd'hui, malgré les 9 axes structurants prévus ici, beaucoup de cyclistes occasionnels ou réguliers ont le sentiment que les itinéraires restent incomplets, peu lisibles ou insuffisamment sécurisés. Et qu'en est-il des quartiers plus éloignés du centre-ville ? Qu'en est-il des continuités vers les équipements publics ? Qu'en est-il des liaisons du quotidien qui permettent de réduire réellement la dépendance à la voiture ? Quels seront précisément les standards de sécurisation retenus ? Quels arbitrages seront faits lorsqu'il faudra partager l'espace public ? Plein de questions. J'en ai encore plein qui, visiblement, n'ont pas de réponses dans ce rapport. Enfin il y a une question de méthode : quelle concertation avec les commerçants, les riverains, les usagers ? Monsieur le Maire, nous ne contestons pas le principe de cette délibération, nous disons simplement qu'elle manque d'ampleur. Champigny mérite une véritable stratégie cyclable à l'échelle de toute la commune, une stratégie cohérente, continue, sécurisée, financée, concertée, évaluée parce qu'en l'état, ce dossier ressemble davantage à une adaptation tardive qu'à une véritable anticipation. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Pas d'autres interventions ? Alors je vais reprendre les points que vous avez évoqués. Madame GARCIA, vous dites que ce n'est que de la communication, j'entends. Quand on fait des réalisations comme celles-ci, ce n'est pas de la communication, ce sont des réalisations qui sont extrêmement concrètes et particulièrement coûteuses. Vous avez raison de dire qu'il faut du financement, et vous dites des subventions hypothétiques. Elles ne sont pas hypothétiques. Je vous rejoins sur le fait que le Fonds vert a fondu un peu comme neige au soleil. Pour autant, nous avons des subventions qui sont conséquentes. Alors, dans le plan du Département, puisque le Département a fait un plan de 50 M€ pour accompagner les Villes sur les voies départementales en termes d'aménagements cyclables, et on commence à en voir déjà les effets sur Champigny. Le Président du Département était venu il y a quelques mois pour constater les aménagements en cours de réalisation qui prennent un peu de temps, mais, effectivement, Monsieur LAMOTTE, tributaires du Grand Paris express. Il faut, par exemple, quand on prend le rond-point Grancey, que le Grand Paris express se retire pour que l'on puisse finaliser. Mais vous avez pu voir que le Département a déjà fait le travail. Il reste un dernier élément qui n'est pas traité, puisque le Grand Paris express ne s'est pas retiré. Et puis nous avons sur les voies communales des investissements nouveaux qui se font déjà. Et nous avons déjà des subventions. On a déjà obtenu un crédit ouvert, une subvention de 2 M€, donc en fait, ce n'est pas que l'on nous verse 2 M€, mais on nous a accordé une subvention de 2 M€, qui est un droit de tirage avec la Région Île-de-France, qui accompagne ce mouvement aussi sur les voies communales et, à chaque fois que l'on fait une réalisation, on transmet un dossier qui correspond à une part de financement de la Région, et donc on nous débloque les crédits dans cette enveloppe de 2 M€. Vous voyez, ce ne sont pas des financements hypothétiques quand vous avez 50 M€ sur l'ensemble du département du Val-de-Marne, et nous avons la chance, ou la malchance, on le dira comme on veut en fonction d'où l'on habite, d'avoir beaucoup d'axes départementaux : les anciennes nationales qui, aujourd'hui, sont gérées par le Département, et puis des voies communales qui ont des financements. Et j'ajouterai dans ces financements-là un autre point qui est important. Vous

voyez... sur l'ensemble des voies qui sont concernées par les aménagements du Grand Paris, nous avons des discussions aussi dans le cadre des réunions du pôle gare. C'est ce qui s'est fait sur la rue du Cimetière, c'est ce qui va se faire sur la rue de la Plage. Effectivement, pour obtenir des financements par Île-de-France mobilités, qui finance jusqu'à 70 % ces aménagements, et avec une exigence particulière : c'est, par exemple, Île-de-France mobilités qui a exigé effectivement que l'on n'ait plus de stationnements possibles pour les voitures, d'où un parking qui a été créé en complément, de telle manière à pouvoir faire passer aisément à la fois les bus dans les deux sens pour faciliter l'accès à la gare et, bien évidemment, les vélos avec des points aussi de stationnement pour les vélos qui vont être extrêmement conséquents, aussi bien sur la gare de Champigny Centre que sur la gare de Villiers-Champigny-Bry.

Monsieur LAMOTTE, vous dites : est-ce que c'est un plan de rattrapage ou ambitieux ? Oui, c'est un plan de rattrapage, parce que même si 4 kilomètres, ce n'est pas assez, c'est déjà deux fois plus que ce qui se faisait par le passé. On n'a pas fait beaucoup par le passé, on rattrape ce retard. Il y a des contraintes. On aimerait bien déjà pouvoir faire la RD4, l'axe entre la Mairie de Champigny et la Fourchette de Joinville, mais cet axe, d'ailleurs, est déjà inscrit dans le schéma régional. C'est ce que l'on appelle le Vélo Île-de-France. Donc c'est bien prévu, mais vous comprendrez que le Département, qui est en charge de la propriété, et donc qui gère cet axe-là, parce que c'est une voie départementale, ne va pas investir de l'argent tant que l'on a encore des dizaines de camions, tous les jours, qui endommagent la voirie. Tout cela sera fait une fois que les travaux du Grand Paris seront réalisés, c'est-à-dire pas avant 2031 pour la ligne de la 15 Est. Vous me dites : il faut anticiper. C'est un peu compliqué d'anticiper, vous savez, quand vous avez le Grand Paris. Si vous vous avez une boule de cristal pour nous dire quand vont arriver la mise en service des gares, je crois que cela intéresserait des milliers, pour ne pas dire des millions de personnes en Île-de-France parce que, aujourd'hui, à chaque fois, on a des calendriers qui sont repoussés. Je ne vous cache pas que je ne suis pas certain que la livraison que l'on nous annonce sur la 15 Sud, en avril 2027, soit réellement au rendez-vous. Donc on verra, mais, à chaque fois que l'on décale, eh bien nous, on ne peut pas travailler la voirie aux abords. En tout cas, on travaille sur ce qui est possible : la rue du Cimetière, vous voyez, la gare n'est pas ouverte, elle est déjà traitée et la rue de la Plage va commencer avec l'objectif de l'avoir achevée pour le mois de mars. Que la ligne soit mise en service ou pas, nous, on aura fait le travail, et on le fait sur l'ensemble de la commune.

Je reprends un point sur la question de la continuité. Justement, vous avez un schéma directeur des liaisons douces, c'est ce que nous avons travaillé. Ce que vous dénoncez en disant : il faut... ce n'est pas faire des pastilles à droite à gauche, c'est très précisément ce que nous avons fait. C'est pour cela que nous avons mis du temps pour établir un schéma directeur des liaisons douces. On l'a travaillé, on l'a réfléchi, on l'a concerté avec notamment les associations de cyclistes, avec un travail que l'on fait aussi bien au-delà de la réflexion sur le schéma directeur, puisque, à chaque fois que l'on fait des avancées, tous les ans, on fait une réunion de bilan avec l'ensemble des associations de cyclistes pour leur demander ce qu'ils en pensent. Il y a vraiment des temps d'échanges, et puis des temps de travail aussi, même sur un certain nombre d'axes. Je pense au rond-point Grancey : ils ont pu faire des visites, des préconisations, d'ailleurs des préconisations très utiles pour l'usage, comme cela a pu être fait notamment sur le rond-point Linda-de-Suza, qui fait référence, et qui est le premier rond-point à la hollandaise. Alors je veux bien que l'on n'en fasse pas assez, mais c'est quand même le premier rond-point à la hollandaise qui a été réalisé dans les 13 communes du Territoire. Et le deuxième est en cours sur Grancey. Donc on n'avance certainement pas assez vite, certainement qu'il faudrait faire encore plus, c'est compliqué dans

une Ville où l'on a autant de chantiers du Grand Paris. On a 13 chantiers qui sont en cours, qui perturbent ces mises en place.

Et puis je vous dirai que c'est vrai que des Villes sont beaucoup plus en avance que nous, mais quand on fait un petit kilomètre tous les ans, comme c'est le cas de beaucoup de Villes, eh bien, au bout de 15 ans, vous avez 15 kilomètres. Nous, pendant plusieurs années, on a fait très peu alors que l'on a 160 kilomètres de voirie, donc on est dans ce phénomène de rattrapage, qui est absolument nécessaire. On y travaille. Ça se fait en concertation avec les associations concernées. On travaille aussi avec les commerçants. Il y a des points qui vont être ajoutés, notamment sur les différents espaces qui sont des lieux de fort trafic. Donc, tout cela se travaille avec le rythme des projets. Et quand je vous dis « le rythme des projets », je vous ai beaucoup parlé du Grand Paris, mais je pourrais vous dire la même chose sur l'ANRU, puisque, dans le cadre de l'ANRU, il y aura aussi des pistes cyclables qui seront intégrées pour faciliter les déplacements sur ce quartier, une jonction sur Salvador-Allende pour permettre aussi à Cœuilly et aux habitants du Bois l'Abbé, de Cœuilly et des Mordacs, puisque sur les Mordacs, il y a déjà un élément qui existe sur la rue du Bois l'Abbé, de pouvoir rejoindre facilement la gare du Grand Paris express.

Et vous voyez, ce schéma est complètement réfléchi, puisque, si vous prenez la voie Sonia-Delaunay, il existait une piste cyclable. Cela va être remis en lien avec la rue Ambroise-Croizat, qui est terminée, qui a été achevée, qui permet d'accéder au rond-point Linda-de-Suza, une partie qui a déjà été traitée avec le Grand Paris sur la rue de Bernau, le reste qui va être en cours et qui va nous permettre d'accéder facilement à cette gare, donc avec des parcours réfléchis, au regard aussi des situations où il est possible de faire ces aménagements, avec une difficulté particulière sur une partie du tronçon, où le boulevard François-Mitterrand, où l'on a une partie qui est très serrée et très compliquée. Donc, on a travaillé sur un parcours bis pour faciliter les choses. Et puis ce n'est pas toujours simple, vous savez, il y a un haut et il y a un bas à Champigny. Donc, il faut intégrer tout cela. Ce sont des travaux qui sont lourds d'un point de vue budgétaire, d'un point de vue de l'ingénierie. Parce que c'est facile de dire : il suffit de mettre une piste cyclable. Mais pour la faire passer, ce n'est pas toujours simple. Il faut parfois déplacer des candélabres, il faut faire des choix où l'on dit : on va supprimer du stationnement. Vous avez des riverains qui vous disent : moi, je veux bien la piste cyclable, mais je veux garder le stationnement. Il y a des endroits où il n'y a pas la largeur pour... Donc, il y a des choix à faire, et cela suppose de la concertation, ce que nous faisons effectivement à chaque fois que l'on fait ce type d'opération, où tout le monde est associé. Voilà ce que je peux vous dire. On n'est pas sur un bilan, on est sur une modalité de révision du plan parce que l'on a intégré de nouveaux éléments, et pour répondre à ce que demandait Madame GARCIA, et justement pour obtenir l'éligibilité au financement, notamment de l'enveloppe régionale, mais pas seulement. Un complément, monsieur LAMOTTE. Madame GARCIA ensuite. »

M. LAMOTTE

« Juste quelques petites choses. On ne peut pas non plus se gargariser trop de la rue de la Plage et de la rue du Cimetière, parce que ce sont quand même des rues qui sont toutes petites. Elles font quoi ? 300 mètres, même pas. Après, si vous voulez partir en vélo du centre-ville pour aller au rond-point Linda-de-Suza, faites l'essai, Monsieur le Maire, vous verrez qu'il y a quand même pas mal de difficultés pour aller jusqu'au rond-point, jusqu'à aller voir cette fameuse piste cyclable jusqu'au bout. Voilà. Mais je suis d'accord avec vous, ce n'est pas simple, mais il faut quand même un minimum de volonté. Et puis moi, je sais bien que les dates d'arrivée, de livraison des gares, etc., ça prend du temps. Il y a des retards, etc. Mais là,

on n'en est pas là, puisque là, on n'est même pas à parler des dates ni du planning, on en est à parler de l'intégration dans un futur projet, que l'on va pouvoir demander des choses après, de l'argent machin... Donc, en fait, tout cela, on aurait pu le faire bien avant, c'est tout ce que je voulais dire. »

Monsieur le Maire

« Eh bien non, on n'aurait pas pu le faire avant, puisqu'il faut que les aménagements se fassent pour pouvoir les intégrer. Et, bien évidemment, j'ai fait plusieurs fois le parcours. Je vois très bien les difficultés que vous annoncez. C'est pour cela que nous avons des parcours bis et que l'on a aussi prévu, alors c'est long, c'est facile de dire : il n'y a qu'à... on pourrait faire... mais quand on discute avec la SNCF pour faire une passerelle au niveau de la rue du Tunnel pour justement, une fois que la rue de Bernau sera totalement prolongée jusqu'à l'école Eugénie-Cotton, dans le projet de réaménagement de l'école Eugénie-Cotton, on pourra rejoindre aisément le collège Nelson Mandela où les pistes cyclables ont été réalisées en lien avec le Département et rejoindre ensuite la rue des Hauts-Perreux pour, après, descendre par le boulevard François-Mitterrand, qui est en phase de finalisation avec le rond-point Grancey. Donc, vous voyez, il y a tout ce schéma qui se fait et qui facilitera les difficultés que vous évoquez, je les connais, je les ai pratiquées, donc on sait par où il faut passer pour pouvoir trouver des solutions. C'est ce que nous avons proposé aux associations de cyclistes qui ont validé ce parcours, qui le font tous les jours et qui nous disent : effectivement, c'est une bonne idée parce que le boulevard François-Mitterrand, sur une partie, est compliqué. Je vous rejoins complètement. Madame GARCIA. »

Mme GARCIA

« Oui, je voulais vous remercier pour tous les éléments que vous avez apportés. En fait, vous me donnez raison, c'est-à-dire que, dans ce plan, auraient pu figurer ces possibles budgets. Il n'y a aucune mention d'aucun budget. Et, par exemple, vous parlez des difficultés de calendrier en ce qui concerne le Grand Paris. Cela aurait pu figurer aussi. Donc, ma remarque, elle portait vraiment sur la qualité de ce document qui mériterait d'être beaucoup plus détaillé. »

Monsieur le Maire

« Simplement pour vous préciser qu'en fait, cela avait déjà fait l'objet de délibérations précédemment sur le fait d'obtenir ces subventions. À la fin du mandat précédent, nous avons effectivement eu des délibérations pour obtenir ces financements. Cela a été annoncé d'ailleurs dans la presse. On l'a communiqué sur le journal municipal. Donc vous retrouvez toutes ces informations, elles sont publiques, il n'y a rien de secret en la matière. Je me permets de le repréciser pour que vous ayez l'ensemble des informations, si celles-ci vous avaient échappé. Bien, je vous propose de passer à l'adoption de cette révision : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 3 abstentions. Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Des votes pour ? Donc c'est adopté, merci.

Point numéro 29, le déclassement par anticipation de parcelles, Jacqueline BENAHMED. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

46 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme

Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

29) Déclassement par anticipation de parcelles cadastrées section AC n^{os} 16p, 17p et 43 en vue de la cession d'un reliquat foncier

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire. Par cette délibération, il s'agit d'adopter le déclassement par anticipation de parcelles cadastrées section AC n^{os} 16p, 17p et 43 en vue de la cession d'un reliquat foncier.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 3^{ème} commission ; un vote réservé de Monsieur LAMOTTE

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{ère} commission ; un vote réservé de Mme KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération, et on l'expliquera plus en profondeur ensuite, puisqu'elle est liée avec la délibération numéro 30. C'est du foncier qui appartient à la Ville, donc qui revient à la Ville, donc on ne peut pas voter contre, mais on va s'abstenir. »

Monsieur le Maire. »

« C'est noté. D'autres interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Sur ces délibérations, nous, ce qui nous soucie, c'est tout ce qui touche aux questions à la fois de l'opération immobilière qui est nommée dans cette délibération, dont on imagine qu'elle ne comportera pas du tout de logements pour tous, de logements accessibles, mais qui sera uniquement sur du privé. Vous nous répondrez là-dessus en nous disant si c'est le cas ou pas, mais on anticipe certainement. Et donc c'est sûr que cela pose quand même une question un peu centrale dans notre ville de Champigny : ces nouvelles gares qui arrivent, ce sont des équipements qui seront formidables. Pour l'instant, ils nous créent des nuisances. Des constructions, bien sûr, cela met du temps, mais, quand on les aura, on aura un grand gain collectif. Et donc qui a le droit de vivre tout proche des gares ? Seuls les plus fortunés pourront s'acheter les logements les plus chers ou est-ce qu'un salarié, quelqu'un de modeste, a le droit lui aussi de vivre à côté des équipements majeurs de notre Ville ? Eh bien c'est une question que l'on vous pose, mais nous, on a une réponse : oui, tout le monde devrait pouvoir, au moins en partie... c'est-à-dire avoir un peu de mixité dans ces futures opérations.

Par ailleurs, la délibération parle de problématiques de places qui vont être supprimées en nous rassurant, en nous disant que, de toute façon, il n'y a pas de problème, qu'une étude d'impact a été faite et qu'il y a d'autres possibilités de stationnement un peu plus loin, etc. Alors

là, c'est encore pareil : ce sont des inquiétudes de terrain parce que nous, on évite de vous donner notre pensée seulement, mais celle que l'on entend dans la Ville. Pendant la campagne justement, puisque vous y faites beaucoup référence ce soir, beaucoup d'habitants, dans le fameux débat autour de la requalification de la RD 4, dont personne dans la Ville n'avait jamais entendu parler, ça n'est pas une fake news mais bien la réalité, personne ne savait de quoi il en retournait, eh bien on nous disait aussi : on espère que l'on ne va pas nous retirer trop de stationnements parce que c'est très compliqué. Et donc là, quand on voit qu'il y a des stationnements qui sont supprimés, qu'il y en aura peut-être d'autres par la suite avec la requalification, ça pose une question un peu globale, qui va se poser à nous tous, aux habitants, donc on espère justement que toutes ces opérations, qui vont avoir lieu, vont bien se faire avec concertations et discussions. Voilà ce que l'on pouvait vous dire sur ce sujet et toutes les questions autour de quels types de logements vont être construits dans ces opérations immobilières à venir. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors je propose de passer au vote, je vous répondrai évidemment, mais puisque, vous l'avez dit, c'est un bloc, je vais passer à la délibération suivante. Je vous répondrai. Je crois que vous voulez refaire une intervention sur cette délibération-là. Donc, on va passer déjà à l'adoption du premier point : le déclassement des parcelles. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc c'est adopté.

Et point numéro 30, donc Philippe DUBUS. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

30) Cession du reliquat foncier des parcelles cadastrées section AC n^{os} 16p,17p et 37p ainsi que des parcelles cadastrées AC n^{os} 39, 41 et 43

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire. Donc là, il s'agit de la cession du reliquat foncier des parcelles cadastrées section AC n^{os} 16p,17p et 37p et des parcelles cadastrées AC n^{os} 39, 41 et 43. On rappelle que l'on parle bien de reliquat foncier parce qu'aujourd'hui, on avait une obligation de pouvoir permettre l'accès à la gare du centre-ville et, pour avoir cet accès à la gare du centre-ville, on a dû faire l'acquisition de parcelles. Et, là aussi, on avait le choix entre la piste cyclable, entre les places de stationnement, les bus, etc. On est tout à fait dans ce cadre-là,

c'est-à-dire que l'on est à quelques dizaines de mètres de la gare du centre-ville, et là, on aura maintenant évidemment un trottoir dimensionné correctement, mais aussi une piste cyclable, mais aussi des bus qui pourront passer dans le double sens et desservir cette grande gare. Donc, voilà l'enjeu principal. On avait une contrainte forte aussi, c'était l'accès au cimetière, et c'est pour cela que, sur ces parcelles-là, on a créé une nouvelle entrée avec quelques places de parking pour pouvoir accéder au cimetière, malgré ces contraintes de vélos et de bus. Et il reste effectivement, quand on a utilisé toutes ces parcelles pour ça, il reste une partie qui n'est pas utilisée. Et nous proposons que cette partie qui n'est pas utilisée pour le service public, on puisse la vendre et la vendre à la société PROVINI pour un montant de 2,3 M€. Je rappelle que les parcelles que l'on a dû acheter pour de l'espace public, eh bien on n'a pas de financement là-dessus. On a du financement pour l'aménagement des travaux, mais, quand on achète des parcelles, quand on achète des pavillons, eh bien c'est aux frais de la mairie. Donc, l'objectif, c'est d'avoir une possibilité aussi de retrouver un retour sur les parcelles que l'on n'utilise pas. Cela a été un grand engagement sur le foncier pour que l'on puisse avoir cette rue du Cimetière, et là, ce que l'on n'utilise pas, ce dont on n'a pas besoin, eh bien on propose de le vendre à l'entreprise PROVINI ARSAN.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^{ème} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{ère} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 3^{ème} commission ; un vote réservé de Monsieur LAMOTTE. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame KEITA, Madame MALEK ensuite. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Donc, lors du vote précédent, notre groupe s'est abstenu, puisqu'il s'agissait d'une étape préalable. Il nous est demandé de céder un foncier communal à un promoteur privé pour un programme composé exclusivement de logements privés. Nous ne pouvons nous résoudre à cette orientation. À Champigny-sur-Marne, comme dans l'ensemble de la Métropole, la crise du logement est une réalité. Les familles populaires, les jeunes ménages, les salariés, essentiels à la vie de notre Ville, les retraités modestes, ont de plus en plus de difficultés à se loger, plus encore à se loger dans des quartiers centraux, cela a été dit tout à l'heure par mon collègue Julien LÉGER, proches des transports, des services publics, des commerces et des équipements culturels. Le centre-ville ne doit pas devenir un espace réservé à celles et ceux qui ont les moyens de supporter la hausse continue des prix de l'immobilier. Avec l'arrivée des deux gares sur notre Ville, il ne vous aura pas échappé cette envolée des prix. La mixité sociale ne se décrète pas dans les discours, elle se poursuit par des choix d'aménagements volontaristes. Je sais que vous allez me répondre : oui, on est déjà à 40 %, mais qu'est-ce qui empêche... »

Monsieur le Maire

« 45 %. »

Mme KEITA-GASSAMA

« 45 %, ça reste à voir, parce que j'attends les derniers chiffres, parce que ce ne sont pas les derniers chiffres les plus récents. Chaque parcelle publique constitue un levier précieux pour répondre aux besoins des habitantes et des habitants, et pour maintenir une Ville accessible à toutes et à tous. Là, le sujet, c'est bien qu'il s'agit bien d'un reliquat foncier communal. Nous considérons que le foncier qui appartient à la collectivité ne doit pas être utilisé pour accompagner une logique uniquement de rente immobilière, mais pour servir l'intérêt général. Il aurait été possible et souhaitable d'exiger une part significative de logements sociaux véritablement abordables, afin de garantir une diversité de parcours résidentiels et de préserver l'équilibre de notre commune.

Parce que nous refusons une ville à deux vitesses, parce que nous pensons que le droit au logement doit primer sur les intérêts spéculatifs, parce que le patrimoine foncier communal est un bien commun qui doit être mis au service des besoins de la population, les élus de notre groupe Union populaire insoumise et citoyenne voteront contre cette délibération. Je finirai par dire que lorsque le foncier public est cédé sans contrepartie sociale, c'est une occasion perdue pour répondre à la crise du logement et une victoire supplémentaire pour la marchandisation de la Ville. Nous refusons cette logique, et c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération, vous l'avez bien compris. »

Monsieur le Maire

« Nous l'avons bien compris. Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Merci Monsieur le Maire, et merci Fily KEITA pour votre intervention que l'on partage. Monsieur le Maire, je voulais vous poser la question suivante : sur quels critères avez-vous choisi la société PROVINI ARSAN pour cette cession ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Alors moi, je partage évidemment tout ce qui a été dit par ma collègue, et je veux juste rajouter un point. Alors on est en 2026, et aujourd'hui, on ne peut plus construire comme il y a 20 ans, il y a 10 ans ou il y a 15 ans. Aujourd'hui, on doit utiliser des matériaux à hautes performances énergétiques, des matériaux à faible impact, plutôt les ressources locales et renouvelables, et ça, que ce soit pour de la construction privée ou de la construction sociale. Donc ça, avec tout ce qui a été dit avant, est-ce que vous l'avez pris en compte dans votre logiciel que, maintenant, il fallait changer nos méthodes de construction de logements, de construction de bâtiments ? Peut-être que oui, vous allez me dire, mais, du coup, j'aimerais bien savoir cela, et pousser là-dessus, parce que ça me semble primordial aujourd'hui de ne plus faire n'importe quoi, de ne plus faire de cages à lapins, de ne plus faire des choses comme ça, de penser au bien-être des futurs habitants en premier lieu. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors écoutez, quelques mots. Tout d'abord, vous dites : on cède un foncier public. Je rappelle que c'est un foncier public depuis peu, puisque l'on vient de voter le déclassement, que tout cela est lié à une opération d'aménagement exigée dans le cadre du Grand Paris avec Île-de-France mobilités, et je

rappelle, comme j'ai eu l'occasion de le faire à la fin du précédent mandat, que ça n'avait pas été anticipé par les équipes municipales précédentes, puisqu'il y avait un promoteur, cela répondra peut-être à votre question, Madame MALEK, qui avait été choisi en lien avec un aménageur bien connu, la SADEV, un ancien d'ailleurs de la SADEV qui avait déjà acheté une parcelle pour bloquer le projet avec l'accord du Maire. Il a fallu revoir tout cela pour faire en sorte que nous achetions les 4 pavillons pour pouvoir faire les aménagements en question. Tout cela a été rappelé il y a quelques instants par Philippe DUBUS. Ça a coûté de l'argent. Ce n'est pas gratuit les pavillons et, comme le disait Philippe DUBUS, pour les financements, on a obtenu 70 %, plus une subvention complémentaire de l'État de l'ordre de 10 %. On est arrivés au maximum du financement possible par les partenaires : 80 % pour une rue qui a coûté près de 2 M€, avec tous ses aménagements. On a obtenu le maximum, mais on avait quand même ce coût d'acquisition et puis les 20 % restants. Donc, cette opération nous permet au fond d'équilibrer une opération que nous n'avons pas souhaitée, cet aménagement, mais qui est absolument nécessaire, et que l'on a complètement accompagné, puisqu'il est absolument utile pour la population. C'est comme l'ensemble des aménagements qui se font sur ce secteur. Cela me permet de revenir effectivement sur la fake news que vous avez faite lors de la campagne municipale - puisque vous avez repris ce terme, je le reprends aussi - en disant : oui on n'était pas informés des travaux de la RD4, qui vont démarrer d'ailleurs sous peu. Je rappelle, et je le dis en lien avec le vice-président du Département, que Monsieur FAVIER avait signé une convention, qui reprend exactement ce qui va être fait, en 2016. Donc, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, avec l'accord du Maire de l'époque. Donc, si vous, vous le découvrez aujourd'hui, cela a été signé en 2016 après la mise en place des dispositions liées aux chantiers du Grand Paris et la cession des fonciers de la Ville, puisque, je le rappelle, là où est la gare actuellement, c'était un foncier de la commune, puisque c'était le Garage municipal, comme on l'appelait. Et puis, en même temps, vous aviez du foncier départemental avec la voirie. Donc, tout était connu depuis 2016. La seule chose que l'on a modifiée, et je crois que c'est plutôt une bonne chose, peut-être que vous aurez une autre vision de l'environnement, c'est qu'au lieu de mettre du goudron noir comme c'était prévu, on est parti sur un granite clair pour éviter l'effet dit d'albédo et faire en sorte que l'on soit dans un environnement qualitatif et durable.

Alors, sur les questions de durabilité des logements, vous dites : il faut éviter les logements cages à lapins qui ne durent pas. Écoutez, on est totalement d'accord. C'est ce qui s'est fait pendant des années ici, donc on ne peut être que d'accord. Il n'y a qu'à reprendre l'identité d'un certain nombre de bâtiments, je ne vous en donne qu'un. Puisque l'on parle des aménagements autour de la gare, vous prenez le bâtiment de la rue de la Plage qui va être quand même une entrée de Ville. Je crois que vous avez un bel exemple de ce qu'est une cage à lapins, qui a été réalisée il n'y a pas si longtemps que cela. Aujourd'hui, on est dans une approche complètement durable, puisqu'il y a un certain nombre de promoteurs qui font des opérations avec, notamment, du béton reconstitué, ce qui est assez novateur. Et puis on préconise de la pierre, parce que la pierre, il n'y a rien de plus durable. Quand on voit les réalisations, à commencer par l'immeuble qui touche l'hôtel de ville, qui a été réalisé il y a seulement quinze ans, qui tombe en ruine, si ça, c'est de l'aménagement durable, vous me le direz. En revanche, d'autres immeubles qui ont été réalisés en pierre, que ce soit d'ailleurs en logement social - je pense à la résidence du Verrou réalisée par Valophis en pierre porteuse, ce qui était quand même très audacieux à l'époque pour du logement social, mais je pourrais dire la même chose de l'immeuble Plein Soleil sur le bord de Marne, ces bâtiments-là, alors certes, ils doivent être adaptés sur le plan énergétique, mais, en attendant, ils sont toujours là,

ils sont en bon état, et ça, c'est vraiment de la construction dans le temps. Donc oui, bien évidemment, c'est intégré et c'est un de nos critères.

Vous demandiez pourquoi on avait retenu ce promoteur-là : pour trois raisons. La première, c'est que l'on a consulté plusieurs promoteurs, mais celui-ci est un vrai spécialiste de la pierre. C'est un peu sa marque de fabrique. Ce n'est pas une structure nationale, une grosse société. C'est une structure qui a fait plusieurs réalisations dans le Val-de-Marne, qui a son siège dans le Val-de-Marne. Je crois que quand on défend l'emploi local, eh bien il faut aussi ne pas aller vers les majors, les Bouygues, les Nexity ou d'autres... Il faut aussi donner l'occasion à des structures plus locales de pouvoir développer de l'activité. Premier point.

Deuxième point : c'est un spécialiste de la pierre, donc un engagement durable.

Et puis c'est une structure qui nous a fait une proposition financière qui rentrait complètement dans le cadre de l'estimation des Domaines, et qui nous fait aussi un PUP pour contribuer au financement. Donc, au total, c'est effectivement une opération financière intéressante pour la Ville. Et, contrairement à ce que vous dites, pour intégrer l'ensemble des coûts que l'on a à supporter dans cette opération, et la rendre, quand je dis financière, on ne gagne pas d'argent, mais au moins on arrive à équilibrer. C'est déjà une bonne chose. Et puis, en même temps, quand vous nous dites, Monsieur LÉGER, toujours dans la nuance qui vous caractérise : eh bien, les classes modestes ne pourront plus accéder à Champigny. On fait une Ville pour les riches autour des gares. Enfin je rappelle que nous avons 44,96 % de logements sociaux - on est toujours dans ce pourcentage là - qu'aujourd'hui, autour des gares, et notamment singulièrement autour de la gare du Grand Paris de Champigny Centre, on est à plus de 35 % de logements sociaux. Si vous avez besoin que je vous les rappelle, vous avez l'ensemble de La Planchette, vous avez l'ensemble de la Plage, vous avez Eugène-Brun, Rosignano Marittimo, sur deux ensembles d'ailleurs, autour de la gare. De l'autre côté, sur le boulevard de Stalingrad, une opération conséquente qui a été réalisée juste à côté de l'école Simone-Veil, puis une sur ce que l'on appelle le Rousseau. Et je peux continuer au-dessus du marché du Plant, voilà. Justement, remettre de la mixité sociale, c'est aussi faire en sorte que l'on ait du logement privé. La mixité sociale, elle est bonne aussi pour se retrouver à tous les échelons, y compris dans les écoles, faire en sorte que tout le monde puisse accéder. Et puis, vous voyez, il se trouve que moi, j'échange régulièrement avec un certain nombre de personnes, y compris des agents de la Ville, qui sont parfois de catégorie C et qui accèdent dans les programmes que nous avons mis en œuvre avec des promoteurs, parce que vous en avez un certain nombre qui sont notamment sur de la TVA à 5,5. Et quand vous regardez le coût d'acquisition, eh bien vous n'êtes pas très loin, selon la durée bien évidemment du crédit, vous n'êtes pas très loin d'un loyer en PLS. Et donc cela permet à un certain nombre de personnes d'accéder à la propriété et de libérer des logements sociaux. Et le bilan, on l'a fait. Et donc on a plus de libérations aujourd'hui de logements sociaux que si l'on en avait construit au même rythme qu'avant. Vous voyez, c'est quand même assez intéressant, si l'on veut aussi permettre une rotation dans les logements, et faire en sorte que chacun puisse trouver sa place dans tous les logements possibles. Voilà. Donc, brièvement, peut-être Monsieur LAMOTTE, parce qu'on en a déjà pas mal échangé. »

M. LAMOTTE

« Très brièvement. Juste pour les pourcentages, faites attention parce que, à force de construire du logement privé, les pourcentages vont baisser. Et puis j'ai juste une petite question de novice. Moi, je suis nouveau. Vous parlez de ces promoteurs aux immenses qualités, mais est-ce que nous, on peut avoir des preuves de ça ? Est-ce que l'on a des papiers qui démontrent que tous ces engagements dont vous avez parlé au niveau de la construction,

ils sont bien enregistrés quelque part, qu'ils seront bien déclarés, qu'il y a bien des choses comme ça ? Peut-être que ça existe. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, si vous voulez vous renseigner sur le promoteur comme sur tous les autres promoteurs... »

M. LAMOTTE

« Je ne parle pas du promoteur, je parle du contrat qui est fait pour tel ou tel... »

Monsieur le Maire

« Je termine de vous expliquer, Monsieur LAMOTTE. Vous pouvez vous informer. Ils ont des sites internet, il y a tout ce qu'il faut en la matière. Sur le contrat, il n'y a pas de contrat. Il y a ce qu'on appelle un « permis de construire ». Et dans le permis de construire, il y a des engagements qui sont pris très clairement, sur la qualité des matériaux, sur les hauteurs de plafond, sur tout un tas d'éléments. Et je peux vous dire que je suis réputé pour être, parmi les promoteurs, assez exigeant, pour ne pas dire beaucoup, puisque, ils m'avaient même donné un surnom quand j'ai pris mes fonctions, ils m'appelaient Monsieur R-2, parce que j'avais enlevé 2 étages, c'est-à-dire qu'avec l'ancien Maire, c'était R+7 à Champigny. Et donc on est passés à R+5 parce que, effectivement, la taille de nos avenues ne permet pas d'aller sur des hauteurs de cette ampleur-là. Il y a un certain nombre de bâtiments, c'est R+8. Il suffit de les voir... Ce ne sont pas forcément des réalisations très satisfaisantes. Donc une exigence, de ce point de vue-là, en termes de hauteur. Et c'est en conformité avec le PLUI.

Et puis aussi une exigence sur la qualité de la réalisation. Vous voyez, il y a un promoteur, dont je tairai le nom, qui n'a pas tout à fait respecté son engagement. Sauf qu'à la fin, il doit faire un permis modificatif. Eh bien je lui ai refusé. Et donc il a été obligé de reprendre. Ça lui a coûté beaucoup plus cher, parce qu'il a voulu dégrader un peu la qualité, et ça lui a coûté plus cher de refaire ce qu'il avait à faire. Donc, on a une exigence bien évidemment de ce point de vue-là. Et le seul document, eh bien c'est le permis de construire tel qu'il a été délivré et qui se doit d'être respecté. Voilà ce que je peux vous dire en complément sur ce sujet. Je vous propose maintenant de passer à l'adoption : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Voilà, et effectivement, je vous confirme qu'à terme, Monsieur LAMOTTE, ce pourcentage est appelé à se réduire. Mais cela ne veut pas dire qu'il y aura moins de logements sociaux à Champigny. Il y a 14 194 logements sociaux à Champigny ; on en aura toujours 14 194, moins ceux qui sont appelés à disparaître dans l'opération de l'ANRU. Mais, hormis ceux-là, on gardera tout le reste. Et, au contraire, vous verrez qu'il y a une délibération qui arrive ensuite, que l'on pousse à la réhabilitation, parce que ce qui compte, c'est la réhabilitation. Notre objectif n'est pas d'avoir 45 ou 50 %, ce qui était l'objectif de l'ancienne équipe municipale, et de s'appauvrir de plus en plus en baissant notre potentiel fiscal, et de laisser en vrac les écoles, les centres de loisirs, les crèches, les gymnases, les médiathèques, tout, la voirie. Cela a été rappelé tout à l'heure sur l'enfouissement. Si c'est ça, et c'est bien ce qui a été fait pendant de nombreuses années, effectivement, on est en désaccord. Nous, on pense, et on l'a toujours dit ici, que l'on a un nombre de logements sociaux suffisant. C'est une contribution pour la collectivité qui est importante. Et donc, on estime que 45 %, c'est beaucoup et qu'on n'a pas les moyens de pouvoir le supporter. Vous voyez, il y a d'autres villes - et j'ai souvent pris cet exemple - d'autres villes qui ont des recettes fiscales largement plus importantes que les nôtres. Je vais vous en citer une : la Ville de Nanterre, qui était à 50 %. Elle avait les recettes fiscales de La Défense, eh bien, pour autant,

elle vise aujourd'hui à aller vers 40 % parce qu'elle dit : À 50 %, on ne s'en sort plus. Et cela fait plusieurs années qu'ils sont en train de réduire leur pourcentage, pas pour une question idéologique, ce n'est pas le sujet. C'est le sujet : comment on finance ses investissements ? Il y a deux options : soit on se limite les marges de manœuvre parce que l'on n'a plus de potentiel fiscal, et on laisse pourrir l'état de sa Ville, c'est ce qui était fait auparavant, soit on se retrouve des marges fiscales et un potentiel fiscal suffisant pour pouvoir investir dans la Ville. Je crois que les Campinois ne s'y sont pas trompés au cours des dernières élections municipales, d'autant que s'ils ont pu faire un choix de rejet en 2020, ce n'est pas le cas en 2026. Bien, donc, ce point est adopté.

Alors, point suivant, point 31, Philippe DUBUS. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 votes contre,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

31) Échange foncier des parties de parcelles section BP n^{os} 16, 17 et 167 avec partie des tréfonds des parcelles section BQ n^{os} 9 et 634

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire. Là, il s'agit d'un échange foncier des parties de parcelles section BP n^{os} 16, 17 et 167 avec partie des tréfonds des parcelles section BQ n^{os} 9 et 634. Globalement, vous avez un plan cadastral, qui est assez intéressant, qui reprend bien ces éléments-là. C'est un échange foncier, un échange à 0 € avec la SNCF. L'objectif, c'est de répondre d'un côté et de l'autre à des aménagements publics. Sur la partie rose, qui est sur les Simonettes Nord, qui est une parcelle de la SNCF, l'objectif de cet achat, c'est d'avoir une sente paysagère destinée aux circulations douces pour accéder à la gare des trois communes, entre le sentier des Simonettes et la gare des trois communes. On est obligés d'avoir cette bande-là pour pouvoir accéder à la gare en piéton et vélo. De l'autre côté, sur les Simonettes Sud, on a une parcelle qui est nécessaire pour la SNCF pour réaliser un bassin de rétention, c'est-à-dire qu'en fait, ce sont de grandes cuves. Maintenant la loi oblige à avoir ces cuves-là pour récupérer les eaux de pluie sur les travaux qui vont être faits le long de la voie ferrée. Et donc on est obligés d'avoir des lieux de rétention. Par contre, comme ce sont des bassins, il n'y a pas d'obligation d'avoir la surface, et on est dans le cadre de ce que l'on appelle une division en volumes, c'est-à-dire que l'on garde la surface jusqu'au ciel, et la partie enterrée va appartenir à la SNCF pour qu'elle puisse mettre ses bassins de rétention là. Et nous, on pourra continuer à avoir l'utilisation et l'usage de la partie en surface, d'où le nom d'une division

en volumes. Ces deux éléments-là font qu'il y avait des besoins d'aménagement de chaque côté, et cela permet effectivement de réussir à un coût de zéro l'ensemble de ces réalisations, aussi bien pour la SNCF que pour la Ville.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^{ème}, 3^{ème} et 1^{ère} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Si, Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Dans le cadre de cet échange avec la SNCF sur des parcelles, j'en profite pour vous poser la question s'il y avait des discussions entamées avec la SNCF sur un certain nombre de parcelles existantes, notamment chemin du Pré-de-l'Étang-Prolongé où, pour avoir été sur ce quartier-là, vous devez connaître très bien les problématiques là-bas. On a un problème un peu d'enclavement, un peu de stationnement. Les habitants s'en plaignent depuis des années. Il y a des terrains de la SNCF qui sont justes à l'intérieur même du lotissement. Ils semblent un peu utilisés, mais on n'est pas des spécialistes pour savoir ce que la SNCF en fait réellement. Est-ce qu'il y a des discussions entre la Ville et la SNCF pour pouvoir trouver des solutions pour créer des places éventuellement. Et puis il y a un parking un petit peu en contrebas de la grande résidence du Pré-de-l'Étang-Prolongé, qui est un parking municipal, qui interroge en tout cas les habitants qui disent : ce parking est fermé, bon, il y a une opération qui aura lieu bientôt, c'est marqué comme cela, mais les habitants se demandent si, en attendant, il ne pourrait pas de nouveau offrir des solutions, parce qu'il y a une grande difficulté pour se garer, et puis il y a aussi de temps en temps des amendes à ma connaissance, si je ne me suis pas trompé, qui viennent un peu gêner leur quotidien. Si on pouvait trouver des solutions communales, je pense que c'est assez attendu. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, juste deux mots sur ce point. Tout d'abord, ce parking, il y avait la possibilité pendant un temps de s'y garer. Mais, en fait, personne ne voulait prendre d'abonnement sur le parking en question. Donc, la difficulté, elle existe. Effectivement, pour l'instant, on ne peut plus aller, de toute façon, sur ce chemin-là puisqu'il est prévu d'avoir un bassin de rétention en lien avec la SNCF.

Les discussions avec la SNCF, vous savez, je dirais qu'il n'y a pas une semaine où l'on n'a pas une discussion sur un sujet avec la SNCF, compte tenu du fait que notre Ville est traversée par de nombreuses voies de la SNCF. Et donc on a toujours des matières à discuter. Mais en tout cas, je vous remercie de vous soucier de ce que ressentent les gens dans le quartier. J'aurais aimé que vous vous en souciez entre 2008 et 2014, puisque vous avez été élu, quand moi je me suis opposé à la construction dans ce quartier, où j'avais dit que ce n'était vraiment pas une bonne idée de construire là. Pourquoi ? Pour deux raisons : la première, parce que c'est extrêmement enclavé et que, deuxièmement, on savait qu'il y avait des projets qui viendraient. Et puis, il y a eu cet élargissement de la troisième voie où l'on a quand même accompagné des gens à faire une accession sociale à la propriété pour leur démolir leur bien ensuite. C'est quand même un peu particulier. Et donc vous voyez, si vous nous aviez rejoints dans cette position, on n'aurait pas eu cette situation avec 200 logements qui ont été construits dans des situations qui n'auraient pas dû voir le jour.

Par ailleurs, effectivement, il peut arriver que des gens prennent une amende quand ils se garent en pleine voie et que cela pose une difficulté majeure de sécurité. Le passage pour le camion des ordures ménagères qui ne peut pas accéder et donc aller récupérer les ordures ménagères de cette enclave. Et puis aussi, et c'est ce qui nous inquiète le plus, et c'est pour cela que l'on demande à ce que les riverains respectent les règles, notamment la possibilité aux camions de pompiers d'intervenir le jour où il y aura un incendie dans cette partie-là - et on a déjà eu un cas il y a quelques années - on a besoin de pouvoir accéder. Les pompiers ont besoin de pouvoir accéder, donc il y a une question de sécurité. Je vous rejoins dans la préoccupation des gens, mais il aurait fallu à ce moment-là avoir une autre position que celle que vous avez adoptée. Bien, donc je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 32, Anna-Maria ANTONIE."

A l'unanimité,

32) Approbation de l'additif à la convention bilatérale entre la Ville et IDF Habitat dans le cadre des modalités de la participation financière de la Ville et de réservation de logements pour l'opération « Résidence Rue de Patay »

Mme ANTONIE

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. La présente délibération a pour objet l'approbation de l'additif à la convention bilatérale entre la Ville et IDF Habitat dans le cadre des modalités de la participation financière de la Ville et de réservation de logements pour l'opération « Résidence Rue de Patay ». Pour rappel, dans le cadre du programme d'actions 2017-2018, relatif à l'utilisation de l'excédent de liquidation de l'office public de l'habitat de Champigny-sur-Marne, la Ville avait appuyé une aide de 40 000 € à IDF-Habitat. En contrepartie de cette aide municipale, le bailleur s'engage à mettre à disposition de la Ville un logement locatif social qui pourra ensuite être proposé aux Campinois en demande de logement social. C'est cet accord qui doit être aujourd'hui formalisé par l'additif à la convention bilatérale liant la Ville et IDF-Habitat dont le projet vous est soumis. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'additif.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, eh bien on va revenir sur des choses, effectivement, qui vont nous séparer. Il y a quelques minutes à peine, vous nous avez dit que vous vouliez faire baisser le taux de logements sociaux, que ce n'était pas du tout une difficulté, que de toute façon, ce n'était pas un problème. Bon, on se rappelle quand même que l'on a refusé, dans ce Conseil, la possibilité d'avoir une association au Plateau pour défendre un logement social à l'époque. Là, il ne fallait pas faire descendre le taux, et c'était ça l'argument qui était servi d'ailleurs. Aujourd'hui, on nous dit : Eh bien on va faire descendre le taux, ce n'est pas grave. D'un conseil à l'autre, on

ne dit pas exactement la même chose sur la question du logement social. Enfin, là, on est en train de parler de ce boni et de son utilisation. Il va permettre effectivement, ce boni, d'être utilisé pour participer à des réhabilitations. Donc vous présentez ça encore, il y a deux délibérations, en disant : Eh bien, vous verrez tout à l'heure que la Ville investit pour les réhabilitations, vous le verrez dans la délibération 32.

Le boni, c'est l'enveloppe qui est issue de la cession de ce qui était anciennement l'office HLM et qui a été vendu. Et la Ville doit liquider ce boni. Donc, on est quelque part dans l'obligation d'utiliser ce boni pour les réhabilitations et pour le logement. Aujourd'hui, c'est une politique qui est normale, mais je veux dire qu'elle est logique cette politique, elle est liée à l'utilisation du boni. Donc, bien sûr que l'on va voter pour, et tant mieux s'il y a une réhabilitation, mais, par contre, on va se le dire clairement : ça ne fait pas du tout le compte en termes de politique municipale sur la question du soutien aux réhabilitations parce que si vous pouvez nous dire, en dehors de l'utilisation du boni, quels sont les investissements financiers de la commune dans le cadre des réhabilitations, eh bien on est preneurs. Et d'ailleurs, si l'on pouvait aussi avoir une bonne politique de soutien aux réhabilitations des résidences parce que là-dessus, on se rejoint Monsieur le Maire. Le logement social, nous, on défend le logement social digne et abordable pour tous. Ça veut dire qu'il faut que l'on puisse avoir un logement et qu'il puisse être digne. Donc, il faut qu'il soit réhabilité, mais, pour cela, il faut mettre de l'argent. Et aujourd'hui, dans notre Région Île-de-France, maintenant, depuis 2015, il y a eu des directives qui empêchent Champigny d'avoir le moindre centime d'euro affecté aux réhabilitations de nos résidences. C'est la politique de Madame PÉCRESSE avec qui vous siégez. *(brouhaha dans la salle)* Ça, c'est du factuel. Donc, si on veut avoir une meilleure qualité de logements sociaux et des réhabilitations, eh bien, effectivement, il va falloir mettre de l'argent public et la Région Île-de-France devrait en mettre, le Département aussi, la municipalité aussi. Et depuis que vous êtes là, à différents échelons, eh bien, il n'y a plus assez d'argent dans les réhabilitations. Et tout à l'heure, je reviens sur le débat qui nous opposait tout à l'heure, quand vous disiez : mais vous savez autour des gares, il y a des logements qui existent, et donc les gens peuvent toujours vivre autour des gares. Oui, mais, vous le savez aussi, les résidences que vous avez citées ont besoin de réhabilitation, ont besoin d'être rénovées. Et donc ce n'est pas tout à fait pareil, si vous voulez, d'avoir un logement social dans un bâtiment neuf qui se construit dans une opération immobilière soutenue par la mairie, proche de la gare, ou d'être dans un logement qui a un certain nombre d'années et qui a besoin de réhabilitation. Vous ne pouvez pas comparer les deux situations, et donc nous, on est quand même pour que, dans les nouveaux immeubles, dans les nouveaux projets, ce qui est neuf, ce qui est beau et qui sera à côté des gares, il puisse y avoir un pourcentage de gens qui sont en logement social. Et, pour autant, il faut aussi réhabiliter les cités anciennes. Mais pour cela, il va falloir mettre de l'argent. Et si le mode communal, comme départemental, comme régional, comme le budget macroniste au niveau national, c'est l'austérité, on ne voit pas bien comment, un jour, on va réhabiliter nos résidences, parce qu'il faudra bien loger les gens. Vous nous dites tout le temps en permanence : Champigny s'est... »

Monsieur le Maire

« Monsieur LÉGER, on va faire synthétique. »

M. LÉGER

« Eh bien, je conclurai là-dessus, Monsieur le Maire. Il va falloir loger les gens en Île-de-France comme en France, cela a été souligné tout à l'heure, on a une crise du logement, et il est temps que l'on mette de l'argent dans des besoins utiles pour les gens. »

Monsieur le Maire

« Très bien. On a compris votre position, elle est toujours la même : construisons plus, réhabilitons, dépensons sans compter, il n'y a pas de difficultés. Simplement vous rappelez, comme vous avez l'habitude de le faire, les choses de façon extrêmement parcellaire et toujours très orientée politiquement. Je vous rappelle que le boni qui a été vendu, l'office des HLM de la Ville a été vendu à prix bradé au profit d'IDF-Habitat. On ne se demande pas pourquoi IDF-Habitat... Cela a été confirmé par une décision de justice, parce que l'on m'avait accusé de propos diffamatoires et que la justice m'a donné raison sur ce point, sur la cession d'un actif qui aurait dû être vendu à plus de 45 M et qui a été vendu 24 M au profit d'IDF-Habitat, ce qui faisait quand même - que chacun soit éclairé - 45 000 € l'appartement allant du T2 jusqu'au T5. C'est quand même un prix intéressant, et ce n'est pas du tout ce qu'avaient estimé les Domaines. Cela n'aurait jamais dû être fait. Voilà ce qui a été réalisé au profit d'IDF-Habitat. Donc aujourd'hui, je le redis, nous avons encore une partie du boni, nous travaillons sur la réhabilitation, à la différence de ce qui se faisait dans le mandat précédent où une partie importante de ce boni était orienté sur la construction. On construisait toujours plus, et on tirait sur le boni. Ce que nous avons fait depuis que nous sommes arrivés, nous avons dit : nous n'avons pas vocation à utiliser ce boni pour la construction de logement social, puisque nous estimons, je n'ai pas dit, contrairement à ce que vous avez voulu me faire dire, qu'il n'y avait pas de sujet, de besoin de logements sociaux, j'ai dit qu'on est à 14 194 logements à ce jour, qu'on a près de 45 % de logements. Je crois que Champigny a apporté sa contribution, et vous devriez être à nos côtés pour dire que les Villes autour, qui sont parfois carencées, doivent continuer à en faire, ce qui est le cas d'ailleurs. Et vous pouvez le voir au Conseil de Territoire, notamment pour des villes qui étaient très en retard, Saint-Maur et Le Perreux, qui récupèrent de leur retard en la matière. Aujourd'hui, nous estimons que nous sommes arrivés au maximum des efforts financiers que nous pouvons concéder pour de la construction, et nous allons réorienter ce boni essentiellement sur la réhabilitation, et de façon relativement équitable au regard des trois bailleurs, puisque là, c'est une petite opération qui est une régularisation, mais on en a fait d'autres avec IDF-Habitat. On a fait l'opération de George Sand, de la Villa Rémy, dans le cadre de la réhabilitation de la résidence du Plateau, aux Mordacs, on a fléché un boni. Ce sera la même chose pour les travaux qui sont en cours, notamment sur les cités-jardins, et puis, bien évidemment, une partie dans le cadre de l'ANRU au profit de Paris Habitat. Voilà. Il y a une approche équitable entre les trois bailleurs les plus présents dans la commune. Et donc c'est bien un effort massif puisque, au total, c'est pratiquement, à peu de choses près, on est sur à peu près 2000 logements qui vont être réhabilités avec des financements de la collectivité. Donc ce n'est quand même pas rien. On peut toujours dire qu'il faut faire plus, on en fera encore plus, et ainsi de suite... Après, est-ce qu'il faut augmenter encore les impôts pour faire des recettes ? Alors, vous me direz : eh bien, puisqu'il y a des marges de manœuvre, autant les utiliser. Cela a été votre position la dernière fois sur ce sujet-là. Vous êtes un peu mono produit en la matière. Nous, on vous l'a dit, on a des sujets d'investissement sur les équipements publics et sur la voirie. C'est ça notre priorité, pour se remettre en état, sauf à nous dire qu'il ne faut rien faire dans les écoles, qu'il ne faut faire que du logement, c'est ce qui a été fait pendant plusieurs années, c'est ce que nous ne faisons pas, et je crois que nos priorités sont claires en la matière, et je crois qu'elles devraient

être complètement partagées. On va passer à l'adoption de ce point. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

Point numéro 33, le bilan annuel des acquisitions, Philippe DUBUS. »

A l'unanimité,

33) Bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions

M. DUBUS

« Oui, alors il s'agit d'une prise d'acte. Cette prise d'acte reprend tout ce que vous avez pu voir dans les précédents conseils municipaux, qui sont les acquisitions et les ventes, les cessions donc des trois acteurs qui concernent la Ville, c'est-à-dire la Ville elle-même, le SAF 94, une structure au niveau du département, et l'EPFIF, l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Ce sont ces trois acteurs sur la ville ont l'occasion d'acheter ou de céder des biens, et on rappelle ici ce que vous avez déjà trouvé précédemment pour 2025, parce que c'est une synthèse qui se fait année par année, l'ensemble des cessions et des acquisitions qui ont eu lieu en 2025 par ces trois opérateurs, et donc vous avez les tableaux qui vont avec. L'objectif est une prise d'acte de ces éléments, et on m'a dit que l'unanimité des membres présents ont pris acte pour la 2^e commission et la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Oui, merci Monsieur le Maire. J'aurais une question par rapport au calcul du coût des parcelles dans ce bilan pour la future Halle gourmande. Est-ce que les coûts annoncés sur le calicot géant sont compris dedans ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, non, ils ne sont pas compris dedans pour deux raisons : la première, c'est indiqué sur la bâche d'information, c'est que ce ne sont que des coûts de travaux hors taxes, donc il n'y a pas non plus de coûts afférents à un certain nombre d'études de la réalisation de la Halle gourmande. Mais au-delà de cela, les acquisitions que nous portons autour sont essentiellement pour l'espace public, et pas pour la Halle gourmande. La Halle gourmande, c'est l'emprise du bâtiment où il y a la médiathèque actuelle. »

Mme MALEK

« D'accord, et vous avez son coût total ? »

Monsieur le Maire

« Le coût total de ? »

Mme MALEK

« De la Halle gourmande. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, cela a été précisé dans le concours. Tout est précisé dans le magazine. Vous pourrez tout retrouver, tout est disponible. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte, donc on va pouvoir passer au point suivant.

Donc le point suivant, c'est la création des tarifs des enseignements artistiques, Thomas SZOLLOSI. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

34) Création de tarifs pour les enseignements artistiques

M. SZOLLOSI

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir tout le monde, le point numéro 34 est la création de tarifs pour les enseignements artistiques. Il est proposé au Conseil municipal de créer les nouveaux tarifs proposés, et également d'harmoniser les tarifs des stages en créant un tarif unique payable à l'inscription et en supplément des anciens tarifs.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Cette délibération, peut-être qu'on ne l'a pas bien comprise. On a compris qu'il y avait des créations de tarifs spécifiques, et que ce n'était pas le souci. Et ça, on est pour, puisque cela va permettre effectivement de développer une pratique pour les enfants. Par contre, on n'a pas vu si, au passage de la création de ces tarifs, il y avait des évolutions, des hausses ou des baisses de tarifs. Si vous pouvez nous éclairer là-dessus : est-ce que sur les nouveaux tarifs, il y a des taux de variation ou pas ? »

Monsieur le Maire

« Il n'y en a pas, Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« J'avais posé une question en commission, à savoir : est-ce qu'un bilan est prévu pour voir, par rapport à l'accès à la culture pour toutes et tous, est-ce qu'un bilan va être fait suite à la mise en place, un an après, pour voir qui bénéficie de ces enseignements toutes catégories sociales confondues, tous les quartiers de Champigny ? C'était plus une question sur l'accessibilité de ces enseignements artistiques. »

Monsieur le Maire

« Thomas. »

M. SZOLLOSI

« Eh bien, lorsque l'on retrouve dans les évolutions de tarifs tout ce qui est indiqué, en l'occurrence sur les tarifs, il est bien précisé qu'il y aura un tarif plus bas pour les cours destinés aux enfants afin de mieux comprendre la pratique artistique et d'inciter un plus grand nombre d'enfants à s'y inscrire. Concernant la deuxième question, je suis navré, je n'ai pas la réponse. »

Monsieur le Maire

« Sur le bilan, on a 943 élèves au total qui sont inscrits dans les structures sur les différents lieux, que ce soit Messiaen, Jean-Vilar, Gérard-Philippe ou Joséphine-Baker, qui fait aussi de la programmation. Il y a effectivement une hausse. Et globalement, hormis les tarifs qui existaient déjà qui n'ont pas évolué, les nouvelles catégories ont ramené un public complémentaire de façon intéressante. Voilà ce que l'on pouvait dire. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté, je vous remercie.

Pour le point suivant, la convention d'objectifs avec 2E2M, Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

35) Convention d'objectifs et de moyens entre l'association 2E2M et la Ville de Champigny-sur-Marne

Mme DEISS

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association 2E2M. L'association 2E2M œuvre pour le développement d'un ensemble musical dans le domaine de la création musicale contemporaine. Elle s'engage à contribuer à la sensibilisation des Champinois à la création musicale. Le montant de la subvention s'élève à 10 000 €. La valorisation globale pour chaque spectacle est estimée à 1672 €, qui comprennent la location du plateau du conservatoire Olivier-Messiaen, la mise à disposition des agents d'accueil, des techniciens et le coût de la communication par spectacle, puis s'ajoute la valorisation globale de la mise à disposition d'un local de stockage et d'un local de 122 m² carrés estimés à 21 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.

Point numéro 36, c'est une convention Yannick BANTSIMBA. »

A l'unanimité,

36) Signature de la convention ayant pour objet le versement de deux subventions versées par la Préfecture du Val-de-Marne au titre du dispositif Dotation Politique de la Ville (DPV) 2026 pour les projets " Construction du gymnase Henri Bassis" et " Requalification du chemin des Chaloux"

M. BANTSIMBA

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Alors, il s'agit de la signature de la convention ayant pour objet le versement de deux subventions versées par la Préfecture du Val-de-Marne au titre du dispositif Dotation Politique de la Ville pour les projets construction du gymnase Henri Bassis et requalification du chemin des Chaloux. En effet, la Préfecture du Val-de-Marne a accordé le 12 mai 2026 deux subventions : une à hauteur de 1 M€ en faveur du projet construction du gymnase Henri-Bassis, l'autre à hauteur de 120 000 € en faveur du projet requalification du chemin des Chaloux. Le projet de requalification du chemin des Chaloux bordant le groupe scolaire Henri-Bassis vise à mettre en cohérence l'aménagement de l'espace public avec le nouveau projet architectural en sécurisant les abords scolaires et en adaptant la voirie aux enjeux contemporains de transition écologique.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Je vous propose donc de l'approuver. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur GUINTRAND.

M. GUINTRAND

« Concernant la viabilisation, on va dire des abords de l'école Henri-Bassis et du chemin des Chaloux, on a quand même, juste à côté de la future entrée de l'école, un parking qui est actuellement en déshérence sur ce quartier. Alors, outre la dimension des places de parking pour le quartier, c'est quelque chose qui interroge les habitants, les parents d'élèves du secteur. Est-ce que, justement, cette convention intègre cet objectif-là, de viabiliser ce parking qui est, me semble-t-il, à IDF-Habitat, mais avec une gestion aussi de la Ville ? »

Monsieur le Maire

« Vous voulez parler du parking quand on remonte la rue du monument, qui est à gauche avant d'arriver au chemin des Chaloux, je pense ? »

M. GUINTRAND

« C'est ça. »

Monsieur le Maire

« Alors celui-ci, il appartient uniquement à IDF-Habitat qui le laisse ouvert. Donc, effectivement, beaucoup de gens s'y garent, pas forcément des résidents, parfois même peut-être des enseignants ou des parents, mais, en réalité, il est réservé aux locataires d'IDF-Habitat, puisqu'il est propriété d'IDF-Habitat. »

M. GUINTRAND

« Je parlais plutôt du parking qui est entre la salle du Jeu de Paume et l'entrée...

Monsieur le Maire

« Vous voulez parler du parking souterrain alors ? »

M. GUINTRAND

« Le parking souterrain, pardon. »

Monsieur le Maire

« Alors, on ne parle pas du même, effectivement. Il appartient tout autant à IDF-Habitat avec une copropriété, puisqu'il y a aussi quelques éléments de particuliers qui possèdent des boxes. Et donc on a fait un travail de fond avec IDF-Habitat pour nettoyer ce parking, au sens propre comme au sens figuré. Je regrette la position d'IDF-Habitat qui a été de fermer ce parking et de ne pas le réhabiliter pour le rendre aux locataires qui en ont bien besoin, mais cela a été d'autant plus aigu pendant cette phase de travaux, qui va continuer, sur l'école Henri-Bassis. On a eu des échanges il y a peu de temps encore avec IDF-Habitat, qui dit que, de toute façon, avec les problèmes de trafic qui existent dans ce parking, il ne veut pas le rouvrir. Aujourd'hui, on a une véritable problématique avec des véhicules qui n'ont rien à faire sur l'espace public, avec des locataires qui sont titulaires d'une place, auxquels on a facturé la place de parking alors qu'ils ne pouvaient plus accéder à leur parking, ce qui est quand même assez particulier, pour ne pas dire scandaleux. Voilà. Je m'en suis ouvert auprès d'IDF-Habitat. On attend un changement de leur part sur cette question, mais, pour l'instant, il y a effectivement un manquement, mais la Ville n'y est pour rien. Nous n'avons rien à voir avec ce parking-là. Et donc le chemin des Chaloux ne concerne que le chemin des Chaloux, et pas du tout le parking. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, donc on va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Point numéro 37, Inès CASTELLAR. »

A l'unanimité,

37) Élection du président de séance lors du vote du Compte Financier Unique 2025

Mme CASTELLAR

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La présente délibération a pour objet l'élection du président de séance lors du vote du compte financier unique 2025. C'est un document commun qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et qui remplit à lui seul les fonctions de rendre des comptes. Lorsqu'est débattu le compte financier unique du Maire, le Conseil municipal élit son président de séance. Ainsi, le Maire, même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote du texte.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, de la 2^e, de la 3^e, de la 4^e, et de la 6^e commission

Et un avis favorable à la majorité des membres présents de la 5^e commission ; Madame Malek et Monsieur GUINTRAND n'ont pas pris part au vote.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'élire Madame Aurore THIROUX comme présidente de séance lors du vote du compte financier unique pour l'exercice 2025. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est vraiment factuel, mais il faut le faire. Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Nous ne prendrons pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Vous savez que c'est une désignation de forme, et réglementaire. C'est-à-dire que je ne peux plus, à partir du moment où nous aurons voté, m'exprimer. J'en profite, avant que l'on passe au vote, pour vous dire que je ne pourrai pas m'exprimer pendant ce débat sur le CFU et que je devrai sortir lors du vote, et pour remercier les services et Sophie AMAR, qui ont beaucoup travaillé, les remercier parce que l'on anticipe la réglementation d'un an pour la mise en place de ce CFU. Donc cela a été un gros travail qu'a mené Sophie AMAR avec les services des finances. Donc, je voulais vraiment la remercier ainsi que les services qui se sont beaucoup investis pour que l'on soit dans les délais. Certaines administrations ont avancé aussi en la matière sur différentes strates ; mais sur les villes, on n'est pas si nombreux encore à l'avoir adopté ; d'autres le feront certainement l'année prochaine, puisque ce sera la dernière possibilité, mais, en tout cas, je crois que c'était bien que nous, nous avancions, et cela démontrera la pertinence aussi des comptes que nous présentons ce soir. Bien. Je vous propose de passer au vote pour élire Aurore THIROUX pour présider sur le point numéro 38. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes favorables ? Donc c'est adopté, et je laisse la parole à Aurore THIROUX pour le point suivant. »

A l'unanimité,

38) Adoption du Compte Financier Unique 2025

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous. Je vous remercie pour votre confiance, Monsieur le Maire. Et donc je vais donner la parole à Sophie AMAR pour la présentation de la délibération concernant l'adoption du compte financier unique 2025. »

Mme AMAR

« Merci, Madame THIROUX. Avant d'aborder la présentation du compte financier unique, bien évidemment, je remercie également l'administration pour l'énorme travail qui a été fourni. Ce n'est jamais simple de faire un compte administratif, mais, cette année, on a battu tous les records, puisque l'on a innové avec le compte financier unique.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter ce soir le compte financier unique de notre commune pour l'exercice 2025. C'est un moment important. Ce document, c'est l'heure de vérité budgétaire, celui où nous confrontons ce que nous avons promis de faire à ce que nous avons réellement accompli. Et je veux le dire d'emblée, simplement : les comptes de Champigny, avec un résultat de 4,87 M€ pour

2025, sont sains. Notre gestion est rigoureuse, nos investissements sont au rendez-vous, d'ailleurs, on n'a jamais autant investi pour les Campinois, et notre dette diminue. Permettez-moi de vous en faire la démonstration, chiffres à l'appui.

Un mot d'abord sur ce nouveau document. Vous le remarquerez, nous n'avons donc plus séparément un compte administratif et un compte de gestion, mais un document unique. Nous avons choisi d'anticiper d'un an cette réforme que la loi ne rendra obligatoire qu'en 2026. Ce n'est pas un détail technique, c'est un choix de transparence et de fiabilité de nos comptes faits main dans la main avec le comptable public.

Premier message : nous tenons nos dépenses. Nos dépenses de fonctionnement diminuent de 5 % en un an, et je vais insister sur ce point, car c'est le cœur de notre gestion. Nos dépenses baissent plus vite que nos recettes. C'est exactement ce qui doit se produire dans une collectivité bien gérée. Cette maîtrise, nous l'avons obtenue sans renoncer au service public : baisse du coût de l'énergie, optimisation de nos achats, gestion fine de nos stocks. Et nous l'avons fait, je le souligne, malgré les conséquences de l'inflation sur plusieurs postes de dépenses, et alors même que l'État nous imposait des charges nouvelles, notamment 3 points supplémentaires de cotisation retraite sur nos agents au 1^{er} janvier 2025.

Deuxième message : nous n'avons pas augmenté les impôts. Je sais que la question viendra alors je la prends de front : oui, le produit de la taxe foncière progresse très légèrement, mais le taux, lui, celui que cette assemblée a le pouvoir de voter, n'a pas bougé. Il n'a pas bougé depuis 2020. Cette progression vient uniquement de la revalorisation des bases décidée au niveau national par l'État, et non par nous. Nous avons absorbé une baisse de nos recettes, sans jamais actionner le levier fiscal. C'est un engagement que nous avons pris devant les Campinois, et nous l'avons tenu. Nous avons protégé le pouvoir d'achat des Campinois tout en maintenant notre capacité d'action. On me dira peut-être : mais vos recettes baissent ! C'est vrai, de 2%, mais regardons d'où vient cette baisse. Elle ne vient pas de nos recettes durables, nos impôts sont stables, nos dotations aussi, et nos produits de services augmentent même. Elle vient d'un seul poste : les produits exceptionnels, c'est-à-dire les ventes immobilières, qui varient fortement d'une année sur l'autre par nature. En 2024, nous avons vendu pour près de 7 M ; en 2025, pour 2,3 M.

Troisième message : nous investissons massivement, et tous ces efforts ont un but. Ils nous permettent de lancer les grands projets de notre programme pour permettre la transformation de la Ville. En 2025, les dépenses d'équipement atteignent près de 82,8 M€ contre 57,2 M€ en 2024, soit une progression de 44,89 % par rapport à l'année précédente. Ces investissements concernent directement les priorités du mandat 2020-2026. Derrière ces chiffres, il y a des projets concrets pour les Campinois : la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis près de 11 M€, la nouvelle médiathèque du centre-ville 5,5 M, la coque Verdun, le stade Duprat. 6,3 M€ sont dédiés aux requalifications de voirie et de leurs installations, y compris les travaux d'éclairage public et d'enfouissement, notamment pour la rue Charles-Infroit, la rue Auguste-Blanqui, les travaux en du centre-ville, pour les travaux du giratoire des rues Ambroise-Croizat et de Bernau, et 600 000 € pour le déploiement de la vidéoprotection. Ce sont donc des écoles, de la culture, du sport, du cadre de vie et de la sécurité. Derrière chaque ligne budgétaire, il y a un projet concret qui améliore le quotidien des habitants.

Quatrième message : et nous le faisons sans nous endetter davantage ! L'autre enseignement majeur de ce CFU est que nous avons réussi à investir massivement tout en poursuivant le désendettement de la collectivité. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2025. Le remboursement du capital de la dette se poursuit avec un encours ramené à 104,9 M€ au 31 décembre 2025, et un taux d'endettement de 71,1 %. La Ville conserve une structure de dettes globalement sécurisée avec 95,7 M, classée en catégorie 1A, le top selon la charte Gissler.

La Ville a choisi de mobiliser prioritairement sa trésorerie, son autofinancement et les subventions obtenues auprès de ses partenaires institutionnels. La Ville a pu s'appuyer sur une hausse des subventions d'investissement qui augmentent de 32 % en 2025 avec 19,54 M€ de subventions notifiées et 5,3 M effectivement perçus. Cette progression confirme la capacité de la municipalité à aller chercher des cofinancements auprès de l'État, de la Région, de la CAF et d'autres partenaires. Le choix de ne pas recourir à un nouvel emprunt en 2025 renforce encore la soutenabilité de cette stratégie, qui a produit des résultats tangibles. Le taux d'endettement passe de 98 % en 2019 à 71 % en 2025. La capacité de désendettement est ramenée à seulement 3,1 années. Ces indicateurs placent aujourd'hui Champigny dans une situation financière solide et durable. Notre épargne nette progresse de 17 % pour atteindre près de 22 M€. En clair, nous dégageons, par notre seule bonne gestion, les moyens de financer nos projets.

Je ne veux pas pour autant vous présenter un tableau sans nuances, car la sincérité budgétaire l'exige. Oui, la hausse des cotisations imposées par l'État se poursuivra jusqu'en 2028 et pèsera sur nos prochains budgets ; oui, certaines recettes, comme la taxe d'aménagement, sont aujourd'hui ralenties par les dysfonctionnements de l'administration fiscale de l'État. Nous le savons, nous le suivons, et nous y faisons face avec la même rigueur. En conclusion, mes chers collègues, ce compte financier nous raconte une histoire simple et cohérente : nous investissons comme jamais cela n'a été fait pour l'avenir de notre Ville, pour ses écoles, sa culture, sa sécurité. Nous désendettions la commune, et nous le faisons sans augmenter le taux de la taxe foncière de nos concitoyens. C'est, je crois, la définition même d'une gestion à la fois ambitieuse et responsable. Je vous remercie de votre attention et vous propose d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal de notre commune.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 3^e commission ; deux votes réservés, Monsieur LAMOTTE et Madame GARCIA

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 5^e commission ; deux votes réservés Madame MALEK et Monsieur GUINTRAND

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Mme THIROUX

« Merci, Madame AMAR, pour cette présentation. Je vais donner la parole pour les interventions. Je souhaite quand même vous rappeler d'éviter si possible les redites entre vous et de ne pas refaire le débat des orientations budgétaires. Je ne sais pas qui souhaite prendre la parole. Madame KEITA-GASSAMA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Madame THIROUX. Alors le premier constat : vous avez parlé de nuances, Madame AMAR. Le premier constat : oui, les chiffres sont bons, mais le récit est trop autosatisfait ; oui, la situation financière est plutôt bonne ; oui, l'épargne brute progresse ; oui, l'endettement baisse. Personne ne dira le contraire. Mais une bonne gestion ne se mesure pas uniquement à des ratios, elle se mesure aussi aux services rendus aux Campinois.

Deuxième constat : l'amélioration des résultats provient surtout d'une forte compression des dépenses. Les dépenses de fonctionnement qui baissent, les charges générales qui reculent, les dépenses de personnel qui diminuent, c'est positif pour les comptes, mais ça pose une question simple : jusqu'où peut-on réduire sans fragiliser les services publics ? Il faudra être vigilant sur les effectifs, l'entretien du patrimoine et la qualité du service aux habitants.

Troisième constat : les recettes sont moins dynamiques. Les recettes de fonctionnement baissent et les participations de l'État et des partenaires se contractent fortement. Autrement dit, la Ville reste très dépendante des ressources extérieures qu'elle ne maîtrise pas. Cette fragilité doit être soulignée.

Quatrième constat : les investissements accélèrent fortement. C'est une bonne nouvelle. La médiathèque, et encore si vous pouvez nous donner des nouvelles de la médiathèque, parce que l'on avait anticipé votre dernière lettre du Maire où vous nous aviez un peu envoyés, Monsieur le Maire ne peut pas intervenir normalement, mais c'était à vous que s'adressait ce message. J'aurai une autre occasion de revenir sur la médiathèque. Le groupe scolaire Henri-Bassis, les équipements, mais près de 40 M€ restent encore à réaliser. Il faudra donc garantir la capacité à financer ces projets sans avoir à recourir demain à un endettement supplémentaire.

Nos propositions : préserver la qualité du service public malgré les efforts de gestion, sécuriser davantage les recettes et rechercher toutes les subventions possibles - rien de nouveau sous le soleil ; à Champigny, on a toujours eu cette culture d'aller chercher des subventions - mettre en place un suivi régulier des grands projets afin de maîtriser les coûts et les délais - je pense encore une fois à la médiathèque - anticiper dès aujourd'hui les conséquences des futures hausses de la CNRACL - vous en avez parlé, Madame AMAR, dans votre propos - et des contraintes financières imposées aux collectivités.

Enfin ce CFU traduit une amélioration réelle des indicateurs financiers, c'est incontestable, mais la bonne santé comptable ne doit jamais devenir une fin en soi. Notre responsabilité collective, c'est de transformer cette solidité financière en qualité de vie, en service public efficace et en investissements utiles pour les Campinoises et les Campinois. »

Mme THIROUX

« Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, nous remercions à notre tour les services municipaux qui ont travaillé pour produire cette note qui est suffisamment claire pour que l'on puisse bien débattre. Nous avons regardé comme vous tous ces indicateurs, cette situation financière qui est à Champigny stable, avec une épargne brute élevée et, effectivement, une capacité de désendettement qui a été maîtrisée, des ratios qui montrent que l'on dispose aujourd'hui de marges de manœuvre. C'est précisément d'ailleurs ce point qui nous intéresse politiquement. Car si la situation est stable, c'est aussi que nous avons une possibilité d'agir, et d'agir pour entendre un certain nombre d'urgences. Nous en avons parlé effectivement lors de l'adoption du budget primitif où nous avons contesté votre extrême prudence budgétaire, vos sous-investissements, et surtout votre volonté de comprimer fortement les dépenses de fonctionnement et d'éviter de recourir le plus possible à l'emprunt. Donc, on chute maintenant environ notre capacité de désendettement sur trois années, mais, en fait, on est parmi les villes les plus basses sur ce ratio-là. Mais quel est l'objectif derrière d'être aussi bas si, pendant ce temps-là, il fait 40° dans les classes de Thorez, et que l'on n'est pas capables, avec le budget de fonctionnement que l'on a, de dire : Eh bien, on vous fait au moins une commande exceptionnelle, on installe des

stores pour réduire un petit peu la chaleur, on fait un plan d'urgence. Voilà, il y a des urgences dans la Ville, mais on y est sourds et on se félicitera, ce soir, du très beau ratio de notre comptabilité. Quand je vous parlais tout à l'heure du bus que l'on ne finance plus, eh bien il est dans les économies de fonctionnement. Et quand on les additionne toutes ces petites économies de fonctionnement, aujourd'hui, on voit dans la Ville qu'il n'y a qu'une seule balayeuse qui fonctionne. On n'en voit pas d'autres. Il y a des quartiers en haut qui ne sont pas propres et qui le disent. J'ai été encore appelé, il y a deux jours, par des habitants du haut, mais, en fait, vous avez une lecture comptable, c'est-à-dire : Oh ! on a le meilleur bilan. Mais les gens dans les quartiers nous disent attendre autre chose. Donc, on a quand même à se poser des questions. Quand vous dites que les dépenses de fonctionnement diminuent : oui, elles passent de 119 M à 113 M, et sur le personnel, la masse salariale passe de 75,8 M en 2024 à 73 M. Une baisse de 2,4 M. Et chacun sait qu'en réalité, ces dépenses de personnel, qui augmentent normalement chaque année, parce qu'il y a l'ancienneté, l'évolution de carrière, GVT, etc. quand on ajoute toutes ces augmentations et votre baisse, eh bien, en réalité, c'est que vous baissez encore plus ce poste-là. Donc, si vous baissez encore plus, eh bien les postes qui sont actuellement non pourvus, les départs non remplacés et les services qui fonctionnent en tension, ils ne sont pas près d'avoir des satisfactions sociales tous ces gens-là. Donc, aujourd'hui, ça se ressent dans la Ville. Et, encore une fois, nous avons passé une campagne électorale où nous avons échangé autour de projets utiles. Et on se souvient que la réponse qui était faite était : on ne sait pas où on trouve l'argent, on ne l'a pas. Or, quand on discute ici ce soir, on se rend compte que l'argent, on l'a. Il est budgété.

Quand vous budgétiez, en 2025, au budget primitif une somme de fonctionnement, et que vous ne l'exécutez pas, quelque part, même si ce n'est pas insincère au niveau de la loi, c'est insincère politiquement. Vous inscrivez des crédits en début d'exercice, que vous n'exécutez pas. Donc les habitants pensent que vous avez une ambition forte et, finalement, en bout de course, en permanence vous utilisez cet argent pour créer de l'autofinancement. Donc aujourd'hui, quand, encore une fois, on revient sur toutes les urgences que l'on a dans notre Ville. On ne peut pas se satisfaire de ce budget d'optimisation. Les habitants aujourd'hui ont des besoins qu'ils expriment.

On note, par exemple, parmi les dépenses qui augmentent, parce que toutes ne baissent pas, vous avez quand même les dépenses de publicité, de publication et de relations publiques qui, elles, je vous rassure, passent de 426 872 € à 712 764, soit une hausse de 67 %. Et toute cette inflation de communication, on pourrait même penser, si l'on était un peu méchants, que cela tourne presque à une sorte de propagande. Madame MALEK vous le faisait remarquer tout à l'heure : le grand calicot mis sur notre place, anciennement Lénine, sur le bâtiment pour indiquer que « Ici vous aurez dans un an et demi une halle gourmande qui sera démarrée », un an et demi avant l'élection, indiquer un coût de 5 M alors qu'en réalité, avec l'achat des parcelles et de tout ce que va coûter la Halle gourmande, le prix n'est pas du tout le bon prix. On peut quand même s'interroger sur cette stratégie et ces méthodes, avec cette inflation communicationnelle dont on est abondés. Le journal municipal, certains habitants nous disent : on ne l'ouvre plus, parce que l'on a l'impression que c'est de la propagande pure. Alors écoutez, pour toutes ces raisons que l'on avait déjà indiquées, pour un budget qui est fait sans prendre en compte l'intérêt des habitants et les besoins exprimés dans tous les quartiers, bien sûr que nous n'avons pas d'autre choix que de voter contre, et essayer de vous inviter à mieux écouter ce que les habitants expriment dans les quartiers. Vous me direz : le vote est passé par là, mais le vote a aussi donné une majorité, mais, en démocratie, quand on fait de la politique, en général, on écoute aussi ceux qui n'ont pas voté pour nous quand on est Maire de tous les Campinois. On ne va pas seulement se réfugier derrière un score électoral, on doit

écouter l'ensemble des urgences. Et donc je pense qu'aujourd'hui, du côté de l'école Maurice-Thorez, comme dans les écoles, ils attendent de vous un plan d'urgence qui sera annoncé prochainement. Et on vous invite vraiment à l'annoncer, et à investir, et à créer des efforts sur le fonctionnement pour résoudre ces problématiques. Je vous remercie. »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Écoutez, Monsieur LÉGER, je suis ravi que l'hôpital se moque toujours de la charité. On connaît vos excès, mais quand vous parlez de coûts de communication et du coût de propagande, vous avez un petit peu oublié votre passé et celui de vos amis.

Revenons-en au CFU. À travers le compte financier unique 2025, nous pouvons aujourd'hui dresser un constat clair : notre Ville poursuit son développement sur des bases financières solides, grâce à une gestion responsable et à des choix politiques assumés. Je vous le dis dès mes premiers mots : non, nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas, nous n'endetterons pas démesurément les habitants pour des investissements idéologiques, démagogiques ou politiques. Car oui, ce sont eux que nous engageons, les Campinois. Je vous rappelle que la première source de financement, ce sont les impôts et les taxes. À l'inverse, oui, nous sommes encore à un budget de rattrapage de tout ce qui n'a pas été fait pendant des décennies à Champigny. Dans un contexte où les collectivités locales sont confrontées à de nombreuses incertitudes économiques, à une pression croissante sur leurs finances, nous avons tenu nos engagements, nous avons préservé le pouvoir d'achat des Campinois en n'augmentant pas la taxe foncière, en maintenant un haut niveau de service public, quoi que vous en disiez et en poursuivant les investissements indispensables à l'avenir de notre commune. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard. Il est le résultat d'une gestion rigoureuse, attentive à chaque euro dépensé, qui nous permet aujourd'hui de dégager un excédent de fonctionnements, et de renforcer notre capacité d'autofinancement...

Brouhaha dans le public

Mme THIROUX

« Je vous demanderai de sortir de la salle, s'il vous plaît. »

Un individu perturbe le conseil municipal en faisant une danse et en se filmant au milieu de la salle du conseil municipal, cette personne M. AMARA est conseiller municipal à Villiers sur Marne.

Mme THIROUX

« Suspension de séance immédiate, s'il vous plaît. Madame ASHRAF, Madame ASHRAF... Suspension de séance de quelques instants. Suspension »

Invectives entre M. AMARA et une femme du public, et altercation avec Madame KEITA.

Mme THIROUX

« On va reprendre les débats, on va reprendre les débats, s'il vous plaît. Madame KEITA, Madame KEITA, on va reprendre les débats, s'il vous plaît. Toute personne qui perturbera la séance sera exclue. Je vous rappelle que les débats ne peuvent pas être perturbés. S'il vous

plaît, la séance est reprise. Merci de vous asseoir ou de quitter la salle, s'il vous plaît. Merci de vous asseoir ou de quitter la salle, s'il vous plaît. Monsieur AMARA Monsieur AMARA, veuillez quitter la salle, s'il vous plaît. Monsieur GOUPIL, Monsieur NGANDÉ, veuillez-vous asseoir, les débats ont repris. Monsieur NGANDÉ, merci de vous asseoir. Madame KEITA, de même. Excusez-moi, Monsieur DUVAUDIER, pour cette coupure. »

(La suspension de séance a duré environ trois minutes.)

M. DUVAUDIER

« Eh bien écouter, je vais tout vous relire, comme ça, cela fera plaisir à certains. »

Mme THIROUX

« Pas de souci. »

M. DUVAUDIER

« Non, je vais continuer. Donc, ce résultat n'est pas le fruit du hasard, il est le résultat d'une gestion rigoureuse, attentive à chaque euro dépensé, qui nous permet aujourd'hui de dégager un excédent de fonctionnements et de renforcer nos capacités d'autofinancement. Cet autofinancement est essentiel, car il nous donne les moyens d'agir : agir pour nos écoles, pour nos équipements publics, pour notre cadre de vie, pour notre sécurité.

L'année 2025 marque donc une étape importante dans la réalisation du programme municipal que nous avons présenté aux habitants. Plus de 10,9 M€ ont été investis dans la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis, afin d'offrir aux enfants du Plateau des conditions d'apprentissage modernes, adaptées et ambitieuses. Plus de 5,5 M€ ont déjà été consacrés à la future médiathèque du centre-ville, qui constituera déjà, demain, un véritable lieu de savoir, de rencontres et d'accès à la culture pour tous. Les études sont déjà lancées pour les constructions de la médiathèque du Haut et du groupe scolaire Solomon. Nous poursuivons également la modernisation de nos équipements, comme les aménagements de la coque Verdun et du stade Duprat, par exemple. Nous investissons dans nos espaces publics, dans la rénovation de nos voiries, de nos bâtiments, dans l'éclairage urbain, et dans le déploiement de la vidéoprotection afin d'améliorer concrètement le quotidien des habitants. Et tout cela en maintenant une politique sociale ambitieuse, en créant de nouveaux services publics, comme, par exemple, la police municipale ou le service seniors. Nous le faisons avec responsabilité. En 2025, la Ville n'a contracté aucun nouvel emprunt. Elle s'est même attachée à les maîtriser et à les réaménager afin d'avoir 66 % de taux fixes. Nous avons fait le choix de financer nos investissements grâce à nos capacités propres et aux financements obtenus auprès de nos partenaires institutionnels. Cette stratégie nous permet de réduire progressivement notre endettement, tout en poursuivant l'amélioration de notre vie dans la Ville. Soyons transparents : cette gestion nous permettra aussi, pourquoi pas, d'avoir éventuellement recours à des emprunts dans le futur sans nous surendetter, et ainsi répondre à nos nombreux projets d'investissements à destination des Campinois.

Les chiffres sont là : la dette diminue, l'épargne progresse et les investissements avancent. C'est la démonstration qu'une gestion sérieuse peut aller de pair avec une politique volontariste au service des habitants. Notre ambition reste intacte : préparer l'avenir de Champigny, renforcer l'attractivité de notre territoire, améliorer les services rendus à la population et construire une Ville toujours plus solidaire, moderne, plus sûre, plus agréable à vivre. Ce compte financier traduit donc bien plus qu'un simple exercice comptable, comme l'a dit Madame AMAR, que je remercie encore une fois. Il reflète une vision des priorités et des

engagements tenus. C'est la démonstration de notre capacité à nous mettre à niveau, progressivement, en termes d'investissements. C'est pourquoi je vous invite à soutenir ce bilan financier qui confirme la solidité de notre action et notre volonté à poursuivre les transformations engagées au service des Campinoises et des Campinois. Merci de votre attention. »

Mme THIROUX

« Merci Monsieur DUVAUDIER. Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Voilà, ce sera court. J'ai entendu beaucoup d'éléments de langage, etc. Moi, je ne comprends pas, alors il faudra que l'on m'explique, parce que je ne comprends pas du tout. Comment, si les charges, notamment de l'énergie, par exemple, augmentent, si l'État se désengage de plus en plus, et aide de moins en moins les communes et que, en même temps, vous baissez les dépenses générales, comment vous voulez faire pour conserver cette qualité de service public ? C'est, à mon avis, impossible. Enfin je ne comprends pas. Il faut inventer des trucs parce que, concrètement, ce n'est pas possible. Vous avez beau vous rassurer comme vous voulez, ce n'est pas possible. J'ai entendu plusieurs fois le mot « ambitieux » pour parler de ce rapport, mais je crois que l'on n'a pas vraiment la même définition de ce qu'est l'ambition. Il va falloir regarder ce que cela veut dire un projet ambitieux. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? Je peux laisser la parole à Madame AMAR pour les éléments de réponse ? »

Mme AMAR

« Madame KEITA-GASSAMA, vous avez précisé que les charges générales diminuaient, et que donc on serrait la vis à tous les étages, et que cela risquait de mettre en danger la qualité du service public. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Fragiliser... »

Mme AMAR

« Fragiliser. Or, il s'avère que les charges générales qui ont baissé, ce sont des charges comme les fluides, le chauffage, mais de par les événements économiques, la baisse de prix qui a eu lieu en 2025. Donc, nous n'avons pas volontairement et à aucun moment baissé des charges, dans le compte financier unique, qui ont un lien direct avec le service public. Dans le CFU, il y a différentes charges... Il y a les charges contraintes, etc. Vous avez l'habitude, vous avez été élue. Vous précisez que les recettes baissent. Oui, je l'ai dit, donc je ne peux pas le contester, mais j'ai bien précisé que cela venait majoritairement des cessions de biens que nous avons faites en 2025. Donc la baisse est très légère, elle n'est pas vraiment significative. Pour nous, nous continuons à préserver le service public. Nous n'avons pas eu écho de Campinois qui étaient mécontents de la qualité du service public. D'autant que nous avons créé, nos collègues pourraient vous en parler, beaucoup de services pour les Campinois qui n'existaient pas auparavant. Je pense avoir répondu aux questions de Madame KEITA-GASSAMA.

Monsieur LÉGER, j'aurais tendance à penser que vous êtes novice, mais nous étions dans une ancienne mandature, je vous avais croisé, mais vous avez eu un langage qui me laisse penser qu'en la matière, en ce qui concerne les finances, vous êtes complètement novice. Vous critiquez le désendettement. Nous sommes arrivés en 2020 avec une situation quand même, je ne dirais pas catastrophique, mais limite, borderline. Nous avons un programme où il y avait énormément d'investissements, donc nous avons, pendant le premier mandat, fait des investissements et énormément, énormément travaillé sur une gabegie qu'il y avait dans cette collectivité en matière de contrôle des dépenses. Alors je vais vous donner un exemple. Nous avons, je crois, de mémoire, économisé 1 M sur le marché du chauffage urbain, parce que c'était copié-collé, je reprends le marché précédent, je ne l'étudie pas vraiment, et 1 M, c'est quand même très significatif. De mémoire, nous avons économisé 300 000 € sur les marchés des assurances. De mémoire, alors je ne me rappelle plus du chiffre, en allant voir l'économat, j'ai visité l'économat, j'ai trouvé des piles hautes comme ça, longues comme ça, de vêtements de travail taille 34, de toutes les couleurs. Il y avait huit couleurs différentes. C'était jamais demandé. Ce sont des ados qui font taille 34. Vous voyez, il n'y avait pas de réflexion, on ne cherchait pas à faire des économies. Je vous donne ces exemples, et puis je ne veux pas vous faire l'insulte de vous reparler de ce qui se passait au service informatique, juste me permettre de vous dire, alors que je me suis toujours tue sur le sujet, quoi que vous en disiez, les élus qui étaient à cette époque-là dans la majorité, vous auriez dû le voir. Voilà. On a réussi à le voir de l'extérieur, vous auriez dû le voir de l'intérieur. Point. Je ferme la parenthèse. Tout ça pour dire à Monsieur LÉGER, qui nous reproche de faire un désendettement, mais Monsieur LÉGER n'a pas compris que l'on est arrivés avec une situation avec un endettement excessif et que l'on avait un programme où l'on allait énormément investir, et que la première étape, c'était de se désendetter. Nous allons passer à la deuxième étape, nous allons nous endetter, je vous l'annonce, ensuite parce que nous avons à cœur que la Ville de Champigny soit fournie en écoles neuves, écologiques, en médiathèques, en stades, en rues très, très améliorées. Donc, nous allons continuer.

Monsieur LÉGER, d'abord, vous commettez l'erreur, mais ça, c'est bien l'erreur des novices, vous parlez de budget ; non, nous ne sommes pas dans le budget, je le répétais à un de vos collègues qui était sur votre liste, il n'arrivait pas à comprendre. Vous n'êtes pas sur le budget, vous êtes sur ce qui a été réalisé. Et vous osez dire devant cette assemblée qu'il y a une insincérité politique, alors là, c'est un nouveau concept. Avant, j'avais l'insincérité, maintenant j'ai l'insincérité politique. Il y a dans le compte administratif des inscriptions budgétaires non réalisées, mais de quoi parlez-vous ? Ensuite, comme vous êtes très, très politique et que, effectivement, il y a la canicule, pour information, je pense que ça reviendra dans le débat dans les prochaines délibérations, mais enfin quand même, pour information, Monsieur le Maire et ses adjoints ainsi que l'administration réfléchissent aux meilleures méthodes pour chaque école. On ne va pas faire un package : allez, toutes les écoles, pareil. Chaque école a ses particularités. Mais enfin, Monsieur LÉGER, je voudrais quand même vous rappeler que la première canicule a eu lieu en 2003, et vous demandez : qu'est-ce qui avait été fait pour anticiper sur les futures canicules ? Donc, il est très aisé de nous critiquer parce qu'il y a une canicule en ce moment : et comment cela se fait-il que vous n'ayez pas trouvé dans le quart d'heure qui suit la solution ? Nous, ce que nous cherchons, c'est réfléchir, trouver des solutions pérennes et adéquates pour chaque bâtiment de la commune.

Monsieur LAMOTTE, je ne peux pas vous répondre, je n'ai pas compris votre intervention, je m'en excuse. »

M. LAMOTTE

« Je peux vous le redire, si vous voulez. »

Mme AMAR

« Oui, bien sûr, et vous pouvez venir me voir et... »

M. LAMOTTE

« Non, je vais le dire maintenant, si vous voulez bien. En fait, vous parlez d'ambition, que vous aviez un budget ambitieux. Il n'est pas du tout ambitieux, c'est ce que j'ai voulu dire en gros. Mais comme de toute façon, ce n'est pas un budget... »

Mme THIROUX

« Tout à fait. J'allais vous le dire. »

M. LAMOTTE

« Vous ne pouvez pas, avec ce que vous nous avez donné là, dire que vous avez respecté et défendu la qualité des services publics de la Ville. Et puis après, vous parlez de la canicule de 2003. En fait, 2003, c'était il y a très longtemps. Moi, je n'étais pas à Champigny. Mais en fait, il n'y a aucune Ville qui était en préparée en 2003. »

Mme AMAR

« Oui, mais elle a existé cette canicule. »

M. LAMOTTE

« Comme je vous le répétais tout à l'heure, on est en 2026, et toutes les Villes maintenant se sont mises à faire quand même un petit peu d'anticipation contre les canicules. »

Mme THIROUX

« Monsieur LAMOTTE, je rappelle qu'il ne s'est rien passé pendant dix-sept ans, jusqu'en 2020. »

M. LAMOTTE

« On parle de canicule, mais le réchauffement climatique, il n'a pas commencé... »

Mme THIROUX

« Mais si. »

M. LAMOTTE

« Hier. Il n'a pas commencé en 2026. »

Mme THIROUX

« Je suis d'accord avec vous. »

M. LAMOTTE

« Et vous n'avez pas été élus en 2026, vous êtes élus depuis 2020, d'accord ? Donc, au bout d'un moment, on ne peut pas toujours remettre tout sur l'ancienne mandature. Je ne sais pas ce que vous ont fait les communistes d'avant, mais ils ont dû beaucoup vous faire souffrir. »

Mme THIROUX

« On ne peut pas non plus faire l'impasse... »

M. LAMOTTE

« Parce que là, vraiment... »

Mme THIROUX

« On ne vous entend plus, Monsieur. Allez, on refait une tournée d'interventions. Très rapide. Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« On va mettre de côté les insinuations qui sont un peu dérangeantes. Pour le reste, non, Madame AMAR, vous n'allez pas arriver à vous en sortir sur notre désaccord en disant qu'il y a ceux qui ont bien compris et il y a ceux qui sont novices et qui n'ont pas compris. Et donc vous essayez de noyer un peu notre débat derrière des choses pour le coup inexactes. Bien sûr, on a tous compris que l'on était en train de parler du compte administratif, que l'on appelle aujourd'hui le CFU. Et donc bien sûr que l'on ne parle pas du budget, mais un CFU, il a un rapport avec le budget. C'est par rapport à l'exercice budgétaire que l'on discute du compte ensuite.

Je ne sais pas ce que vous essayiez de nous expliquer à travers cela, mais, pour autant, ce sont vos propres documents que nous avons étudiés, le 29 avril notamment, en regardant ce qui s'était fait en 2025. Et ce n'était pas encore consolidé par le compte administratif - là, ça va l'être - et ces documents indiquaient déjà que nous ne consommions pas l'entièreté de ce que nous inscrivions au départ, au budget primitif, sur le fonctionnement. Mais ça, c'est dans tous vos rapports et dans tous vos documents. Donc, je ne vois pas très bien pourquoi vous essayez de disqualifier la parole d'un opposant politique qui, effectivement, a une autre vision que vous. Mais on peut rester sur le débat de fond.

Vous nous dites à longueur de documents : nous avons un taux d'endettement qui était très, très grave. Vous essayez de dramatiser, avant de dire : nous, nous avons assaini. Mais vos propres documents, vos propres documents - on les a lus - nous expliquaient, courbes à l'appui, qu'un taux d'endettement très, très important, était quand on franchissait, par exemple, le seuil de 12 années nécessaires pour le désendettement. Et dans tous les documents que vous nous avez fournis, on ne franchissait jamais ce seuil. Donc, en fait, vous nous avez ramenés à ce seuil de 3 années, et nous, on vous dit juste qu'entre ce que vous faites aujourd'hui et ce que l'on faisait avant, de toute façon, on peut toujours avoir une autre stratégie. Mais vous nous dites un peu ce que l'on dit, en fait. Vous nous dites : on a désendetté pour pouvoir se réendetter ensuite. Eh bien, pour une part, c'est ce que nous appelons de nos vœux. Pas pour faire de l'endettement pour l'endettement, mais derrière l'endettement, ce sont des projets utiles, des projets utiles que l'on met en avant. Donc c'est une chose.

Et ensuite, c'est pareil, ne soyons pas caricaturaux. Bien entendu que, face au réchauffement climatique, face à cette problématique, une problématique qui est en train de monter en puissance, de 2003 à 2026, oui, il y a eu des prises de conscience qui ont évolué dans les têtes. Et, effectivement, en 2020, on est beaucoup plus à même de s'interroger qu'en 2003. Et donc l'idée n'est pas de dire que ce n'est pas bien de reconstruire l'école Bassis et qu'elle ne sera pas de meilleure qualité environnementale que les autres écoles, ce n'est pas ça, c'est juste d'annoncer qu'au milieu de ce grand plan d'investissement que vous avez sur de grands équipements, etc. Il y a aussi l'entretien intermédiaire, les besoins, parfois, ne sont pas les grands projets que vous nous mettez sous les yeux... »

Mme THIROUX

« Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, on va terminer. Et donc, en attendant, il y a l'urgence, concrètement, des enfants et des adultes qui peuvent faire un malaise demain dans une classe, dans une école, et c'est arrivé. Et donc c'est de ça... »

Mme THIROUX

« Monsieur LÉGER, on a dit des interventions concises. »

M. LÉGER

« Oui, d'accord. Eh bien, vous devez aussi prendre en compte cette urgence-là. C'est de cela que l'on a envie de vous parler ce soir. »

Mme THIROUX

« C'est entendu. Madame AMAR souhaite vous répondre directement. »

Mme AMAR

« Je vais être très brève dans la première réponse que je vous apporte, Monsieur LÉGER : les inscriptions budgétaires non réalisées ont toujours existé et existeront toujours, quelle que soit la couleur politique de la majorité. Ça a existé dans le passé, ça existe maintenant, ça existera dans le futur. Donc, ce n'est même pas la peine d'en parler.

Le deuxième sujet. Ah oui, on était à 9, c'est à 12 ans que l'on est... Moi, je veux bien. C'est une phrase très politique ça. Nous, ce que l'on a appris avec Monsieur le Maire, quand on est arrivés, au bout de 6 mois, c'est que le préfet envisageait de prendre la main sur la commune de Champigny parce que, vraiment, vous étiez borderline. On apprend en 2026, par Monsieur LÉGER, que 9 ans, ce n'est pas bien grave... Non, vous ne pouviez plus du tout, du tout, du tout, du tout investir parce que vous ne pouviez pas emprunter. Et c'est la raison pour laquelle vous n'avez jamais commencé la construction des écoles que vous aviez promises pendant de nombreuses années. »

Mme THIROUX

« Il y avait d'autres interventions, Madame KEITA-GASSAMA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Madame THIROUX. C'était pour réagir à plusieurs choses qui ont été dites. Déjà, l'argument, à chaque fois, de se cacher derrière : mais rien n'a été fait avant, il s'agit de faire mieux aujourd'hui... Et effectivement, la situation d'avant n'est pas la même qu'aujourd'hui. Et quand on entend une de vos élus dire aux enfants de Maurice-Thorez que ce sont des privilégiés avec 40° dans les classes, je suis désolée, je pense que l'on peut faire mieux que cela. Ça, c'est la première chose.

Pas de recherches d'économies, vous disiez Madame AMAR. C'est complètement faux, je m'inscris en faux. Il y a une chose très facile à faire : c'est de vérifier auprès des services qui sont concernés, puisque le budget se faisait en lien avec ces mêmes services qui, justement, du coup, cherchaient les économies à faire. Et c'était toujours un exercice où, entre guillemets, on tire la langue dans les services parce que, par rapport aux services rendus aux Campinois.

« Excès d'endettement » : vous utilisez à chaque fois le mot endettement, comme si c'était un gros mot. On le sait, c'est grâce aux collectivités que l'on investit dans ce pays. L'endettement, on peut juste l'illustrer et regarder ce qui est sorti de terre concrètement à Champigny. Vous avez l'exemple de Jesse-Owens, vous avez l'exemple de Simone-Veil, vous avez l'exemple des Maisons pour tous qui ont été refaites, des projets ANRU qui ont été refaits dans cette Ville. Vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait, qu'il y a eu de l'endettement... Oui, il y a eu de l'endettement, mais aujourd'hui, on en voit les fruits sur le terrain. Donc, arrêtez d'utiliser le mot endettement comme si c'était un grand mot. Dans nos vies personnelles, on peut peut-être s'endetter pour acheter une maison, un appartement. Et voilà, on sait pourquoi on s'endette à un instant T. Et bien sûr, après, c'est pour que tout le monde en bénéficie. C'est pour l'intérêt public.

Et je terminerai par rapport à ce que vous disiez. Il y a quand même eu un contrôle de la Cour régionale des comptes à Champigny, et je ne sais pas d'où vous sortez cet argument, donc de dire que la préfecture a failli prendre la main. Est-ce que le préfet a plus de droits que la Cour régionale des comptes ? »

Mme THIROUX

« Il y avait une intervention de Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Oui merci Madame THIROUX, je suis forcée de constater qu'en fait, il n'y a pas d'échanges constructifs entre l'opposition et la majorité, parce que l'on est dans des invectives, et je trouve ça déplorable parce que, même quand on va vous donner des arguments, où l'on mesure le pour et le contre. Là vous avez fait état d'avancées, et on peut même les saluer, mais il faut entendre que l'on est là aussi pour donner un avis. Évidemment qu'il ne sera pas le même, politiquement parlant, et on en vient à des conclusions qui, parfois même, sont hors sujet. Là, ce que j'ai entendu, c'est que vous faites état de désendettement et, effectivement, vous avez un très bon bilan. OK. Mais nous, on vous alerte, on vous dit : attention, nous représentons des Campinois, même si vous oubliez souvent de le constater, mais il est important de maintenir une qualité de service public, de maintenir des moyens conséquents pour les agents territoriaux. Et, en tout cas, nous, on vous alerte là-dessus, c'est-à-dire que vous avez un bon bilan, OK, mais il faut garder en tête de maintenir des moyens qui sont très importants, et très attendus. Ils sont très attendus des habitants, des agents territoriaux, et il n'y aura pas de médaille à serrer la ceinture au profit d'un désendettement. Ce que l'on vous dit, c'est que descendre aussi bas, ce n'est pas forcément nécessaire au prix que cela va coûter. Parce que, pour remonter la barre après, pour avoir des services opérants, des agents qui ne fuient pas cette Ville parce qu'ils sont complètement étranglés, ça aussi, c'est de l'investissement. Donc voilà. Moi, j'aimerais bien, si vous voulez, qu'à chaque fois que l'on prend la parole, cela ne parte pas en invectives : c'est « inentendable », c'est à côté de la plaque, c'est désuet, c'est l'ancienne municipalité. Moi ici, aujourd'hui, je représente plus de 6000 habitants qui ont voté pour nous, pour faire entendre leur voix. Je ne suis pas comptable de tout ce qui s'est fait dans les trente dernières années. Alors oui, il y avait des choix que j'ai salués aussi dans l'ancienne municipalité, d'autres moins. Mais voilà, je trouve ça compliqué qu'à chaque fois que l'on ouvre la bouche, on n'entende pas les apports constructifs que l'on fait, parce que parfois, on vous félicite ; parfois, on vous dit : là, non, on n'est pas du tout d'accord. Et, en fait, quoi que l'on vous dise, c'est une fin de non-recevoir. Et c'est parfois aussi des réponses avec un tel mépris qu'elles ne sont pas acceptables de vos fonctions. »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? Madame AMAR ? »

Mme AMAR

« Je crois que l'on a du mal à échanger, Madame Fily KEITA. Je n'ai jamais dit que j'étais contre l'endettement. J'ai dit que pour s'endetter, il fallait atteindre des niveaux raisonnables, et que quand nous sommes arrivés, la Ville était trop endettée pour que l'on s'endette davantage. Ce n'était pas possible. Il fallait donc, première étape, se désendetter. Et l'endettement qu'il y avait quand on est arrivés, si vous vous rappelez, puisque vous étiez élue, provenait tout simplement d'un autofinancement extrêmement faible, puisqu'il variait entre 10 M et 12 M, alors que vous aviez des investissements à hauteur de 35 M. donc forcément, pour faire la différence, vous étiez obligés d'emprunter tous les ans. Je ne le conteste pas : vous n'aviez pas le choix. Je ferais pareil. Mais quand on arrive avec un programme où l'on propose aux électeurs une école, une médiathèque, enfin vous avez vu notre programme, on sait très bien que l'on va beaucoup investir et que, pour investir, on va se servir d'une part d'un autofinancement, qui était très faible avant que l'on arrive, et d'emprunts. Notre raisonnement, il est logique. On a doublé l'autofinancement parce que, à la fin de votre mandat, vous aviez commencé à voir le problème. Vous étiez passés de 12 à 17 la dernière année. Je ne parle pas de 2020. 2020 est une année que je neutralise. Vous aviez saisi la difficulté. Souvent, vous aviez 10, 11, 12, 10 M. Donc vous saviez que vous aviez un problème, que vous ne pourriez plus emprunter. Donc j'essaie de vous expliquer que l'on a quelque part la même vision que vous. Oui, nous ne sommes pas contre l'endettement ; oui, nous savons qu'il faut s'endetter pour faire tout notre programme. Mais comme nous avons une situation extrêmement difficile, nous avons, en bons gestionnaires, quoi que vous en pensiez, nous avons choisi le désendettement, mais sans remettre en cause le service public, la qualité du service public. Ça, je conteste farouchement, et mes collègues élus pourraient vous le dire chacun pour leur délégation, je conteste farouchement que l'on a baissé la qualité du service public, parce que nous avons cela à cœur et, franchement, nous ne l'avons pas baissé. Bon j'espère que c'est plus... »

Mme THIROUX

« Merci Madame AMAR. Je me permets de conclure ces échanges par un petit focus sur le point RH, et notamment sur la baisse de la masse salariale, parce que moi, je vous écoute, et ce qu'il y a de surprenant avec vous, c'est que vous imaginez toujours le pire. Moi, j'ai entendu dans cette assemblée aujourd'hui : postes non pourvus, baisse des effectifs, agents qui fuient la Ville, service public dégradé. Alors c'est simpliste comme raisonnement, mais c'est faux. C'est faux pour plusieurs raisons. La première : vous savez, depuis notre arrivée, nous nous inscrivons vraiment dans le respect de la loi et de l'ensemble des mesures nationales qui sont mises en œuvre. Dans ces mesures nationales qui n'ont pas fait l'objet d'une reconduction entre 2024 et 2025, on a la fameuse prime exceptionnelle du pouvoir d'achat et la prime Coquerel. Juste ces deux primes, c'est presque 1 M de masse salariale de moins. Le Gipa, vous savez, c'est une prime qui était basée sur l'inflation, là aussi, ça n'a pas été reconduit. On a également le fait que, quand un agent est en arrêt maladie, maintenant, la prise en charge n'est plus de 100 %, mais de 90 %. Donc, en fait, ces mesures ou ces actions ont automatiquement fait baisser la masse salariale.

L'autre phénomène que l'on rencontre dans la collectivité, c'est que l'on est sur une population d'agents vieillissante, c'est-à-dire que des départs en retraite, on en a de plus en plus. En 2024, on en a eu environ une quarantaine ; en 2025, on en a eu 60. Ce renouvellement des

effectifs, je rappelle qu'il produit un effet favorable sur la masse salariale au titre du GVT. Alors, le GVT, c'est le glissement vieillesse technicité, pour être un petit peu technique. Ça veut dire que quand vous avez un agent qui part à la retraite après souvent 40 ans de service, il est remplacé, mais il est remplacé par une personne souvent plus jeune, pas toujours, mais souvent plus jeune avec une rémunération qui est inférieure à celui qui part en retraite. Donc, ce GVT, dans notre collectivité, il est très important, ce qui fait que ça fait baisser cette masse salariale.

L'autre chose, c'est que je vous rappelle quand même que l'on n'avait aucune prévention des risques dans cette collectivité depuis des décennies. Je vous dis juste une petite chose : le DUERP, vous savez, le DUERP, c'est le document qui recense les risques professionnels des agents, eh bien on n'en avait pas. On n'en avait pas ici de DUERP. Je vous le dis pour les élus qui étaient là : c'est une obligation quand même depuis 2014.

Pas de déroulement de carrière. J'ai eu l'occasion de vous en parler la dernière fois : les agents, ils n'avaient pas de déroulement de carrière. Ce qui fait que l'on a des gens qui partent à la retraite, ils n'ont pas pu se saisir, en tous les cas, des opportunités de faire évoluer leur carrière. Ils ont débuté chez nous cantonnés agents techniques, et ils finiront cantonnés agents techniques. Et ces personnes-là, sans prévention et sans évolution de leur poste, on sait que ce sont des emplois à forte usure professionnelle. On a donc des agents avec des aménagements très importants, qui ne leur permettent plus en fait, techniquement, de réaliser les tâches pour lesquelles ils sont embauchés. Ces agents-là, on a fait le choix de les accompagner jusqu'à la retraite. C'est un choix assumé de la municipalité. L'important, c'est que ces agents, quand ils sont remplacés par une personne plus jeune, on voit une différence dans les tâches réalisées. Ce sont des agents qui sont abîmés physiquement, qui ne souhaitent pas bénéficier de reclassement, parce qu'il faut savoir que le reclassement est souvent très mal vécu, notamment chez les jardiniers et les cantonniers, où l'on a un très faible taux de reclassement. Ils ne le souhaitent pas.

Les diverses réorganisations de directions ont toujours été conduites dans le respect d'un principe constant de maîtrise des effectifs. Ainsi, toute proposition de création de poste a été systématiquement accompagnée d'une réflexion sur les possibilités de redéploiement ou de suppression afin de limiter l'impact de la masse salariale, tout en améliorant l'efficacité de l'organisation et, bien sûr, la qualité du service rendu. Ça reste la préoccupation principale.

Je souhaite vous rappeler que tous nos postes de directions, tous nos postes de responsables de service, sont pourvus ; que nos postes concernant les agents de catégorie C sont également au complet. Même la situation des jardiniers, qui connaissaient quelques difficultés de recrutement, s'améliore. On a d'ailleurs actuellement deux recrutements en cours qui sont vraiment très prometteurs. Nos animateurs, contrairement à d'autres Villes comme Paris, on est au complet. On avait en plus, juste pour information, lancé ce que l'on appelle la labellisation, en tout cas une vérification de la situation des animateurs, bien avant ces histoires que l'on connaît, malheureusement, à Paris ou dans d'autres villes. Mais les fameux agents dont vous parlez tant, eh bien ils sont là, ils travaillent et ils sont payés. La valeur-travail, c'est ce que prônait Fabien ROUSSEL. Nous partageons totalement cette valeur. C'est précisément pourquoi, en fait, nous ne souhaitons pas payer des agents à ne rien faire. Mais là, la question est « est-ce que dans vos organisations, c'est différent ? » Je ne sais pas, mais nous, c'est notre valeur. Voilà. C'est juste cette petite parenthèse que je voulais vous apporter sur la baisse de la masse salariale. Je vais laisser Monsieur le Maire sortir, le temps du vote. Alors, qui a un avis contraire ? Abstentions ? Refus de vote ? Votes pour ? Je vous remercie. On va pouvoir rappeler Monsieur le Maire pour qu'il reprenne la suite de la séance. »

Monsieur le Maire

« Nous allons passer tout de suite au point numéro 39, qui est donc l'affectation des résultats parce que, quand on a une bonne gestion, on a des résultats à affecter. Et nous avons un bilan... Il faut dire aussi que nous avons un héritage un peu difficile. Bien, on va pouvoir passer à ce point, je laisse la parole à David SLIMOVICI. »

A la majorité,

37 votes pour,

Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 votes contre,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 NPPV

M. Laurent JEANNE

39) Affectation du résultat 2025

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc, cette délibération porte sur l'affectation du résultat 2025. Le résultat qui est soumis à la décision de cette assemblée est le résultat cumulé de fonctionnement, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 plus le report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2. Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter à l'exercice en cours le résultat de fonctionnement du CFU 2025, que nous venons de voir, à savoir un montant total de 40 176 916 € en fonctionnement, de prévoir une affectation en réserve compte R1618 d'un montant de 35 310 372 € pour couvrir les besoins de financement, ce qui donne un report en fonctionnement au compte R002 d'une somme égale à 4 866 543 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e commission avec des votes réservés de la part de Madame KEITA-GASSAMA, Monsieur LAMOTTE, Madame GARCIA, Madame KASSOU, Madame MALEK et Monsieur GUINTRAND
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est la suite logique du débat que nous avons eu précédemment. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Point suivant, signature de la convention avec l'EPCG, Aurore THIROUX. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 votes contre,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

40) Signature de la convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la ville au profit de l'Établissement Public Campinois de Géothermie (EPCG)

Mme THIROUX

Il s'agit effectivement de la signature de la convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville au profit de l'EPCG. Pour information, il y a 2 agents mis à la disposition de l'EPCG qui sont campinois, un avec un taux horaire de 90 % et un autre de 10 %. Il s'agit de l'agent qui occupe un emploi de secrétariat sur 10 %. C'est une convention classique.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

Point suivant, le droit à la formation des élus, Inès CASTELLAR.

A l'unanimité,

41) Droit à la formation des élus – fixation de l'enveloppe budgétaire

Mme CASTELLAR

« Merci Monsieur le Maire. Donc, la présente délibération a pour objet le droit à la formation des élus ainsi que la fixation de l'enveloppe budgétaire. Cela consiste à déterminer annuellement les orientations et les crédits qui sont ouverts à ce titre. Les organismes qui peuvent dispenser les formations sont ceux qui ont fait l'objet d'un agrément par le ministère de l'Intérieur. Il est proposé au Conseil municipal de fixer les montants affectés à la formation des élus à 42 000 € et que les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant. Il est également proposé au Conseil municipal de préciser que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Peut-être juste une précision parce qu'on a eu une sollicitation de Madame GARCIA, il n'y a pas de sujet. Simplement, si vous pouvez nous confirmer, Monsieur GUINTRAND, que c'était bien votre droit, de telle manière à ce que l'on ait l'équité pour l'ensemble des élus. »

M. GUINTRAND

« Je confirme. J'en profite, puisque j'ai le micro. Ça n'a pas de rapport avec la formation, mais on a toujours une carte d'élu, une cocarde. Normalement, c'est prévu. »

Monsieur le Maire

« Les cartes, oui, elles dépendent de la préfecture. Il ne vous aura pas échappé que l'on a beaucoup de cartes qui doivent être émises dans un temps limité pour la préfecture. Donc, on est toujours en attente des retours de la préfecture. Des cocardes, il n'y en a pas. Personne n'a droit à des cocardes. Il y en a peut-être pour la tête de l'exécutif qui a le droit d'avoir une cocarde sur leur véhicule, mais les élus n'ont pas de cocardes, ce n'est pas possible. »

M. GUINTRAND

« Je l'avais cru parce que dans plein de communes, ça se fait d'avoir des petits insignes. »

Monsieur le Maire

« Ah oui, vous voulez dire des pin's, des choses de cette nature-là ? »

M. GUINTRAND

« Oui. »

Monsieur le Maire

En fait, chacun se les finance. L'indemnité en fait partie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

Mme GARCIA

« Oui, je voulais juste préciser parce que je sais qu'il y a d'autres communes qui appliquent la même politique que vous, c'est-à-dire pratiquer un plafond par élu, qui sert, en fait, à construire votre budget. Alors le budget doit être plafonné, il ne peut pas être extensible, mais, par contre, le fait de plafonner une formation en chiffre par élu, c'est à tout le moins illégal. Donc vous pouvez dans les groupes et tout ce que vous voulez, mais, en fait, vous n'avez pas le droit de plafonner une formation par élu. »

Monsieur le Maire

« Alors je ne vous ai pas dit que l'on plafonnait, puisque là, vous avez demandé une formation à 1600 €. »

Mme GARCIA

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Donc, si vous l'avez, c'est qu'elle n'est pas plafonnée par élu. Simplement, ce que je vous ai indiqué à l'instant, c'est que, par principe d'équité entre les élus, l'idée était d'avoir une somme autour de 850 € par élu. Et donc ceux qui le veulent peuvent mutualiser effectivement par groupe, il n'y a aucun souci, mais il faut que l'on arrive à rester dans l'enveloppe budgétaire, sinon le risque, c'est que les derniers qui demanderont ne pourront plus avoir de formation parce qu'il n'y aura plus de crédits pour pouvoir le faire. »

Mme GARCIA

« C'est un budget annuel, donc... »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est un budget annuel, mais ça peut aller très vite, surtout quand on prend des formations à 1600 € comme j'ai vu, puisque je suis tenu de le signer, c'est une formation avec des déplacements. »

Mme GARCIA

« Il n'y aura pas de déplacements sur le budget, c'est simplement la formation. »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est dans le cadre d'une université d'été. Vous savez, tous les partis le font. C'est assez classique. En fait on peut financer des déplacements, parfois même d'autres choses, c'est comme ça que ça se passe dans tous les partis. Il n'y a rien de très nouveau sur le sujet. Simplement, il faut que ce soit équitable entre tous les élus. Et, vous voyez, il n'y a pas de distinguo entre le Maire, un adjoint, un conseiller délégué, un conseiller de la majorité ou de la minorité. Tout le monde est logé exactement à la même enseigne, ceci existait d'ailleurs auparavant quand nous étions dans l'opposition, ça fonctionnait de la même façon, et cela ne nous a jamais causé de problèmes, même si, parfois, il a pu y avoir des écarts sur certains sujets, mais je n'en dirai pas plus.

Mais pour pouvoir le faire et pour que vous puissiez en bénéficier, il faut que l'on vote effectivement le budget. On va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 42, parce qu'il nous reste encore une vingtaine de points. On a déjà dépassé bien largement minuit. 42^e point, Wilfrid BASTIN pour une création de poste. »

A l'unanimité,

42) Création d'un emploi de responsable des spécialités danse et théâtre

M. BASTIN

« Bonsoir à tous, effectivement, on va être très rapide, c'est une délibération que l'on voit très régulièrement. Il s'agit de la création d'un emploi de responsable des spécialités danse et théâtre. C'est une réelle création.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Point suivant pour 3 postes au niveau RH, Yannick BANTSIMBA. »

A l'unanimité,

43) Création de 3 postes de gestionnaire paie, carrière et retraite

M. BANTSIMBA

« Merci Monsieur le Maire. Alors, cette délibération concerne la création de 3 postes de gestionnaires paie, carrière et retraite au sein de la direction des ressources humaines. Afin de garantir un suivi rigoureux des agents, ces professionnels auront pour mission d'assurer la gestion de la paie, le suivi de l'ensemble de la carrière, la promotion, l'avancement, ainsi que l'accompagnement personnalisé des départs à la retraite. La délibération prévoit également la possibilité d'ouvrir ces postes à des agents contractuels, conformément au Code général de la fonction publique.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté. On passe au point suivant, toujours sur la création de postes. Wilfrid BASTIN. »

A l'unanimité,

44) Création d'un emploi d'assistant d'enseignant artistique en spécialité danse – coordination

M. BASTIN

« Oui, c'est toujours le même type de délibération, là aussi création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique en spécialité danse-coordination. Là aussi, c'est une création réelle de poste.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Sauf s'il y a des interventions, on passe au vote. Je pense que ce sera la même chose. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté.

Toujours sur une création de poste, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,

45) Création d'un poste de chargé/e de la coordination pédagogique du conservatoire

Mme THÉOPHILE

« Donc, il s'agit de la création d'un poste de chargé(e) de la coordination pédagogique du conservatoire. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Nous passons au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté.

Dernière délibération sur ces créations de postes, comme quoi on crée quand même beaucoup de postes pour des gens qui, soi-disant, réduisent la masse salariale. Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,

46) Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique en spécialité théâtre - coordination

Mme THÉOPHILE

« Donc là, c'est la création d'emploi d'un assistant d'enseignement artistique en spécialité théâtre-coordination.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Pas d'interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté.

Point suivant, une délibération portant sur la fixation de la composition du CST, Aurore THIROUX. »

A l'unanimité,

47) Délibération portant fixation de la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, du maintien ou non du paritarisme et du recueil du vote des représentants de l'employeur

Mme THIROUX

« Il s'agit de la délibération portant sur la fixation de la composition du Comité social territorial, le CST, et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que du maintien ou non paritarisme et du recueil du vote des représentants de l'employeur. Pour information, ces éléments ont fait l'objet d'un passage en CST. C'est une reconduction à l'identique de ce que nous avons sur la précédente mandature. Nous avons eu un avis favorable de l'ensemble des collègues, et notamment de celui des trois syndicats à l'unanimité.

L'avis des commissions

Avis favorable aussi à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? 4 abstentions, c'est bien noté. Les syndicats ont été favorables, mais bon... On passe au point suivant, le 48, Yohann PICOT. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

48) Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association SOLIDARITÉ ET FRATERNITÉ INTERGÉNÉRATIONS – SOLIFRI

M. PICOT

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association SOLIFRI, qui organisait cette année le 20^e anniversaire du grand repas-partage. Je pense que vous avez tous lu la délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Effectivement, j'avais posé une question en commission qui était de savoir si l'on ne pouvait pas donner un peu plus que les 1750 €, sachant que c'était le 20^e anniversaire, un big événement de notre Ville où vous étiez. Je vous ai vu là-bas. Il y a 600 personnes qui participent chaque année, et pour donner un caractère spécial à l'anniversaire et surtout encourager le bénévolat dans notre Ville, puisque vous avez vu tous les bénévoles, tous les jeunes qui participent à ce grand repas, je me disais : si l'on pouvait donner un tout petit peu plus pour encourager encore une fois le tissu associatif. Je n'ai pas eu de réponse pour l'instant. »

Monsieur le Maire

« Eh bien on va vous la donner. Yohann PICOT. »

M. PICOT

« Aujourd'hui, on est restés sur cette subvention. Avec l'association SOLIFRI, on a pu partager cette soirée. On a pris en charge, en relation avec l'association, ce qu'il y avait un petit peu d'exceptionnel, en participant, par exemple au Photobox. Cela représente un petit peu ce qu'il y avait, en plus des années précédentes. À côté de cela, l'association, on l'aide beaucoup pour cet événement. On y participe à différents niveaux, que ce soit au niveau de la logistique, même tout au long de l'année à la préparation. On a même aidé aussi à avoir un certain nombre de denrées alimentaires. La subvention paraît convenable. »

Monsieur le Maire

« C'est ce que nous a dit l'association. C'est ce qui correspondait aussi à ses besoins, donc cela a été fait en plein accord avec eux. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote : qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point suivant, donc signature d'une convention, Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

49) Signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association « Pari Bien être »

Mme DEISS

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny et l'association Pari bien-être. L'association Pari bien-être s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir une culture du bien-être et de la santé, notamment à travers des initiatives collectives et éducatives. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions 1, 4 et 6. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 50, Martine SANZ. »

A l'unanimité,

50) Signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Femmes Relais médiatrices Interculturelles

Mme SANZ

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le renouvellement pour une durée d'un an de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Femmes relais médiatrices interculturelles. Cette association mène une mission d'intérêt général en faveur de l'accès au droit, de la médiation entre les habitants et les institutions, du soutien à la parentalité, de la lutte contre les violences intrafamiliales et de l'accompagnement des personnes en situation de précarité. La convention permet de poursuivre ce partenariat et de préciser les engagements respectifs de l'association et de la Ville pour l'année à venir.

Il vous est donc proposé d'approuver le renouvellement de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 6^e, 1^{re} et 4^e commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je précise qu'Asna ASHRAF sera intervenante dans cette association. Il a été fait à sa demande un arrêté de départ. Donc, il n'y a pas de sujet en la matière. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 51, une autre convention, Tatiana SAUSSEREAU. »

A l'unanimité,

51) Signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Association Biladjimi Kafo France

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame, Monsieur. L'association Biladjimi Kafo France poursuit un but d'intérêt général et local, et possède l'expérience et les compétences nécessaires pour mener à bien les missions auprès des Campinoises et des Campinois. Afin que cette mission d'intérêt général s'accomplisse dans les meilleures conditions et dans le respect d'orientations et d'objectifs communs. L'association ABKF rendra compte régulièrement de l'activité développée en regard des objectifs fixés qui sont les suivants : l'organisation du temps d'accompagnement scolaire, la participation au festival Cuisines et Musiques du monde, la participation aux événements de la Ville comme Ciné plein-air, Forums des sports et des associations, organisation de l'animation dans les quartiers, et spécifiquement aux Mordacs, avec les familles, les enfants et les jeunes Campinois pour favoriser le lien social, participation à certains événements de la Maison pour tous Youri Gagarine.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association ABKF pour une durée d'un an et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 6^e, 1^{re} et 4^e commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Il y a beaucoup de conventions pour les associations ce soir.

Ensuite on passe à la convention avec le comité de jumelage, Thomas SZOLLOSI. »

A l'unanimité,

52) Signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le Comité de Jumelage

M. SZOLLOSI

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le comité de jumelage.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e, 1^{re} et 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Très bien, synthétique. Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Alors j'en profite quand même pour signaler à ceux qui l'ignoraient, qui ont dit qu'il n'y avait plus d'activités au sein du jumelage de Champigny, qu'il y en a une qui fonctionne très bien. Nous étions le week-end dernier, Thomas SZOLLOSI et moi-même à Bernau bei Berlin. On est revenus pour le repas-partage. C'est une activité qui fonctionne très bien. Nous aurons la visite

de notre collègue de Bernau. Ils sont très ouverts, il n'y a aucune difficulté. Il est Die Linke, Die linke, vous voyez, on ne peut pas imaginer qu'il soit très proche de nos idées. Mais comme j'ai eu l'occasion de le rappeler - et en allemand - ce week-end, l'amitié n'a pas d'étiquette politique. Nos deux villes sont amies, et c'est bien ainsi. Et puis des échanges pourront se faire aussi avec Alpiarça, la ville portugaise. On a parfois d'autres difficultés parce que les gens qui s'occupaient du jumelage, je pense à Lucette Baude sont arrivés à un âge où ils ne veulent plus s'en occuper, et aujourd'hui, le relais n'est pas forcément pris, même si l'on espère relancer, notamment à travers les établissements scolaires. Donc, vous voyez que le jumelage vit bien. Et donc, pour ceux qui continuent à le faire, eh bien il faut que nous signions cette convention d'objectifs que je vous propose d'adopter. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté, merci.

Point suivant avec l'association du Forum du temps libre, Yohann PICOT.

A l'unanimité,

53) Signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Forum du Temps Libre

M. PICOT

« Merci Monsieur le Maire. La signature de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Champigny et l'association du Forum du temps libre, je ne vais pas m'épancher plus parce que l'on est sur la même chose que la délibération d'avant.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e, 1^{re} et 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté.

Point suivant, toujours avec les associations, et donc en l'occurrence la structure Claire-Amitié, Martine SANZ

A l'unanimité,

54) Projet de convention partenarial entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association "Claire Amitié"

Mme SANZ

« Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération concerne la signature d'une convention entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Claire-Amitié qui accompagne les femmes en situation de précarité ou victimes de violences, souvent avec leurs enfants. L'objectif est de renforcer leur accès aux droits et aux services municipaux, de favoriser leur inclusion sociale, d'améliorer leur protection et de mieux coordonner l'action des acteurs locaux engagés dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e, 5^e et 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je pense que ça va faire l'unanimité, donc on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

Point suivant : Sabrina ABCHICHE pour une demande d'avis préalable. »

A l'unanimité,

55) Demande d'avis préalable adressée à la Mairie de Champigny-sur-Marne et portant sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant – Création d'une micro-crèche « La Donna »

Mme ABCHICHE

« Bonsoir. Cette délibération porte sur une demande d'avis préalable portant sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, la micro-crèche Donna, située au 34, rue Jean-Allemane. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes sont autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant doivent rendre un avis sur l'opportunité d'installation d'un service d'accueil de droit privé au regard des besoins quantitatifs et qualitatifs du Territoire, en référence au décret 2025-304 du 1^{er} avril 2025. Le décret précise que l'avis de l'autorité organisatrice ne doit comporter aucun critère à caractère discriminatoire. Constitue un critère discriminatoire la nature associative ou lucrative de l'établissement et la réputation du gestionnaire. Le versant éducatif du projet d'établissement et les éléments relevant de la conformité réglementaire du projet relèvent de l'instruction conduite par les autorités compétentes, à savoir le Conseil départemental. Aussi, chers collègues, notre responsabilité aujourd'hui n'est donc pas de substituer notre appréciation à celle de l'autorité de contrôle, qui reste le Conseil départemental, mais de nous prononcer uniquement dans le périmètre des compétences qui sont les nôtres, à savoir l'évaluation des besoins du territoire, besoins quantitatifs. Sur cette base stricte fixée par la législation en vigueur, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable. Toutefois nous proposons d'assortir cet avis d'une réserve et d'attirer l'attention du Conseil départemental, autorité compétente, pour autoriser la création de l'établissement d'accueil.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission ; 2 votes réservés de Madame MALEK et de Monsieur GUINTRAND

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MALEK.

Mme MALEK

« Oui, merci Madame ABCHICHE. J'avais posé des questions lors de la 5^e commission, d'ailleurs, je m'étonne de ne pas avoir reçu de compte-rendu de cette 5^e commission. Comme j'avais posé des questions, je m'attendais à avoir la réponse peut-être dans le compte-rendu. En tout cas, je vous ai donné mon avis lors de cette commission, c'est-à-dire la réserve que je partage par rapport à l'implantation de cet établissement qui a été fermé récemment. Évidemment, cette réserve, elle ne vient pas discriminer une association ou un gestionnaire privé, mais elle vise à protéger des enfants de moins de 3 ans vulnérables. Et on sait qu'il y a un sujet sur la question qui est quand même national. Du coup, ma question portait sur le taux de réponses favorables aux demandes de places en crèche, sachant que c'est un quartier qui est pourvu de plusieurs établissements publics et privés, qu'il y a aussi le réseau d'assistantes maternelles sur le quartier qui est assez important, que ce réseau est à soutenir parce qu'avec la baisse de natalité, elles peinent parfois à trouver des enfants. Je sais que c'est quelque chose que vous soutenez, j'ai vu le job-dating récent, le Family dating, mais, du coup, je voudrais avoir une réponse claire pour que cette réponse que vous faites soit transparente. »

Monsieur le Maire

« Sabrina ABCHICHE. »

Mme ABCHICHE

« Alors l'offre, elle est inférieure à la demande au niveau global sur la Ville. Et donc cela va aussi sur ce quartier parce que, vous savez, il ne s'agit pas que du quartier du Plant, mais ça prend aussi le centre-ville et puis un petit peu plus largement, parce que, quand on recherche un mode de garde, on ne va pas spécialement sur la crèche qui est en bas de chez soi, on peut aussi aller un petit peu plus loin. Dans tous les cas, l'offre est inférieure à la demande. On doit prendre en compte le nombre de demandes, les données statistiques et puis les données populationnelles, mais, dans le décret, il est indiqué que les besoins ne se limitent pas nécessairement à la demande exprimée dans la mesure où de nombreux besoins ne sont pas exprimés. Donc là, de toute façon, nous, on sait très bien que, même s'il y a, comme vous le dites, des crèches publiques dans ce secteur-là, on est sur une situation en tension dans les métiers de la petite enfance. Et donc, toutes les places ne sont pas pourvues chez les assistantes maternelles. Pour le coup, sur ce quartier-là, on n'a pas eu beaucoup d'assistantes maternelles qui sont venues au Family Dating parce que, visiblement, elles ont ce qu'il faut. Donc on reste là-dessus : c'est que l'offre reste bien inférieure à la demande. Sur la dernière commission, au niveau du taux de satisfaction, on a réussi à couvrir 35 % des demandes ; si l'on ajoute le réseau d'assistantes maternelles, on devrait arriver à 50 %. On peut rajouter une offre privée de 10 %, ce qui nous amène à 60. Dans tous les cas, on ne couvrira jamais la totalité des besoins. »

Monsieur le Maire. »

« Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Je suis assez surprise par rapport à vos chiffres, par rapport aux réponses des crèches privées, parce qu'elles ont beaucoup de mal à remplir leurs propres crèches. »

Mme ABCHICHE

« Vous parlez de quelles crèches ? »

Mme MALEK

« Eh bien, les crèches privées en général. »

Mme ABCHICHE

« Vous parlez en général, moi, je parle de Champigny-sur-Marne. C'est ce qui m'intéresse. Et alors, les crèches privées, pour le savoir, j'ai confirmation et des gestionnaires, et des familles, elles sont toutes remplies. Je ne sais pas de quelles crèches vous me parlez. Alors je sais que vous avez tendance à parler toujours des autres communes, moi, ce qui m'intéresse, c'est notre Ville et, sur notre Ville, les crèches privées... »

Mme MALEK

« Non, non, non, je vous parle de Champigny et de l'avis des parents par rapport aux crèches privées. Je pense que vous en recevez beaucoup. Certains sont très inquiets, il y a eu beaucoup d'ouvrages qui sont sortis sur certains gestionnaires. Je pense qu'il est important, parce que vous êtes autorité organisatrice, la loi est extrêmement nouvelle, il y a beaucoup de Maires qui se positionnent, et je pense que, quand il est question de la sécurité des enfants, il est important que votre réserve, elle soit entendue et que vous réfléchissiez bien à redonner un avis favorable à un gestionnaire qui a été décrié... »

Mme ABCHICHE

« Je crois que vous n'avez pas compris. »

Mme MALEK

« Si, si, j'ai bien compris. »

Mme ABCHICHE

« Mais non, mais non. Je vais revenir sur ce qui a été dit en commission. En commission, vous nous avez même dit que l'autorité organisatrice avait pour mission de visiter la crèche au niveau sanitaire, sur le règlement, etc. Alors moi, déjà, je vous ai répondu que j'avais entièrement confiance en notre administration, puisqu'elle avait épluché ce décret. Elle l'avait lu entre les lignes. Et alors, finalement, on n'a même pas besoin d'aller trop loin parce que c'est écrit noir sur blanc. $1+1=2$. Et alors il est écrit : l'autorité organisatrice veillera à ce que l'avis ne comporte aucun critère à caractère discriminatoire, ne comprenne aucune appréciation du versant éducatif du projet d'établissement ou d'éléments relevant de la conformité réglementaire du projet, mais uniquement sur les besoins quantitatifs. »

Mme MALEK

Oui, ça, c'est sur le volet qui concerne l'implantation des structures. Après, l'autorité organisatrice, et je peux vous le dire parce qu'on a travaillé avec toutes les coordinatrices du Département sur le référentiel de qualité. Et sur le référentiel de qualité, cela fait partie des missions que l'autorité organisatrice ne se substitue pas aux contrôles qui sont les contrôles du Département par la DPMI, de l'IGAS et de la Préfecture. Il ne se substitue pas, par contre, il a un droit de regard sur tous les établissements, et je peux vous le dire parce que ce n'est pas que moi qui travaille dessus, c'est toutes les coordinatrices du Val-de-Marne. Et donc on a fait des grilles exprès pour aller vérifier que, sur les Territoires, le Maire donne son avis. Alors voilà, après, on peut regarder le texte à la loupe. Le texte, il évolue, et je pense qu'il va encore continuer d'évoluer parce que vous pensez bien qu'une réforme aussi importante, et

elle est nécessaire, ce n'est pas la question de la critiquer encore une fois, c'est d'être extrêmement vigilant et de prendre cette responsabilité très, très à cœur, peut-être moins passionnée que moi, mais en tout cas, c'est très, très important, et j'attire l'attention de Monsieur le Maire et de son équipe d'être extrêmement vigilants à ce que les enfants soient bien pris en soins dans les établissements sur le Territoire. »

Monsieur le Maire

« Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« J'étais aussi à la commission. Madame ABCHICHE, déjà, je vous inviterai quand même - je sais que vous êtes quelqu'un d'intelligent et de pondéré - à aussi peut-être modérer la manière dont vous répondez aux élus de l'opposition en disant $1+1=2$, c'est écrit noir sur blanc, etc. Je ne sais pas, mais je pense que les débats méritent peut-être un petit peu mieux que ce genre de réponses, d'autant que vous avez une lecture, à notre avis, très restrictive du texte dont vous avez cité une partie et, effectivement, le rôle, bien sûr, de la commune, c'est aussi de vérifier si les enfants sont accueillis dans des conditions dignes dans ce genre de structures. Voilà. Donc, la commune a aussi cette mission de vérifier si les enfants qui sont accueillis dans ces structures le sont dans des conditions normales. C'est pour cela que nous, en tout cas, on s'abstiendra pour le vote. »

Mme ABCHICHE

« Oui, moi, je reste sur ce décret, sur le cadre réglementaire qui nous est fixé. Et donc, à notre niveau, on ne peut rendre un avis qu'uniquement sur les critères qui nous sont donnés, à savoir des critères quantitatifs par rapport aux besoins du Territoire. Et dans le qualitatif, c'est l'accessibilité des transports, l'accessibilité des personnes en situation de handicap, l'accessibilité financière et les horaires d'ouverture. Moi, je veux bien émettre un avis négatif, mais de toute façon, on sera retoqués par le gestionnaire, et ça va finir au tribunal administratif. Donc, nous, on respecte les lignes qui nous sont données par la législation en vigueur et parce que, nous aussi, on est soucieux du bien-être des enfants, c'est pourquoi on émet un avis réservé sur cette structure en particulier, et vous savez, Madame MALEK, quand vous disiez : oui, c'est documenté sur les structures privées. Malheureusement des dysfonctionnements graves peuvent exister dans tout type de structure. Moi je refuse cette lecture qui opposerait par principe un secteur privé problématique à un secteur public vertueux. Ce qui protège les enfants, ce n'est pas le statut du gestionnaire, ce sont les exigences que la puissance publique fixe, les moyens qu'elle mobilise et les contrôles qu'elle assure. »

Mme MALEK

« Mais... »

Monsieur le Maire

« Madame MALEK, vous n'aviez pas la parole. »

Mme MALEK

« Ah pardon... »

Monsieur le Maire

« Vous ne l'avez pas demandée. »

Mme MALEK

« Est-ce que je peux la demander ? »

Monsieur le Maire

« Oui, vous la demandez. »

Mme MALEK

« Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point. Je crois qu'on l'est tous. Mais, malheureusement, quand je vous dis : c'est documenté, c'est vraiment le cas. Il y a des questions, malheureusement, dans le côté privatif, où l'on est dans un phénomène de rentabilité et, si vous voulez, c'est de cela qu'il est question. Quand on restreint l'alimentation, quand on restreint le fait de changer la couche d'un enfant, quand on ne met pas les conditions réunies pour que les enfants soient bien accompagnés... Voilà. Après, je ne pense pas... Enfin, quand vous dites la puissance publique prendrait de telles responsabilités, je suis sûre que, si l'on regarde à la loupe, ça existe, et c'est pour cela qu'il ne faut pas avoir un regard à l'emporte-pièce. Mais, malheureusement, quand vous lisez tous les derniers ouvrages qui sont sortis, il n'est pas question des crèches publiques, il est question des crèches privées. Nous, on a des parents qui nous disent que leurs enfants sont affamés à la fin de la journée, que quand il y a des... »

Monsieur le Maire

« Madame MALEK, on ne va pas faire un débat sur le métier quand même. »

Mme MALEK

« Si, si, on ne va pas faire un débat sur le métier, mais on fait un débat. Quand vous nous dites... Je suis obligée de répondre, je suis désolée. »

Monsieur le Maire

« Mais vous avez répondu... »

Mme MALEK

« Oui. »

Monsieur le Maire

« On a bien compris votre réponse. »

Mme MALEK

« Ben oui, mais... »

Monsieur le Maire

« Là, on est sur un avis. Vous émettrez l'avis que vous souhaitez. Peut-être conclure sur ce point : nous, nous sommes tenus à émettre un avis favorable, compte tenu des éléments quantitatifs qui viennent d'être évoqués par Sabrina ABCHICHE. On a effectivement un certain nombre de réserves au regard des rapports que nous avons pu avoir. De toute façon, ce n'est pas nous qui donnerons l'autorisation finale, ça ne relève pas de notre compétence. Donc, on s'en remet à l'autorité compétente. Simplement, par rapport à ce que vous avez évoqué, je vous rappelle une chose : vous dites que l'on fait des économies sur les couches, on fait des

économies sur les repas. Je crois que cela a déjà été rappelé par notre collègue Sabrina ABCHICHE. On servait quand même des Blédichef. Je reprends l'expression. On se retrouvait à laisser les enfants dans leurs excréments avec une volonté un peu particulière, des méthodes un peu particulières. Je me souviens, parce que j'ai fait le tour des crèches avec Sabrina ABCHICHE, lors de notre arrivée en 2020, on a vu aussi des bâtiments qui tombaient en désuétude, y compris des plafonds qui menaçaient de tomber sur les bébés. Vous voyez, le service public n'est pas toujours parfait et, en l'occurrence, puisque vous le connaissez bien à Champigny, je dois dire qu'il avait été laissé en piteux état. Aujourd'hui, ça va mieux, et d'ailleurs, j'étais encore aujourd'hui avec un certain nombre de mes collègues dans une crèche que vous devez, me semble-t-il, connaître, la crèche Eiffel. Et tout le monde a pu voir les travaux qui ont été entrepris dans cette crèche pour qu'elle aille mieux. Donc voilà ce qui est fait au niveau public.

Au niveau privé, effectivement, on a un regard à porter, mais dans le cadre de ce qui est fait. Et moi, je voudrais remercier Sabrina ABCHICHE, qui prend du temps pour rencontrer les partenaires quand ils viennent se présenter. Ce n'est pas toujours le cas. Aujourd'hui, le texte a évolué, donc on ira certainement dans ce sens-là, mais, en tout cas, on entretient un dialogue avec les professionnels qui souhaitent s'implanter sur Champigny et, globalement, les retours sont plutôt bons. On a les retours des parents. Peut-être qu'il y a des structures qui ne fonctionnent pas très bien ; en tout cas, à Champigny, on n'a pas ces retours-là. Et on le voit d'ailleurs dans le taux de satisfaction, puisque, cela vient d'être rappelé, l'ensemble de ces minis crèches, ce sont souvent des minis crèches, sont complètes. Donc c'est quand même aussi un indicateur. Si ça marche mal, on en a connu une, il fut un temps, elle était rue du Monument, ça marchait très, très mal, et d'ailleurs, elle a été engagée auparavant, et on a fait ce qu'il fallait pour que les informations soient bien remontées et que cela puisse s'arrêter. Donc, vous voyez, même quand on n'a pas le rôle que vous décrivez, on l'exerce d'une certaine façon, mais toujours dans le choix de faire du dialogue avec ceux qui le souhaitent. Ceux qui ne le souhaitent pas, eh bien là, on prend les mesures telles qu'elles s'imposent. C'est le point de conclusion. Je crois que vous vous êtes largement exprimée, on va pouvoir passer au vote. »

Mme MALEK

« Eh bien, ce n'est pas normal. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas normal, mais c'est comme ça. Vous avez pu vous exprimer deux fois sur ce point, je pense qu'il faut quand même avancer. Il est déjà 1 heure du matin, donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? »

M. LAMOTTE

« Excusez-moi, ma collègue voudrait parler, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, c'est moi qui ai la police de séance. Vous ne pouvez pas parler sans l'avoir, donc maintenant on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des avis réservés ? Enfin des abstentions ou des refus de vote ? Abstentions ? Qui est pour cette délibération ? Donc, le point est adopté.

Point suivant, Sabrina ABCHICHE. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

56) Approbation du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Champigny-sur-Marne

Mme ABCHICHE

« Cette fois, il s'agit de l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de Champigny, anciennement dénommé règlement intérieur. Ce règlement de fonctionnement précise les modalités d'accueil des enfants, définit les droits et obligations des familles en cas de fonctionnement quotidien de structure. Ce document est transmis aux familles à l'occasion de l'inscription de leur enfant. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'ensemble des EAJE municipaux. C'est un document qui n'avait pas été mis à jour depuis 2019, il y avait vraiment une nécessité de le revoir. On est sur une version plus étoffée, détaillée et précise. C'est un document, je le précise, qui a été construit et consolidé avec la CAF et qui répond à toutes les exigences réglementaires.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés à la 5^e commission ; deux votes réservés de Madame MALEK et de Monsieur GUINTRAND

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés à la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.

Point numéro 57, Cristina DE OLIVEIRA. »

A l'unanimité,

57) Signature de la convention de partenariat entre l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP) Louise-Michel et les services municipaux de la Commune de Champigny-sur-Marne

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne la signature de la convention de partenariat entre l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture Louise-Michel et les services municipaux de la Commune de Champigny-sur-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 5^e commission ; un vote réservé de Madame MALEK

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas, on passe au vote : il n'y a pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Pas de refus de vote ? Donc, le point est adopté.

Point suivant avec le second établissement Gabriel-Péri. »

A l'unanimité,

58) Signature de la convention de partenariat entre le lycée Gabriel-Péri et les services Petite Enfance et Centre de Loisirs Municipaux de l'Enfance de la Commune de Champigny-sur-Marne

Mme DE OLIVEIRA

« Alors il s'agit de la signature de la convention de partenariat entre le lycée Gabriel-Péri et les services Petite enfance et Centre de loisirs municipaux de l'enfance de la commune de Champigny-sur-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 5^e commission ; un vote réservé de Madame MALEK

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté.

Ensuite nous avons trois vœux, un premier vœu concernant le rapport Clément Beaune qui pense à supprimer la Ville de Champigny, mais pas simplement Champigny bien évidemment, et je laisse la parole à Grégory GOUPIL. »

A l'unanimité,

59) Vœu de la majorité municipale : Rapport Beaune - suppression de la Ville de Champigny

M. GOUPIL

Merci Monsieur le maire. Vœu de la majorité municipale sur le rapport Beaune-suppression de la Ville de Champigny.

Considérant que le projet présenté par le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan le 4 juin 2026, envisage une profonde réorganisation institutionnelle de la métropole parisienne, allant jusqu'à la suppression des communes de la petite couronne au profit d'une structure métropolitaine intégrée ;

Considérant que la commune constitue, depuis la Révolution française, l'échelon démocratique de proximité, garantissant à chaque citoyen un accès direct à ses élus et à l'administration ;

Considérant que Champigny-sur-Marne possède une identité propre, forgée par plusieurs siècles d'histoire, par son patrimoine, ses quartiers et l'engagement de ses habitants ;

Considérant que le projet présenté par le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan visant à supprimer les villes de la petite couronne parisienne est une menace pour la préservation de l'identité Champinoise comme de l'ensemble des villes concernées ;

Considérant que la richesse de l'histoire de la ville de Champigny-sur-Marne ne saurait se résumer à un district Parisien ;

Considérant que la suppression de la Ville de Champigny-sur-Marne, intégrée au sein d'une métropole de 40 districts, éloignerait les citoyens de l'échelon de proximité que constitue la commune ;

Considérant que les contribuables champinois ne sauraient être exposés à des mécanismes de mutualisation financière qui pourraient conduire à supporter des charges résultant de choix budgétaires sur lesquels ils n'ont pas directement de prise démocratique ;

Considérant que la gestion de la ville de Paris, dont la dette a été multipliée par sept en vingt-cinq ans pour atteindre 9,4 milliards d'euros fin 2025, ne permet pas une intégration communale soutenable pour le contribuable Champinois ;

Le Conseil municipal :

- S'oppose fermement au projet du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan visant à supprimer la ville de Champigny-sur-Marne ;
- Réaffirme son souhait d'une simplification du millefeuille administratif tout en exprimant son attachement à l'échelle communale, garante de la proximité et de la démocratie locale ;
- Réaffirme son attachement à l'identité de Champigny-sur-Marne, ses habitants, son histoire, ses traditions, son patrimoine, ses quartiers, sa devise, et ses valeurs ;
- Exprime sa solidarité envers toutes les Villes de la petite couronne dont l'existence est remise en cause ;
- Décide de transmettre la présente délibération au Premier ministre, au Haut-Commissaire au Plan, au Préfet du Val-de-Marne, aux parlementaires du Département ainsi qu'aux maires des communes de la petite couronne concernées.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Oui, pour soutenir chaudement ce vœu et ses considérants, et simplement pour dire qu'il est quand même absolument baroque d'avoir à voter sur ce genre de projet d'un gouvernement qui est sans majorité à l'Assemblée à moins d'un an de l'élection présidentielle. Un ministre qui propose un tel changement dans la structure administrative de notre Région me paraît complètement incroyable sur le plan démocratique. Donc voilà, c'est pour soutenir ce vœu. »

Monsieur le Maire

« On est bien d'accord. Alors, je rappelle que ce n'est pas un projet du gouvernement, c'est un conseil au gouvernement. Je pense qu'il est important de se positionner pour dire que l'on n'en veut pas, et je crois que c'est assez partagé politiquement. »

M. GUINTRAND

« C'est quand même un ministre... »

Monsieur le Maire

« Ancien ministre. Il n'est plus en exercice, même si on garde le titre à vie, il n'est plus en exercice. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, eh bien, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes favorables ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.
Point suivant : un vœu de nos collègues de La France insoumise concernant la carte scolaire. Je laisse le soin à qui de vous souhaite le présenter. »

Mme GARCIA

« Un petit détail, il y a une inversion des documents sur la tablette. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, on va commencer par celui-là. Après, on fera le suivant. »

A l'unanimité,

60) Vœu : Projet de mesures de carte scolaire sur notre commune

M. GUINTRAND

« Je vais présenter le vœu très rapidement. Il est tout simplement dans la continuité du vœu qui avait été adopté précédemment, concernant 9 fermetures, qui étaient prévues à l'issue du CSAD, en fait, c'est la commission qui décide des ouvertures et fermetures de classes sur le Département. Et aujourd'hui, au CSAD de juin, on en est à 12 fermetures + 3 (2 fermetures supplémentaires pour les écoles maternelles Joliot-Curie et Casanova, et une fermeture à l'école élémentaire Cachin). Donc, ça fait 8 fermetures en maternelle sur notre commune. On est vraiment dans une situation qui est quand même très marquée, alors sans doute pour des raisons démographiques qui sont intéressantes à analyser. On est une commune où effectivement, on a sans doute une baisse démographique qui est un petit peu plus marquée qu'ailleurs ça c'est la même chose, mais, sur le fond du débat, évidemment que cette baisse démographique aurait pu permettre une amélioration des conditions d'accueil des enfants, notamment en maternelle, qui avait déjà beaucoup souffert au moment des dédoublements de CP-CEA, où l'essentiel des postes avait été pioché, à ce moment-là, en maternelle. Donc, on avait déjà un déficit en maternelle, et dans une zone où l'on a quand même beaucoup

d'éducation prioritaire, ce qui est rappelé dans le vœu. Donc, on propose au Conseil municipal de voter notre vœu. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Simplement de dire que nous, on a décidé de voter le vœu proposé par notre collègue de La France insoumise parce que la situation s'est effectivement détériorée entre avril et maintenant. On partage effectivement que ce soir, Champigny doit envoyer un nouveau signal des populations en faveur de l'école publique. Donc on votera ce vœu. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors moi, juste par rapport au vœu, on est bien évidemment sur la même position, puisqu'on s'était mobilisés aussi sur ce sujet depuis un certain temps, que les annonces le confirment plus ou moins. Il y a quand même des informations un petit peu contradictoires qui viennent. On n'a pas encore les chiffres définitifs et, contrairement à ce que vous évoquiez, on n'est pas vraiment dans une chute de natalité à Champigny, puisque, globalement, on a plutôt progressé en enfants scolarisés au cours des deux dernières années. Mais, pour autant, on est favorables à ce vœu. Simplement, on vous propose trois modifications : la première, parce que le sujet n'est pas de viser quelqu'un. Dans votre premier considérant, vous mettez « découlant des budgets LECORNU », on vous propose de mettre le budget national, ça peut être mieux que LECORNU parce que c'est une logique qui existe depuis déjà un certain nombre d'années. Ce n'est pas spécifique au chef du gouvernement actuel.

Sur le troisième considérant, je pense qu'il serait utile de préciser que ce n'est qu'à Champigny : « considérant que ce n'est qu'à Champigny que la réduction du nombre de classes entraîne une augmentation d'effectifs » puisque si, effectivement, il y avait une baisse du nombre de classes en sachant que l'on a un peu plus d'enfants, ce que j'indiquais avant, c'est spécifique à Champigny. Ce n'est pas le cas partout. Vous avez beaucoup de Villes aujourd'hui où vous avez des fermetures de classes qui sont totalement justifiées, au sens où vous avez une baisse massive des effectifs. Je pense notamment à la Ville de Charenton qui a même fermé une école, vous voyez. Et je ne parle pas de Paris, qui en a fermé une vingtaine. Et puis, dans le premier élément, « exprime son opposition à l'ensemble de ces fermetures ». Alors, l'ensemble de ces fermetures sans préciser que c'est à Champigny, ça n'a pas tout à fait de sens. Je vous propose de supprimer « à l'ensemble » et « exprime son opposition à ces fermetures ». Elles ont été listées avant. Pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté, donc voilà les trois amendements au fond qui sont proposés. Si vous en êtes d'accord, on est d'accord pour voter ce vœu, qui deviendra celui de l'ensemble du Conseil municipal sinon on votera votre vœu et on votera celui que l'on a amendé. »

M. GUINTRAND

« On va intégrer. »

Monsieur le Maire

« Vous intégrez. C'est bien noté. On vous fera parvenir le corrigé, et donc c'est bien celui de l'ensemble du Conseil municipal qui est proposé ce soir. Et donc je vous propose que l'on

passé au vote : est-ce qu'il y a des avis favorables ? Donc il est adopté à la majorité, et je pense que c'est un bon signe à envoyer auprès de la direction académique.

Dernier vœu, que je vous laisse présenter, sur la question de l'accessibilité dans les logements sociaux. »

A l'unanimité,

61) Vœu : mise en place d'un dispositif de contrôle indépendant de la conformité des logements sociaux aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Mme GARCIA

« Alors, ce vœu est intitulé « Mise en place d'un dispositif de contrôle indépendant de la conformité des logements sociaux aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ». Je ne vais pas relire le vœu, vous l'avez tous reçu. Nous nous attacherons à apporter quelques éléments pour le contextualiser. Le premier, c'est que cette démarche s'inscrit dans une démarche plus large. En ce mois de juin, qui est le mois du handicap, en effet, une proposition de loi transpartisane, peut être plus exhaustive, est en préparation à l'Assemblée nationale, et nous demandons, donc je dis « nous », La France insoumise demande aux communes leur soutien en anticipant la mise en place du dispositif décrit qui, je l'espère, deviendra bientôt une obligation. Je voudrais aussi saluer le travail de Madame Aurore THIROUX et de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap. J'ai lu avec attention votre rapport de 2024, j'ai noté que, dans ce rapport, à la page 21, un outil pour améliorer la gestion des logements PMR existe déjà, mais je vous cite : depuis septembre 2023, une demande de recensement du patrimoine accessible a été adressée par la Ville aux neuf bailleurs présents sur son territoire. Il est à noter que les bailleurs semblent avoir parfois une connaissance partielle, au départ, de l'accessibilité de leur patrimoine. L'outil de recensement, coconstruit avec les bailleurs sociaux, vise à homogénéiser les données transmises par chacun afin de faciliter l'exploitation de ces outils. À deux ans d'utilisation, il semblerait que cet outil requière d'autres adaptations. Il doit être envisagé d'organiser une rencontre avec des représentants afin de consolider la remontée de ces informations. Je vous propose donc, chers collègues, de voter ce vœu qui pourrait apporter des améliorations à l'existant, et ainsi mieux défendre les droits des personnes en situation de handicap dans notre commune. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors quelques mots sur ce vœu, sur le principe. On est tout à fait favorable à l'esprit du vœu, ce d'autant plus quand on a le premier bailleur de la Ville qui vous dit que ce n'est pas un sujet, en pleine commission d'accessibilité. Je reprends mot pour mot ce qui a été dit en pleine commission d'accessibilité. Le premier bailleur de la Ville nous a dit : le sujet de l'accessibilité n'est pas un sujet. Donc, à partir de là, quand on entend ça, c'est quand même pour nous un sujet, et je vous remercie d'avoir salué le travail qui est fait à nouveau, puisque cette commission d'accessibilité n'avait pas été réunie depuis de nombreuses années. Il y a un travail qui a été enclenché avec l'ensemble des parties prenantes, et les choses avancent bien. Alors, comme toujours, comme sur tous les autres sujets, pas assez vite, il faudrait faire plus. Enfin voilà. En tout cas, on fait ce qui ne se faisait pas auparavant, on avance, on progresse, on sait qu'il y a beaucoup de retard sur ces

questions-là, pas spécifiquement à Champigny. Je ne refais pas l'historique, mais d'une façon générale dans l'ensemble public.

Simplement, on a une difficulté avec votre vœu, et donc je suis au regret de vous dire qu'on ne peut pas gagner à chaque fois, qu'on ne va pas pouvoir le voter. Pourquoi ? Alors que l'on vous a dit qu'on y était favorables. Pourquoi ? Tout simplement parce que ce n'est pas un vœu, c'est-à-dire qu'il y a les considérants au début, il y a le vœu à la fin, mais après vous définissez les modalités de fonctionnement. Et ça, les modalités de fonctionnement, cela ne fait pas l'objet d'un vœu. Cela fait l'objet, après, de débats, et comment on peut les organiser. Mais le cadre n'est pas celui-là. Donc, en l'état, moi, je ne me vois pas, et je pense que ce sera partagé par l'ensemble des collègues, dans un vœu, quelle que soit la sensibilité politique qui le propose, définir des modalités qui ne sont pas encore suffisamment claires, en plus, qui n'ont pas été travaillées avec les services, parce que là, vous dites : on doit travailler avec tel service, que ce soient les services de la commune ou les services de l'État, sans qu'il y ait un travail de fond. Ce n'est pas sur un simple vœu qu'on peut l'engager. Donc, sur le principe, pas de difficultés, mais le vœu en l'état, on ne pourra pas le voter, en tout cas pas dans la majorité. Après, si vous voulez le présenter, enfin l'adopter vous, c'est votre position. Donc là, nous, nous ne le voterons pas, compte tenu de ce que je viens de vous dire. Je pense qu'il faudra le retravailler pour pouvoir faire en sorte que les choses avancent, et je peux vous dire que l'on insiste beaucoup auprès de l'ensemble des bailleurs. Alors, avec certains, ça progresse ; d'autres, c'est plus compliqué, je viens de l'évoquer. En tout cas, il y a un vrai sujet, je vous rejoins, y compris sur l'adaptation des bâtiments publics, de l'espace public. Il y a encore beaucoup de travail à faire, et puis après, il ne faut pas non plus rentrer dans l'excès sur ces sujets-là parce que, vous savez, on a fait beaucoup d'excès, notamment sur le domaine de la construction, que ce soit d'ailleurs sur du logement social ou du logement privé pour mettre beaucoup de normes. On est arrivés à certaines aberrations. Je vous en donne une qui est très simple, qui est un grand classique de la construction. On a mis tous les logements accessibles PMR, avec les sanitaires adaptés, la largeur de porte. Très bien. Pourquoi pas ? Mais quand vous avez une seule famille qui a un sujet, il faut savoir que vous augmentez le coût de construction de 10 %. Et donc vous éloignez encore plus des gens de la possibilité d'accéder à un logement en propriétaires, mais même chose en locataires, parce que ce coût de la construction qui s'élève va se retrouver chez les bailleurs. Donc je crois qu'il faut être raisonnable, et d'ailleurs, il y a eu des dispositions qui ne sont pas allées jusqu'au bout dans le cadre de la construction, de dire : bon, il y a quelques logements simplement, mais dans tous les programmes, et pas simplement dans un programme défini. Là, il y a des modalités en tout cas qui posent une difficulté. Donc, je ne sais pas si vous voulez le maintenir ou si vous voulez avoir l'occasion que l'on puisse en échanger, de retravailler le sujet, mais, en l'état, en tout cas, on ne le votera pas. »

Mme GARCIA

« Alors, si je peux répondre, ça s'adresse simplement au public. »

Monsieur le Maire

« Oui, oui, on est bien d'accord. Mais c'est un vœu qui aussi engage la collectivité, donc vous comprenez bien, moi, je n'engage pas la collectivité sur un vœu sur des modalités aussi précises qu'elles ont été définies. »

Mme GARCIA

« Alors, il y a deux possibilités : soit on le maintient comme cela, soit on le reformule. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, on le reformulera, et si vous voulez, on peut le travailler ensemble, mais je garde ma position. »

Mme GARCIA

« On garde ce format de vœu un peu moins directif, c'est ce que vous venez de dire ? »

Monsieur le Maire

« Là, pour l'instant, il faut retravailler le texte. »

Mme GARCIA

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas ce soir qu'on l'adoptera si vous en êtes d'accord. »

Mme GARCIA

« Je propose de le representer. »

Monsieur le Maire

« Donc, vous proposez pour l'instant, uniquement pour ce soir, de le retirer. »

Mme GARCIA

« Je le retire pour le reformuler. »

Vœu retiré,

Monsieur le Maire

« Je vous en remercie. Eh bien, écoutez, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente nuit parce que là, je ne dirai pas soirée, à plus d'une heure du matin. Un bel été, notamment à Champigny Plage. Bel été à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire

Président de séance



Le Secrétaire de séance



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

➤ PROCES VERBAL PUBLIE LE 01 OCT. 2026